



Evaluation
Mars 2017

Sommaire

EN RESUME.....	4
I CONTEXTE	8
II METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	10
II.1- OBJECTIFS ET ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE	10
II.2-REFERENTIEL DE L'EVALUATION.....	11
2.2.1-Les outils de l'évaluation	11
2.2.2-Schéma méthodologique de l'évaluation	12
2.2.3-Le questionnement.....	12
2.2.4-Elaboration du questionnaire en ligne et du guide d'entretien.....	13
2.2.5-Ateliers de concertation.....	14
2.2.6-Processus de mise en œuvre de l'évaluation	15
III OPERATIONNALISATION DE L'EVALUATION	16
IV -EVALUATION (REPNSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES).....	20
IV-1 ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	20
IV.1.1-Les objectifs des 23 actions et 72 mesures ont-ils été atteints ?	20
IV.1.2-Analyse des mesures dont le taux d'avancement est connu.....	21
IV.1.3-Analyse des 12 mesures totalement mises en œuvre ?.....	22
IV.1.4-Analyse des mesures n'ayant pas abouti à la date d'échéance.....	25
IV.1.5-Analyse des mesures non mises en œuvre à la date d'échéance	28
IV.1.6-Action hors plan	32
IV.1.7-Bilan de la mise en œuvre	32
IV -2 COHERENCE (DE LA CONCEPTION A LA MISE EN ŒUVRE)	34
IV.2.1-Démarche d'élaboration.....	34
IV.2.2-Les enjeux définis en 2011 ont-ils été partagés par tous les acteurs et partenaires.....	34
IV.2.3-Le PRSE2 est-il en adéquation avec le PNSE2 et les autres plans sectoriels ?.....	35
IV.2.4-Les moyens humains, financiers, juridiques, techniques, matériels étaient-ils adaptés ?	37
IV.2.5-Les différents objectifs étaient-ils cohérents entre eux?.....	37
IV.2.6-Le programme d'actions a-t-il produit les résultats escomptés?	39
IV-3 EFFICACITE DE LA DEMARCHE PRSE	40
IV.3.1-Les effets propres de la démarche du PRSE2 sont-ils identifiables, mesurables et conformes aux objectifs.....	40
IV.3.2-La mise en œuvre a-t-elle été porteuse de partage, de dynamisme,... Et comment chaque partenaire a-t-il inscrit les actions du PRSE2 dans son programme d'activité ?.....	41
IV.3.3-En quoi l'évaluation à mi-parcours a-t-elle permis de donner un nouvel élan au PRSE2 ?.....	42
IV-4 EFFICIENCE DE LA DEMARCHE	43
IV.4.1-Les ressources mobilisées par la mise en œuvre des 23 actions et 72 mesures ont-t-elles été bien utilisées ?.....	43
IV.4.2-La mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur les actions et résultats obtenus par les autres plans sectoriels et départementaux ou par l'action propre de chacun des partenaires ?.....	46
IV.4.3-Les résultats constatés sont-ils à la hauteur des attentes et des moyens mobilisés ?	48
IV-5 IMPACT ET VALEUR AJOUTEE	48
IV.5.1-Les impacts observés sont-ils bénéfiques au territoire. Quels effets les résultats du PRSE2 ont-ils produit sur chacune des thématiques?.....	48
IV.5.2-Quelle a été la plus-value réelle du plan par rapport aux programmes d'activités de chaque partenaire ?.....	52
IV.5.3-Peut-on dégager une typologie des actions (démarche conservatrice ou novatrice, ambitieuse ou restrictive, partenariale ou concurrente, fédératrice ou séparative, ...) ?	53
IV-6 PERTINENCE DU PRSE2.....	54
IV.6.1-Les objectifs explicites de la politique préconisée dans ce PRSE2 étaient-ils en définitive adaptés à la nature du (des) problème(s) du territoire ?.....	54
IV.6.2-En quoi ce PRSE2 a concouru à la réduction des risques environnementaux pour la santé sur le territoire ?.....	55

IV-7 GOUVERNANCE DU PRSE2.....	56
IV.7.1- <i>Les organes de pilotage</i>	56
IV.7.2- <i>Quel a été le rôle du tableau de bord tenu par la DEAL ?</i>	58
IV.7.3- <i>Implication et communication</i>	60
V FORCES ET FAIBLESSES DU PRSE2	63
V-1 ELABORATION DU PRSE2.....	63
V-2 MISE EN ŒUVRE	64
VI ATTENTES ET AMBITIONS POUR LE PRSE3.....	65
VI-1 AXE GOUVERNANCE	65
VI-2 CONCEPTION ET SUIVI.....	66
VI-3 THEMATIQUES	67
VII ANNEXES.....	69
VII-1 ANNEXE 1- LEXIQUE DES ACRONYMES	70
VII-2 ANNEXE 2- EVALUATION DETAILLEE DE MESURES	74
VII-3 ANNEXE 3 - QUESTIONNAIRE EN LIGNE.....	124
VII-4 ANNEXE 4 - GUIDE D'ENTRETIEN.....	133

EN RESUME

L'évaluation du PRSE2 de La Réunion s'est déroulée de novembre 2016 à février 2017 et a mobilisé près d'une centaine d'acteurs et partenaires appartenant à 24 institutions.

Elle devait porter un regard critique et indépendant sur les modalités de conduite de cette politique régionale de santé environnement en apportant de la connaissance, en caractérisant sa mise en œuvre, en identifiant ses forces et ses faiblesses et en tirant des enseignements pour l'élaboration du PRSE3.

La méthodologie de cette évaluation est structurée autour d'un questionnement portant sur :

- ▶ Les résultats et l'atteinte des objectifs ;
- ▶ La cohérence du plan avec le PNSE2 et les autres plans sectoriels ;
- ▶ L'efficacité et l'efficience des ressources et moyens déployés pour atteindre les objectifs du plan ;
- ▶ L'impact et la valeur ajoutée produits par la mise en œuvre des actions ;
- ▶ La pertinence du PRSE2 au regard des enjeux de santé environnement à La Réunion
- ▶ La gouvernance du PRSE2.

Une recherche et analyse documentaire, un questionnaire en ligne, des entretiens et des ateliers ont été les principaux outils de cette évaluation.

Des résultats en deçà des objectifs

A la fin 2016, seules 27 mesures sur 72 ont pu être qualifiées par un taux d'avancement parmi lesquelles une douzaine ont été réalisées à 100% et 7 ont atteint un taux d'avancement supérieur à 75%. 16 mesures n'ont pas du tout été mises en œuvre et 29 sont encore en cours mais aucun taux d'avancement n'a pu être déterminé.

Les mesures complètement réalisées sont pour la plupart régaliennes ou issues de plans comme le PDALPD, PDLHI ou pilotées par des services spécialisés comme l'ORA ou la CIRE.

Il est à noter qu'une action hors plan a été décidée par le premier Comité de Pilotage du PRSE2 afin de sensibiliser le grand public sur les gestes utiles en matière de santé environnement. Pilotée par la DEAL, elle a pris la forme d'un petit livret distribué dans les cabinets médicaux.

Un plan cohérent avec les plans nationaux et régionaux mais qui ne prévoit aucun moyen

L'élaboration du PRSE2 a été un moment participatif rassemblant plusieurs dizaines d'acteurs dans des ateliers et débats publics. Le plan couvre la plupart des enjeux santé environnement de La Réunion même si certains acteurs estiment que « la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires, l'amiante, les pesticides, etc. » auraient mérité d'y figurer.

Les actions du PRSE2 Réunion s'inscrivent à la fois dans le cadre du PNSE2 et dans les réalités du territoire dont la nature tropicale et le rattrapage de développement par rapport à la métropole font des spécificités.

Il s'articule avec les autres plans régionaux (*plan éco-phyto, plan d'élimination des déchets spéciaux, PDALPD, PLHI, etc.*) mais il n'est pas complémentaire, le PRSE2 Réunion se contentant de reprendre les actions prévues dans les autres plans ou émanant de la responsabilité des services.

Si les objectifs d'atteinte des résultats sont explicites et souvent précis, une lacune majeure de ce plan est l'absence de ressources et moyens identifiés.

Le défaut de priorisation des 23 actions et 72 mesures ont rendu le plan illisible et relativement inopérant dans la résolution des enjeux de santé environnement.

L'efficacité et l'efficience de la démarche PRSE2 La Réunion ne sont pas identifiables

La mise en œuvre du PRSE2, contrairement au processus de son élaboration n'a pas été participative. L'absence de communication, de gouvernance et d'assistance des pilotes a conduit à une perte de sens de la philosophie et des buts du plan. La méconnaissance des objectifs du plan par les pilotes d'action ou de mesures a été aussi un facteur d'échec pour de nombreuses actions.

Le manque de moyens identifiés lors de l'élaboration du plan a aussi contribué à sa mise en œuvre partielle. Les mesures réalisées ont demandé aux pilotes un investissement en temps important pour rechercher des financements et des moyens humains.

La moitié des actions mises en œuvre s'est appuyée sur les résultats obtenus par les autres plans sectoriels et départementaux.

L'impact et la valeur ajoutée réelle du plan sont difficilement mesurables dans le cadre de cette évaluation.

L'absence de procédure d'évaluation ne facilite pas la mesure des effets produits par les actions et mesures. Pour de nombreux pilotes, une certaine confusion règne entre résultats obtenus, impact ou effet de l'action sur la population ou l'environnement. Les pilotes des actions évaluées décrivent dans leur bilan des résultats et n'abordent jamais les effets produits.

Les acteurs et partenaires interrogés ont du mal à identifier la valeur ajoutée du plan par rapport à leur propres programmes d'activité ou aux plans sectoriels et départementaux.

La pertinence du PRSE2 au regard des enjeux de santé environnement est observée par tous les acteurs et partenaires

Si dans sa conception, il couvre l'essentiel des enjeux de santé environnement, sa réalisation très partielle réduit ses ambitions d'atténuer ou de mettre fin à des situations problématiques en matière de santé environnement pour les populations. La population réunionnaise, les ONG, sont aussi les grandes absentes de ce PRSE2 tant en termes d'information que de participation aux actions, etc. Pour les acteurs, la mise en œuvre du PRSE2 n'a pas permis de donner de la visibilité aux actions essentielles, ni de lancer une dynamique au sein de la société réunionnaise sur les enjeux de santé environnement.

L'absence de gouvernance au plus près des acteurs est un des facteurs principaux de la réalisation partielle du plan.

L'ensemble des organes de gouvernance et leurs rôles respectifs sont mentionnés dans le PRSE2. Le démarrage du plan a bénéficié de l'enthousiasme et de la dynamique de son élaboration. Mais au bout de trois¹ comités de pilotage en 2012, cette instance ne s'est plus réunie jusqu'au lancement de l'évaluation. Le manque de moyen dédié au pilotage, l'absence d'une réelle motivation des partenaires DEAL et ARS et la non implication des autres partenaires en sont les raisons principales.

Faute de moyen, le secrétariat technique constitué de la DEAL et de l'ARS s'est contenté de transmettre annuellement et à chaque pilote un tableau de bord sous Excel afin qu'il puisse indiquer l'état d'avancement des actions et mesures. Les retours chaque fois ont été lents, partiels et/ou imprécis. Aucune exploitation n'en a été réalisée.

Les atouts du PRSE2 La Réunion ont été fortement contraints par des faiblesses majeures

Le PRSE 2 tire ses principales forces de son élaboration consensuelle, de la pertinence de son analyse sur les enjeux de santé environnement du territoire et la forte implication de certains pilotes à mettre en œuvre les actions et mesures dont ils en avaient la charge.

La non priorisation des actions et mesures, leur confusion avec les missions dévolues aux services, l'absence de moyens affectés sont des faiblesses significatives du plan qui auraient pu être compensées avec un management au plus près de sa mise en œuvre.

A l'issue de cette évaluation cinq recommandations peuvent être formulées pour l'élaboration du PRSE3

1. L'élaboration du PRSE3 doit être **consensuelle et impulser une dynamique partenariale**. L'intégration de la société civile et des ONG est primordiale à l'adhésion et à la fédération des énergies pour des progrès significatifs en santé environnement. La transversalité des thématiques doit favoriser les échanges et la créativité. Il serait judicieux de prévoir des appels à projet permettant de renforcer les objectifs du PRSE3 et d'impliquer dans l'action les populations et les ONG.
2. Les actions du PRSE3 doivent être **complémentaires ou/et transversales** en s'articulant avec celles des autres plans sectoriels et départementaux afin d'apporter une vraie valeur ajoutée santé environnement. Elles ne doivent pas se confondre avec les missions dévolues aux différents services. Enfin elles doivent privilégier le partenariat en évitant les phénomènes d'affichage.
3. **La priorisation des actions** est un impératif permettant de concentrer les énergies sur des actions marquantes en santé environnement ayant de fortes chances d'aboutir durant les 5 années du plan. L'ambition n'est pas d'afficher mais de se limiter à deux ou trois actions significatives par grande thématique du plan.

L'opérationnalisation des actions doit être décrite en termes d'objectifs mesurables, d'indicateurs de réalisation, de procédure d'évaluation des effets, de moyens budgétaires et humains définis en termes financiers et d'équivalent temps plein.

¹ 10/02/2012 : fin de la phase d'élaboration et démarrage de la phase opérationnelle
24/05/2012 : Modalités de fonctionnement du comité et synthèse des actions à entreprendre en 2012
09/11/2012 : Etat d'avancement des mesures et validation du pilotage stratégique opérationnel

4. Le choix des pilotes doit se faire sur la **base du volontariat, de leur adhésion réelle aux valeurs du PRSE3 et de leurs compétences** dans l'animation d'un groupe de travail. Il convient en début de plan de :
- ◆ leur transmettre une feuille de route avec des échéances
 - ◆ Prévoir une **procédure de traçabilité des travaux** afin de faciliter la transmission lors du remplacement d'un pilote en cours de plan
 - ◆ Les réunir une fois par an avec le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique pour une présentation formelle de l'avancement des travaux
5. La gouvernance pierre angulaire de la mise en œuvre du PRSE3 repose sur la responsabilité des deux grands acteurs que sont la DEAL et l'ARS.

Elle doit permettre de :

- ◆ **Garantir la cohérence** du plan dans sa mise en œuvre
- ◆ **Encourager les synergies** entre les acteurs en développant les partenariats
- ◆ **Aider les pilotes** dans la réalisation de leur mission notamment dans la recherche de moyens humains, financiers et techniques
- ◆ **Veiller à la réalisation effective** des actions et à l'atteinte des objectifs
- ◆ **Réorienter** si nécessaire les actions, les objectifs et les moyens afin de privilégier une mise en œuvre efficace du plan
- ◆ **Evaluer** la mise en œuvre du plan et l'impact potentiel des actions

Elle s'exerce dans des instances spécifiques :

- ◆ Le comité de pilotage composé des directions de la DEAL, de l'ARS, de la Région, du Département et des autres services de l'Etat. Il décide des orientations, des allocations de ressources et valide *in fine* les résultats obtenus. Il procède à une évaluation à mi-parcours et finale du PRSE3.
- ◆ Les comités techniques, un par grande thématique, ils sont constitués d'experts dans le domaine. Ils assurent le suivi opérationnel des actions, alertent le comité de pilotage sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions, valident sur le plan technique les résultats de chaque action, mettent en œuvre une procédure d'évaluation des impacts potentiels de l'action. Ils valident les projets hors plan souhaitant obtenir le label PRSE3.
- ◆ Le secrétariat technique est l'animateur opérationnel du plan, il assure la liaison entre les deux instances Comité de Pilotage et Comités techniques et les pilotes des actions. Il gère :
 - la communication du PRSE3 tant en interne qu'en externe ;
 - le tableau de bord comportant l'ensemble des indicateurs de suivi et de résultats ;
 - le planning des réunions des comités techniques et de pilotage ;
 - l'organisation du regroupement annuel des pilotes avec le Comité de pilotage et les comités techniques.

Elle dispose de moyens affectés dès l'élaboration du PRSE3 notamment en termes d'équivalent temps plein pour les missions du secrétariat technique et financiers pour l'animation du PRSE3.

I CONTEXTE

Le 2^{ème} Plan Régional santé Environnement 2011-2015 arrivant à son terme, son évaluation est apparue nécessaire dans la perspective de l'élaboration du 3^{ème} plan. Les PRSE ont pour ambition de répondre aux enjeux de santé environnement du territoire régional. L'influence de l'environnement sur la santé n'est plus à démontrer. Ainsi sous l'impulsion de l'organisation mondial de la santé (OMS) et de l'Union Européenne **la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement** indique dans son article 2 les principes fondamentaux du droit de « *chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». Un peu avant, la loi n°2004-806 du 9 août 2004 instaure l'élaboration, d'un «Plan National de prévention des risques pour la Santé liés à l'Environnement» (PNSE)» et sa déclinaison régionale en PRSE.

Le PNSE2 a pour ambition de consolider les acquis obtenus depuis plus d'une dizaine d'années et propose «une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte, plus positive et **plus ancrée sur les territoires**²». Le PNSE2 n'est pas un plan autonome mais se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement.

Il en est de même pour les PRSE. Ainsi lors de l'élaboration du PRSE2, en 2011, les actions du PNSE2 ont été déclinées à partir des enjeux du territoire réunionnais sur 6 grandes thématiques environnementales ayant des effets sur la santé des populations :

- Thème n° 1 - Aménagement, Transport et Santé
- Thème n° 2 - Qualité de l'air
- Thème n° 3 - Eau et Santé
- Thème n° 4 - Habitat indigne
- Thème n° 5 - Points noirs environnementaux
- Thème n° 6 - Risques émergents à La Réunion et maladies vectorielles.

Le PRSE2 avait pour ambition de mettre en œuvre des actions partagées et coordonnées entre toutes les parties prenantes du plan apportant d'une part une plus-value aux actions menées et, d'autre part, de la synergie entre les actions et les différents acteurs.

Les 6 thématiques ont été segmentées en 23 actions et 72 mesures opérationnelles selon 7 critères de choix³ :

1. importance des enjeux de santé environnementale à l'échelle régionale (préoccupations de la population locale, importance de la population concernée, importance des risques environnementaux et sanitaires, ...)
2. priorités régionales de santé publique ou de qualité environnementale ;
3. complémentarité des différents plans sectoriels ou locaux entrant dans le champ santé-environnement (SDAGE, SRCAE pour l'air, Ecophyto pour les pesticides, PDALPD pour le logement, Plan Régional Santé Travail pour l'environnement professionnel, etc.) ;

² In PNSE2 page 7

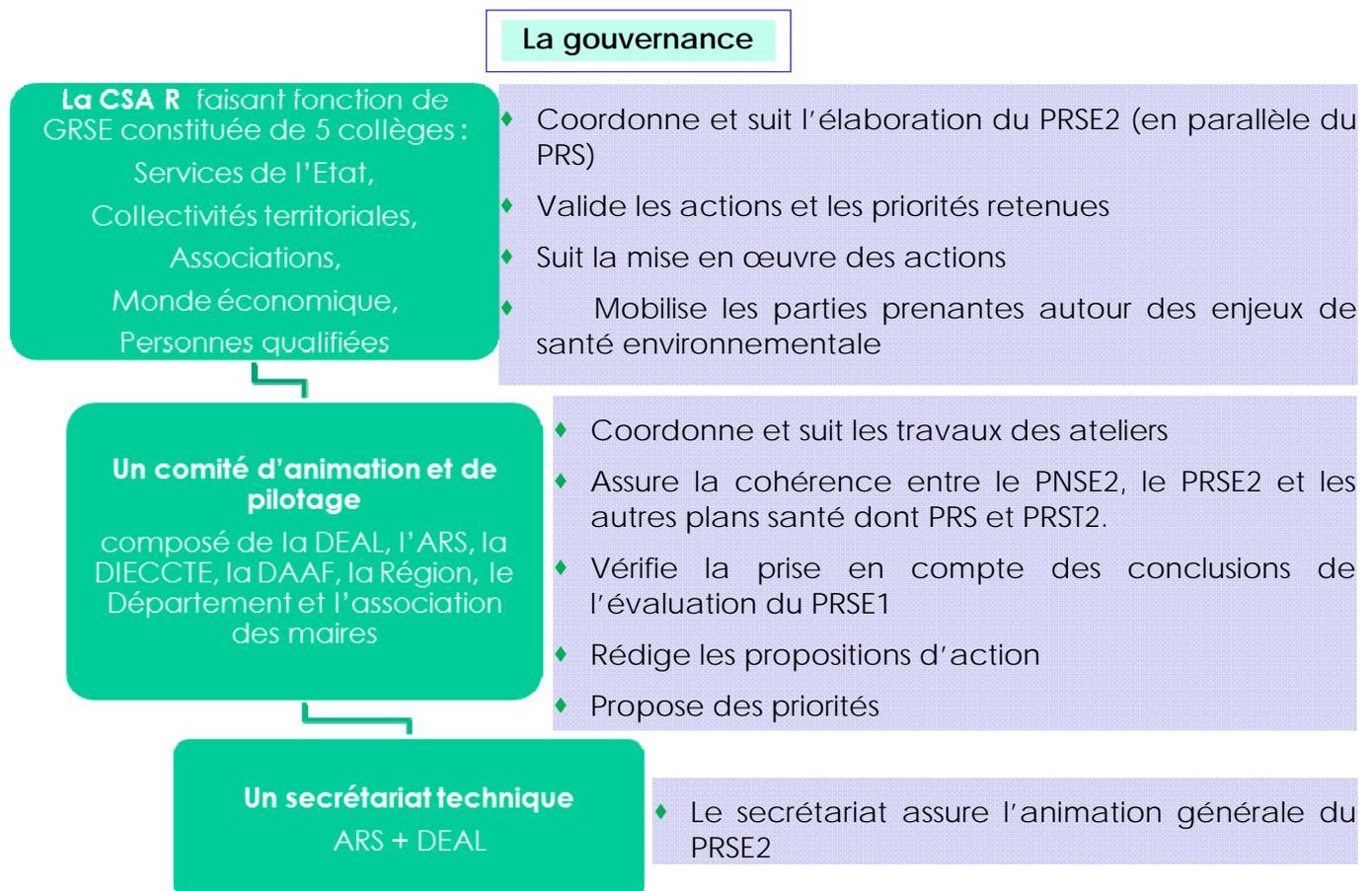
³ Voir PRSE2 page 43

4. continuité des actions prioritaires du PRSE1 qui n'étaient pas arrivées à leur terme ;
5. cohérence des actions du PRSE2 avec le PNSE2, sans exclure cependant des actions nouvelles spécifiques à La Réunion ;
6. cohérence de l'ensemble des actions à engager dans le cadre du PRSE2 ;
7. faisabilité des actions à engager (moyens humains et sources de financement permettant d'optimiser leur mise en œuvre immédiate ; l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs visés pendant la durée du plan).

Le PRSE2

6 Thématiques		23 Actions	72 mesures
1	Aménagement, Transport, Santé	• Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée	8
		• Améliorer la qualité de l'habitat	1
2	Qualité de l'air	• Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics	2
		• Mieux connaître l'environnement allergénique à La Réunion pour adapter les mesures de gestion	4
		• Mieux connaître l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique	4
3	Eau et santé	• Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée	5
		• Maîtriser la qualité de l'eau brute captée	3
		• Réduire les polluants à la source	2
		• Mieux gérer les eaux de baignade	3
4	Habitat indigne	• Relayer et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne	2
		• Créer des mesures ciblées d'accompagnement social	2
		• Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil	3
		• Améliorer la connaissance des modalités de lutte contre l'habitat indigne à La Réunion et proposer des adaptations réglementaires	3
5	Points noirs environnementaux	• Conforter les filières de traitement de déchets pérennes	2
		• Résorber les rejets aqueux urbains non traités et/ou non-conformes	1
		• réduire les nuisances sonores	2
		• Identifier les sites et sols pollués pour réduire les risques sanitaires	3
6	Risques émergents à La Réunion et maladies vectorielles	• Renforcer au niveau régional les actions de veille, de surveillance de recherche et de lutte sur les zoonoses notamment la leptospirose	4
		• Evaluer et prévenir les risques d'introduction d'arboviroses et autres maladies vectorielles à la Réunion et adapter en permanence la stratégie de lutte	8
		• Renforcer le dispositif de toxicovigilance	2
		• Renforcer la surveillance des résistances bactériennes dans la Zone Océan Indien et au-delà (Inde, Afrique Australe, ...)	5
		• Renforcer la surveillance environnementale vis-à-vis des polluants émergents	2
• Renforcer les actions d'information, de formation et de mobilisation sociale en matière de prévention des risques émergents maladies vectorielles et zoonoses	1		

La gouvernance du PRSE2 s'est calquée sur la configuration mise en œuvre lors du pilotage de son élaboration. À la différence des régions métropolitaines, il n'y a pas eu de création de GRSE (Groupe Régional Santé Environnement) comme le préconise la circulaire du 16 octobre 2008, mais l'élargissement de la CSAR (Conférence de la Santé et de l'Autonomie de La Réunion) aux acteurs de l'environnement.



II METHODOLOGIE D'EVALUATION

II.1- Objectifs et attentes du maître d'ouvrage

Les objectifs visés par le maître d'ouvrage sont de :

1. mesurer le niveau d'atteinte des objectifs généraux et ceux de chacune des actions et mesures,
2. identifier les moyens mis en œuvre pour le plan, depuis sa conception jusqu'à la réalisation des actions et mesures,
3. analyser le niveau d'intégration et d'articulation du PRSE avec les différents outils de programmation, de planification et de financements régionaux, mais également la capacité du plan à tirer parti du PRSE1,

4. mesurer le degré de réussite du PRSE au regard des dynamiques institutionnelles et territoriales (impact, capacité de mobilisation, d'influence, de relais, d'évolution...),
5. déterminer les efforts (en particulier financiers) dédiés par les partenaires respectivement impliqués pour concourir à la mise en œuvre du plan, tant au niveau de sa conception, de son suivi et sa mise en œuvre thématique que de son évaluation,
6. analyser le fonctionnement des instances de pilotage, de suivi et de mise en œuvre du PRSE (configuration du GRSE sous la forme de la Conférence de santé élargie aux représentants du monde de l'environnement ; comité de pilotage co-animé par la DEAL et l'ARS et chargé d'animer la démarche d'élaboration du PRSE2 et de veiller à sa cohérence avec le Projet régional de santé (plan, stratégie de santé et schéma de prévention notamment).

En définitive, l'évaluation a pour ambition de :



II.2-Référentiel de l'évaluation

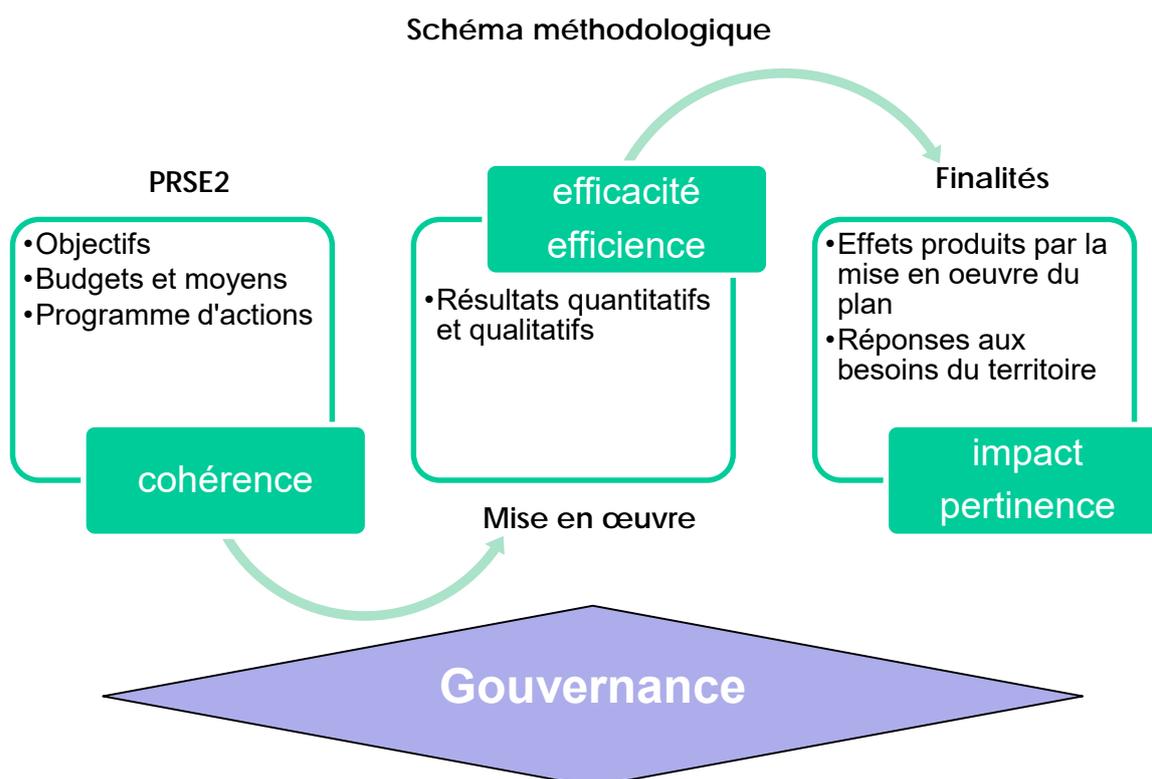
2.2.1-Les outils de l'évaluation

Plusieurs modes de travail ont été mis en œuvre :

- Construction du référentiel de l'évaluation avec le secrétariat technique
- Analyse documentaire, archives du PRSE2
- Questionnaire en ligne (voir annexe 2)
- Entretien approfondi (voir annexe 3)
- Réunion de travail approfondie avec le secrétariat technique sur les résultats de l'évaluation
- 2 ateliers de concertation de 3 heures portant sur les enseignements de l'évaluation, l'amélioration de la gouvernance et les thématiques à développer dans le PRSE3.

2.2.2-Schéma méthodologique de l'évaluation

L'évaluation du PRSE2 devait répondre à un ensemble de questions portant à la fois sur son élaboration, sa mise en œuvre, ses résultats et ses effets afin d'apprécier dans quelle mesure les actions entreprises répondaient aux principes d'efficacité, de cohérence, d'efficience, d'impact (effets produits) et de pertinence aux besoins du territoire. La gouvernance du plan a été analysée tout au long du processus de la mise en œuvre du plan.



2.2.3-Le questionnaire

Le secrétariat technique et le consultant se sont attachés au préalable à définir un corpus de questions auxquelles l'évaluation devait apporter des réponses.

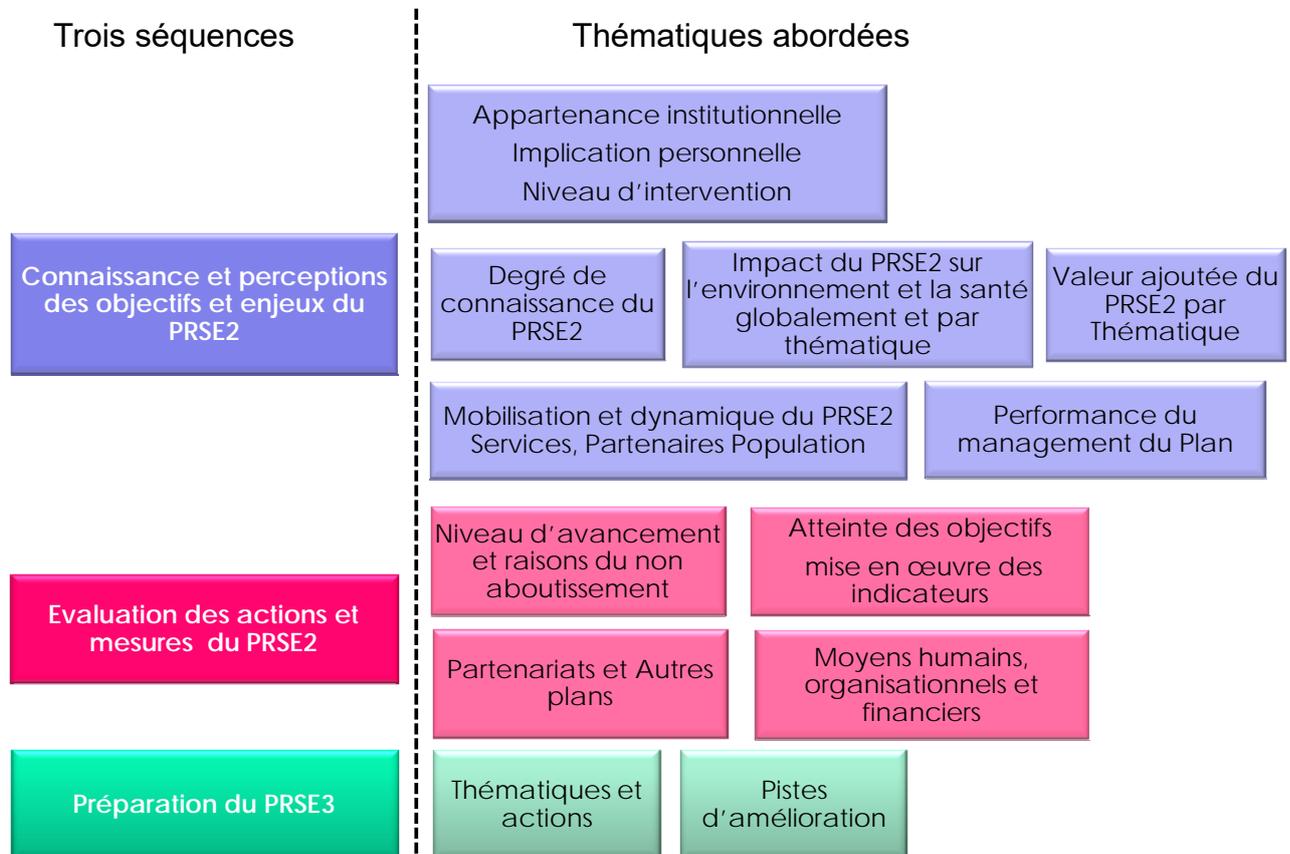
- ▶ **Cohérence** (de la conception à la mise en œuvre) : les différents objectifs sont-ils cohérents entre eux ? Les moyens juridiques, humains, techniques matériels et financiers utilisés étaient-ils adaptés à l'atteinte des objectifs ? Le programme d'actions a-t-il produit les résultats escomptés ? Le PRSE2 est-il en adéquation avec le PNSE2 et les autres plans sectoriels. En définitive, les enjeux définis en 2011 ont-ils été, dans l'action, partagés par tous les partenaires ?
- ▶ **Atteinte des objectifs** : les objectifs des 23 actions et 72 mesures ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure étaient-ils en adéquation avec les besoins à moyen terme (horizon 2015) du territoire déterminés lors de l'élaboration du PRSE2 (2010/2011)?...
- ▶ **Efficacité** : les effets propres de la démarche du PRSE2 sont-ils identifiables, mesurables et conformes aux objectifs ? La mise en œuvre a-t-elle été porteuse de partage, de mise en commun, de dynamisme,... ? En quoi l'évaluation à mi-parcours a-t-elle permis de donner un nouvel élan au PRSE2 ? Comment chaque partenaire a-t-il inscrit les actions du PRSE2 dans son programme d'activité annuel ?....

- ▶ **Efficienc** : Les ressources mobilisées par la mise en œuvre des 23 actions et 72 mesures ont-t-elles été bien utilisées ? Les résultats constatés sont-ils à la hauteur des attentes et des moyens mobilisés ? La mise en œuvre du PRSE2 s'est-elle appuyée sur les actions et résultats obtenus par les autres plans sectoriels et départementaux (SDAGE, PSRQA, PDALPD, etc. ?) et par l'action propre de chacun des partenaires ?
- ▶ **Impact (effets produits)** : Quelles sont les conséquences globales de ce PRSE2 sur la situation de l'environnement de la santé à La Réunion? Plus largement, les impacts observés sont-ils bénéfiques au territoire. Quels effets les résultats du PRSE2 ont-ils produit sur chacune des thématiques? Quelle a été la plus-value réelle du plan par rapport aux programmes d'activités de chaque partenaire ? Peut-on dégager une typologie des actions (démarche conservatrice ou novatrice, ambitieuse ou restrictive, partenariale ou concurrente, fédératrice ou séparative, ...) ? ...
- ▶ **Pertinence du PRSE2** : Les objectifs explicites de la politique préconisée dans ce PRSE2 étaient-ils en définitive adaptés à la nature du (des) problème(s) du territoire ? En quoi ce PRSE2 a concouru à la réduction des risques environnementaux pour la santé sur le territoire ? Pouvait-on s'en passer ? ...
- ▶ **Gouvernance** : Quel a été le rôle du tableau de bord tenu par la DEAL ? Y-a-t-il eu des bilans argumentés après chaque fin d'action ? Comment ont été gérées les actions du PRSE2 recouvrant en partie ou totalement les prérogatives des services ou des partenaires ? Plus précisément, par action et par mesure, les indicateurs de suivi et de réussite ont-ils permis un pilotage précis du PRSE2 ? Quel a été le niveau d'information entre les partenaires sur la réalisation des actions pendant la durée du plan ? Comment s'est fait l'arbitrage des moyens ? Le management du PRSE2 a-t-il mis en place une méthode de production homogène d'indicateurs de gestion (utilisation des moyens, observation des résultats, mesure de l'impact, traçabilité, etc.) ? Plus généralement quel a été le rôle et l'action des instances de management dans la mise en œuvre du Plan ?

2.2.4-Elaboration du questionnaire en ligne et du guide d'entretien

Afin de recueillir une information à la fois exhaustive, approfondie et la plus objective possible, ces outils ont été élaborés en concertation avec le secrétariat technique. Trois séquences rythmaient l'entretien (le niveau de connaissance du PRSE2, l'évaluation des actions et mesures, les prescriptions concernant le PRSE 3) et permettaient d'aborder l'ensemble des questions évaluatives. Le questionnaire en ligne utilisait à la fois des questions ouvertes et des échelles de notation.

Schéma d'élaboration du questionnaire en ligne et du guide d'entretien



2.2.5-Ateliers de concertation

Le premier atelier de concertation, réunissant le comité de pilotage élargi au SGAR et au CESER, portait sur la gouvernance du plan avec 2 questions centrales «quelle organisation et gouvernance pour le PRSE3 au regard des points forts et faibles relevés dans l'évaluation du PRSE2 en termes de moyens et de mobilisation des acteurs?» et «comment améliorer l'articulation avec les autres plans et missions des services?»

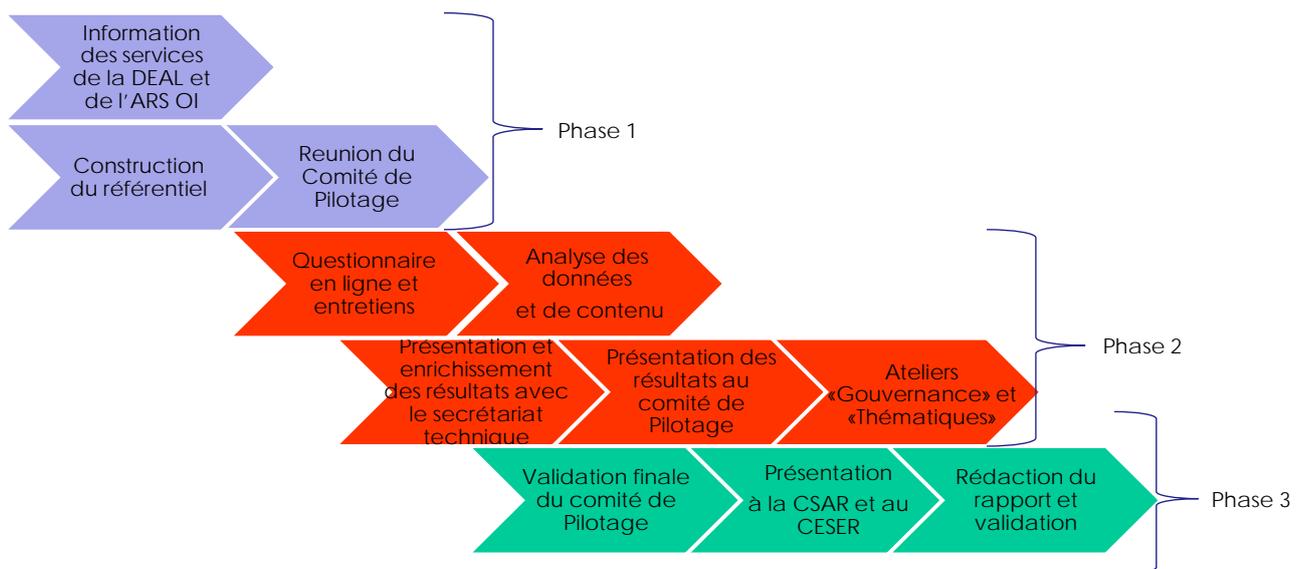
Le deuxième regroupait l'ensemble des pilotes sur les thématiques prioritaires à développer «quels enjeux régionaux et priorités pour le PRSE3 au regard des nouvelles thématiques du PNSE3, des risques émergents sur le territoire, des actions du PRSE2 non abouties, de l'actualité et des avancées en matière de R&D?». Cet atelier a également permis de mettre en avant les interactions de travail entre chaque partenaire dans le domaine de la santé environnement.

Trois séquences ont ponctué ces ateliers :

1. présentation des résultats de l'évaluation,
2. échanges sur les résultats et enrichissement,
3. utilisation de la méthode métagplan pour trouver de nouvelles solutions.

2.2.6-Processus de mise en œuvre de l'évaluation

La démarche d'évaluation a été jalonnée de plusieurs étapes et a fait l'objet d'une communication préalable aux services de la DEAL et de l'ARS. Un courrier du Préfet auprès de tous les partenaires institutionnels est venu appuyer la démarche des consultants. Les résultats de l'évaluation ont été longuement présentés en Comité de Pilotage, à la CSA Réunion et au CESER⁴.

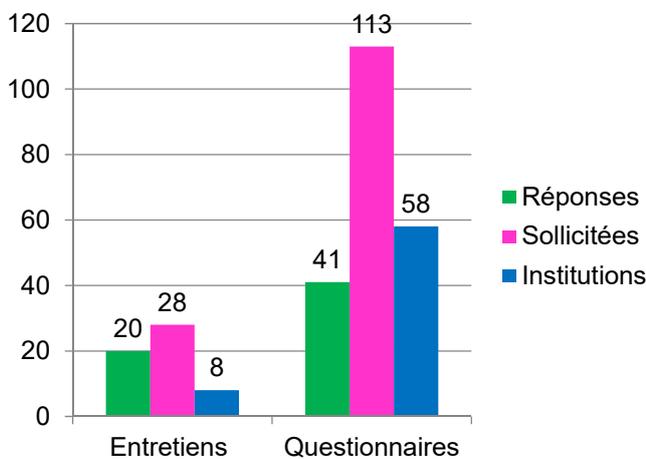


⁴ Comité Economique, Social et de l'Environnement de la Réunion

III OPERATIONNALISATION DE L'ÉVALUATION

La période de l'évaluation a été l'occasion d'interroger, de rencontrer et de réunir un grand nombre de personnes, d'institutions et de services qui ont de près ou de loin participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du PRSE2. Leur expérience, leur opinion, leur pratique ont permis de réaliser une évaluation la plus objective possible permettant de tirer des enseignements utiles pour l'élaboration du nouveau PRSE3.

Résultats des outils de l'évaluation



Entretiens



20 entretiens réalisés

Enquête / Questionnaire en ligne

113 personnes sollicités
41 répondants
24 institutions représentées sur 58



Analyse documentaire



Analyse documentaire exhaustive des différents composants du PRSE et de documents annexes

2 ateliers de concertation



▶ Pilotage et animation
▶ Thématiques prioritaires pour le PRSE3

17 institutions/services 30 participants

Liste des institutions sollicitées⁵ et des personnes rencontrées lors des entretiens

ARS	Jean-Claude DENYS ; Olivier REILHES ; Germain MADELINE ; Jean-Marc SIMONPIERI ; Dominique MAISON
DAAF	Ludovic MAILLARY
DEAL	Catherine CHARRITAT ; Sophie Le GARREC ; Fabien OMEZ ; Denys LEPETIT ; Michel MASSON ; Stéphanie JALABERT ; Audrey BESNARD ; Marine BATTISTINI ; Jessie FOURCHE
DJSCS	Serge TARDY
ORA	Chatrapatty BHUGWANT ; Bruno SIEJA
RECTORAT	Christian ECOLIVET
DIECCTE	Pierre MERCADER

⁵ La Région Réunion a été sollicitée à plusieurs reprises, sans succès, pour des entretiens

Liste des institutions ayant répondu au questionnaire en ligne

ADEME	CIRAD	Mairie de Sainte-Marie
AGORAH	Conseil Régional	Mairie de Saint-Joseph
ARDA / CBEM	CRVOI	Mairie de Saint-Louis
ARMSE	DAAF	Mairie du Tampon
ARS	DEAL	ORA
ASCONIT	DJSCS	ORS
BRGM	Mairie de Cilaos	Rectorat
CHU	Mairie de La Possession	SICR

Profil institutionnel des répondants au questionnaire en ligne



Profil des acteurs du PRSE2 ayant répondu en ligne



Liste des institutions/services ayant participé aux ateliers de concertation	
Pilotage et Animation (Directions membre du Comité de pilotage)	Thématiques Prioritaires (Responsables de services)
DIECCTE	BRGM
REGION	SYDNE
ARS	SGAR
CESER	ARS Lutte anti vectorielle
DEAL	ARS SEAE
SGAR	CIRE
	DEAL SCET
	DEAL SHLS
	REGION
	CESER
	DEAL SPREI
	DEAL SEB
	ORA
	RECTORAT
	OFFICE DE L'EAU

L'analyse documentaire a permis d'établir le référentiel d'évaluation, de comprendre le processus d'élaboration du PRSE2 et d'éclairer certaines forces et faiblesses se dégageant de sa mise en œuvre.

Revue documentaire

	Documents transmis par le maître d'ouvrage	Autres documents
Elaboration du PRSE2	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des actions du PRSE1 6 comptes rendus des COPIL durant le processus d'élaboration Compte-rendu d'une présentation à mi-parcours de l'élaboration à la CSAR Compte rendu du débat public du 7 juillet 2011 Résultat de consultation en ligne du public Feuille de route pour la mobilisation des acteurs à l'élaboration du PRSE2 	<p>Différents plans, observatoires ou documents se rapportant à la santé et à l'environnement, qui ont été élaborés avant ou après la mise en œuvre du PRSE2.</p> <p>STATISS 2015 Mayotte-Réunion, Programme Alimentation Activités Nutrition Santé (PRAANS), Baromètre santé 2014, Plan Stratégique Santé 2012-2016, Plan Régional Santé au Travail (PRST), l'Observatoire Régional de l'habitat Insalubre, le Plan Départemental d'hébergement et de logement pour les Personnes Défavorisées (PHLPD), Plan Ecophyto 2018, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSOA), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)...</p>
Mise en œuvre du PRSE2	<ul style="list-style-type: none"> 4 comptes rendu de Copil 5 tableaux de bord tenus par la DEAL (1 par année) PowerPoint d'une présentation à mi-parcours à la CSAR. Livret des gestes utiles « les bons gestes au quotidien » 	

Le questionnaire en ligne et les entretiens ont contribué de manière significative à l'atteinte des objectifs d'évaluation fixés par le maître d'ouvrage dans son cahier des charges. Les ateliers ont concouru fortement aux recommandations sur l'élaboration du PRSE3 notamment en termes de périmètre d'action et de gouvernance.

Contribution des différents outils

Objectifs du maître d'ouvrage	Analyse documentaire	Questionnaires en ligne	Entretiens approfondis	Réunions de travail	Ateliers de concertation
mesurer le niveau d'atteinte des objectifs	X	X			
identifier les moyens mis en œuvre	X	X	X		
vérifier le niveau d'intégration et d'articulation des différents plans avec le PRSE2	X	X	X		
mesurer le degré de réussite du PRSE au regard des dynamiques institutionnelles et territoriales		X	X		X
analyser le fonctionnement des instances de pilotage, de suivi et de mise en œuvre du PRSE	X	X	X	X	X

IV -EVALUATION (REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES)

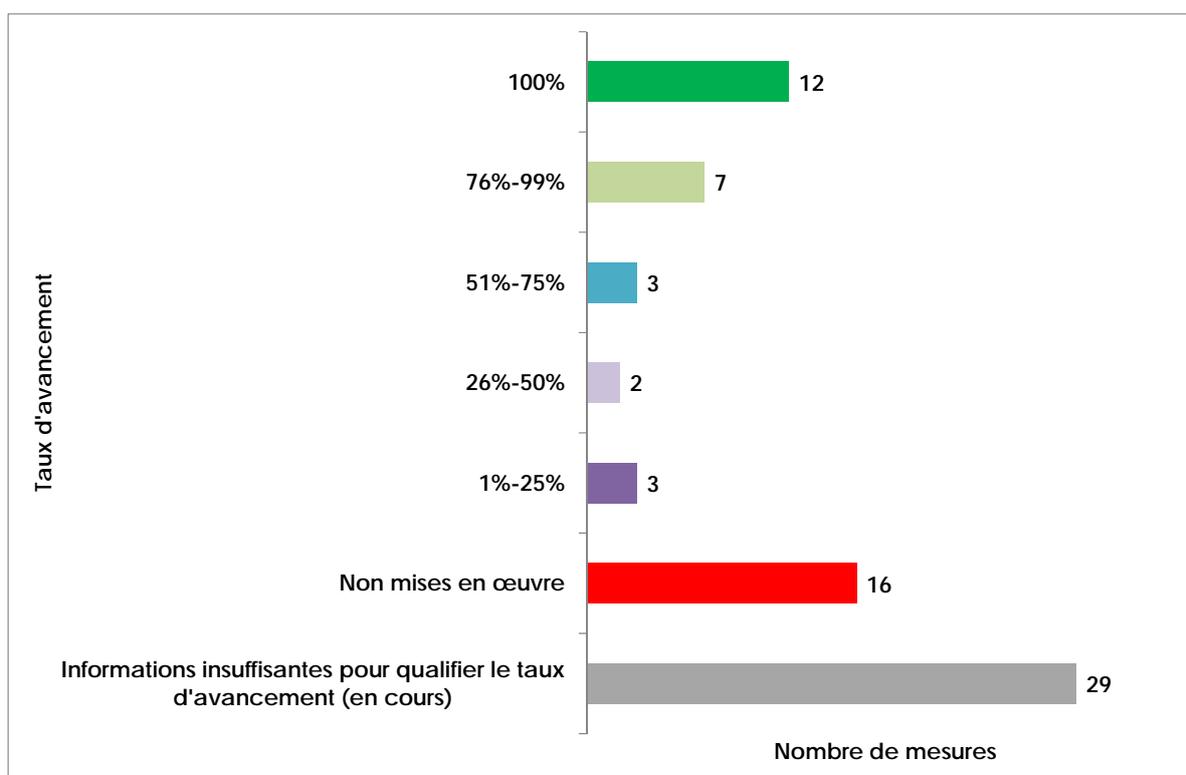
IV-1 Atteinte des objectifs

IV.1.1-Les objectifs des 23 actions et 72 mesures ont-ils été atteints ?

L'évaluation a permis de faire un point précis sur les résultats obtenus par la mise en œuvre des actions et mesures du PRSE2. Pour rappel les actions sont déclinées en mesures dont la mise en œuvre conditionne la réussite ou non de l'action.

Taux d'avancement des mesures à la fin 2016

Enquête en ligne et Tableau de Bord DEAL



- ▶ Deux mesures sur cinq (40%) sont classées dans le tableau de bord de la DEAL comme encore « *en cours* » sans précision du niveau d'avancement. Le manque de données et/ou l'absence de réponse des pilotes n'a pas permis de lever cette incertitude.
- ▶ Seize mesures n'ont pas été mises en œuvre pour diverses raisons que nous analysons plus loin.
- ▶ Vingt-sept mesures peuvent être qualifiées par un taux d'avancement.
- ▶ Vingt-deux mesures ont un taux d'avancement supérieur à 50% soit un peu moins d'un tiers (30,5%) des 72 mesures.
- ▶ Douze mesures ont été identifiées comme terminées durant la période 2012/2016.

Huit mesures sur dix du thème 4 « habitat Indigne » et cinq mesures sur huit du thème 5 « Points noirs environnementaux » ont pu être qualifiées par un taux d'avancement. À l'inverse seule une mesure sur six du thème 6 « risques émergents et maladies vectorielles » a pu être identifiée par un taux d'avancement.

Thèmes du PRSE2	Mesures dont le taux d'avancement est identifié	Nombre de mesures par thématique
Aménagement, Transport, Santé	1.1.2 Identifier, aménager et sécuriser les pistes cyclables, les espaces de repos et les ilots de fraîcheur dans les cœurs de ville 1.1.3 Poursuivre et développer des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et d'administrations (PDA) 1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports 1.1.8 Poursuivre la promotion des éco quartiers	4/9
Qualité de l'air	2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires 2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10 2.2.2 Elaborer et diffuser les calendriers sporo-polliniques représentatifs de l'île 2.3.1 Estimer l'impact sanitaire global de la pollution atmosphérique d'origine anthropique 2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à la Réunion	5/10
Eau et santé	3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire 3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés 3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)	3/13
Habitat indigne	4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?) 4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilotage ARS 4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus" 4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil 4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS) 4.3.3 Etablir un lien réactif avec les Parquets, la CAF et la DRFIP pour sanctionner les marchands de sommeil 4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée 4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL	8/10
Points noirs environnementaux	5.1.1 Mettre en place un observatoire déchets (pilotage AGORAH - CR- CG) 5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries 5.3.1 Apporter un appui professionnel à la police municipale en matière de lutte contre les bruits de voisinage 5.3.2 Contrôler les établissements diffusant de la musique amplifiée, en priorisant les sites critiques faisant l'objet de plaintes 5.4.1 Réaliser un fond géochimique urbain sur le paramètre plomb (pilotage ARS BRGM) - modification : Recherche de sites potentiellement pollués au plomb dans le cadre de la problématique de présence de plomb dans les déchets de végétaux collectés par la CIVIS et le TCO 5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères	6/8
Risques émergents et maladies vectorielles	6.2.1 Poursuivre la synthèse bibliographique sur les risques infectieux émergents dans la zone	1/22
TOTAL		27/72

IV.1.2-Analyse des mesures dont le taux d'avancement est connu

En définitive, seules 24 mesures sur 27 ont pu faire l'objet d'un bilan évaluatif. En annexe 1, sont compilées toutes les fiches mesures non évaluées mais comportant un point d'étape relevé dans le dernier Tableau de Bord de la DEAL (**maj du 4 avril 2016**). Selon les pilotes, la quasi-totalité de ces mesures auraient été mises en œuvre sans l'aide du PRSE2 :

- ◆ Plusieurs mesures sont des activités régaliennes de l'État ou des obligations européennes (Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports, Contrôler les établissements diffusant de la musique amplifiée, en priorisant les sites critiques faisant l'objet de plaintes, ...)
- ◆ Les mesures de la Thématique 4 sont issues du PDLHI ou du PDALPD. L'action de mise en œuvre de l'observatoire des déchets était prévue au PREDIS et au PDEDMA.
- ◆ Certaines autres mesures sont issues de l'activité de services spécialisés comme l'ORA sur l'air ou la CIRE pour les études ou la veille sanitaire.

Enfin il convient de noter que certaines de ces mesures sont d'application pluriannuelle, d'autres ont un aspect réglementaire et ne peuvent avoir d'échéances dans le cadre d'un plan comme le PRSE2.

IV.1.3-Analyse des 12 mesures totalement mises en œuvre ?

Mesure	Aboutissement	Bilan/Indicateurs d'activité/Indicateurs de résultats	Fin de l'action
1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports	100%	22 communes de l'île sur 24 concernées par le classement des voies bruyantes. Publication des arrêtés préfectoraux le 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre pour chacun des territoires concernés (22 communes sur 24). Les informations correspondantes ont été communiquées aux différents partenaires et sont consultables sur le site « Internet » de la DEAL avec des données géolocalisées sous « Cartélie ». Rappelons que les cartes et les arrêtés sont à annexer aux documents d'urbanisme (PLU) afin que les constructions neuves respectent des normes d'isolation acoustique. -Publication des arrêtés préfectoraux le 07 avril 2011 et le 26 août 2014 portant approbation des cartes stratégiques de bruit des routes nationales et départementales (respectivement "phase 1" de la directive européenne 2002 concernant les voiries de plus de 16 400 véhicules/jour et "phase 2" concernant les voiries entre 8 200 et 16 400 véhicules/jour). Les données correspondantes sont également consultables sur le site « Internet » de la DEAL conformément au décret du 24 mars 2006 et doivent servir de support aux collectivités (conseil Régional, conseil Général, intercommunalités,...) chargées d'établir leurs plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).	2014
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM 2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	100%	Les mesures des PM2,5 sont effectives sur les stations suivantes : Joinville, station urbaine, Saint-Denis (effectives depuis 2009), Luther King station urbaine, Saint-Pierre (effectives depuis 2009 avec une coupure de 2011 à 2012), Rambaud – station trafic, Saint-Denis (effectives de 2008 jusqu'en 2009 lors du déplacement de la station; manque de financement les mesures n'ont pas été reprises sur le nouveau site du Boulevard Sud), Grand Coude – station rurale, Saint-Joseph (effectives depuis 2012). D'autres mesures en PM 2,5 ont été faites sur le territoire, notamment autour des sites industriels (Bois Rouge, Le Gol, Le Port, Plateau Caillou). Les résultats de 2009 à 2014 ne mettent pas en évidence de zones sensibles. La commune de Saint-Paul ne fait pas l'objet d'une surveillance PM 2,5.	2015 2016
2.2.2 Elaborer et diffuser les calendriers sporo-polliniques représentatifs de l'île	100%	Mise en place d'un réseau de surveillance, analyse des données polliniques réalisées d'octobre 2009 jusqu'à juin 2012 et diffusion d'un bulletin pollens et spores hebdomadaire. Elaboration de calendriers sporo-polliniques par l'ORA sur Saint-Denis et Saint-Paul (diffusion faite). A prolonger sur St Pierre et St Benoit	2015
2.3.1 Estimer l'impact sanitaire global de la pollution atmosphérique d'origine anthropique	100%	Réalisation de l'étude, publication et communication des résultats. A Saint-Denis les résultats du PM10 sont significatifs. Les concentrations de PM10 sont supérieures à celles de la métropole. Il a été demandé à la CIRE-OL d'attendre la communication de l'étude nationale pour diffuser les résultats. Consolider les résultats par une étude sur les passages aux urgences : en cours	2015

Mesure	Abou- tisse- ment	Bilan/Indicateurs d'activité/Indicateurs de résultats	Fin de l'action
3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés	100%	Etude réalisée par IPSOS. Les résultats ont fait l'objet de rapports et de notes aux autorités sanitaires 57% des abonnés sont soumis à une exposition à risque	2015
3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)	100%	<p>22 arrêtés prescrivant la surveillance initiale (ICPE) - 11 arrêtés prescrivant la surveillance pérenne (ICPE) 21 bilans de surveillance reçus (ICPE)- une installation à l'arrêt depuis - 6 plans d'actions prescrits pour réduire les flux rejetés</p> <p>Le bilan de cette action sera finalisé en 2017. La note technique établie par le MEDDE en date du 19 janvier 2015 relative à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées a modifié la circulaire du 29 septembre 2010 relative au dispositif RDSE: compte tenu de l'impact financier de cette surveillance sur le budget des collectivités, il a été proposé de ne plus rendre obligatoire le suivi des substances pour les stations d'épuration de capacité nominale comprise entre 10 000 et 100 000 EH et n'ayant pas fait l'objet de détection notable de micropolluants par le passé.</p> <p>Les arrêtés préfectoraux visant à abroger cette obligation de surveillance pour les stations d'épuration inférieures à 100 000 EH de l'île ont été pris en septembre 2015, à l'exception de la STEP de Sainte-Suzanne (CINOR).</p>	2016
4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilotage ARS	100%	<p>8 sessions organisées: 2012: 2 sessions animées par l'ARS- 2013: pas de session - 2014/2015/2016: 6 sessions organisées en lien avec le CNFPT (3 animées par l'ARS, 3 animées par la DEAL)</p> <p>Mesure faisant l'objet d'une convention ARS/DEAL/CNFPT : une session sur les outils LHI en secteur diffus (animation ARS) et une session sur les outils LHI en secteur groupé (animation DEAL, participants : 13 communes sur 24, soit 54% - 4 EPCI sur 5 soit 80%)</p> <p>L'implication du CNFPT à partir de 2014 a permis d'asseoir cette formation dont la logistique est prise en charge par le CNFPT. Action à reconduire encore quelques années pour accompagner la structuration de la LHI qui voit notamment la mise en place progressive des plans communaux et intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI/PILHI) dans les collectivités. A compter de 2017 se mettra en place un réseau d'échanges de pratiques professionnelles (co-animation CNFPT/animateur PDLHI) pour prolonger ces formations.</p>	Action à caractère pluriannuel

Mesure	Aboutissement	Bilan/Indicateurs d'activité/Indicateurs de résultats	Fin de l'action
4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil	100%	<p>2013: 1 session auprès de la police nationale (10 professionnels)</p> <p>2014: 3 sessions d'information pour un total de 83 professionnels (travailleurs sociaux CAF, ASLL, EMAP)</p> <p>2015: 125 professionnels sensibilisés (ASLL, IRTS) - nb sessions à préciser par l'ADIL</p> <p>2016: 4 sessions pour 410 professionnels (travailleurs sociaux)</p> <p>repérage actif: 5 communes + 4 en cours</p> <p>Evolution des objectifs en cours de plan : Mise en place d'une action complémentaire pour une recherche active des situations de "marchands de sommeil": étude de faisabilité confiée à l'AGORAH (convention ARS/AGORAH - 10K€); faisabilité avérée et reconduction sur 4 communes / an dans le cadre d'une convention ARS/AGORAH (2015-2017 - 60 K€)</p> <p>Indicateur à redéfinir, le signalement s'effectuant souvent par l'occupant mais sur conseil du travailleur social.</p> <p>4 dossiers traités en police administrative sur auto-saisine de l'ARS suite au repérage actif.</p>	Action à caractère pluriannuel
4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL	100%	Plusieurs guides ont été élaborés: guide de l'habitat dégradé (ARS) comme support de sensibilisation aux travailleurs sociaux, répertoire de la LHI (DEAL) pour l'information des partenaires intervenant dans ce champ, guide de l'habitat non décent (CAF) pour rappel des obligations des locataires et des bailleurs /Guide habitat dégradé distribué à environ 650 professionnels à l'occasion de sessions d'information. Répertoire LHI mis en ligne sur les sites internet des partenaires. Guide habitat non décent distribué via l'ADIL	2014 2015
5.1.1 Mettre en place un observatoire déchets (pilotage AGORAH - CR- CG)	100%	L'observatoire s'est mis en place avec le recrutement d'un chargé de mission et la définition de sa feuille de route. Toutefois, aucune production n'a été réalisée pendant la période du PRSE 2.	2014
5.3.2 Contrôler les établissements diffusant de la musique amplifiée, en priorisant les sites critiques faisant l'objet de plaintes	100%	<p>Le gisement d'établissements est difficile à évaluer (environ 100), l'activité des établissements évoluant en permanence (cas des bars ou restaurants qui organisent des manifestations puis décident d'arrêter puis reprennent à l'occasion d'un changement de gérant...). Entre 2012 et 2016: 54 établissements contrôlés sur site + 17 contrôles sur pièce.</p> <p>100%: procédure de police administrative calée avec les sous-préfectures pour aboutir si nécessaire à la suspension de diffusion de musique amplifiée : les établissements non conformes se mettent en conformité (étude d'impact + mise en place des recommandations) ou cessent la diffusion de musique amplifiée; en complément, la dérogation d'ouverture tardive est conditionnée à la mise en conformité.</p>	Action pluriannuelle (PRIC de l'ARS)

Mesure	Aboutissement	Bilan/Indicateurs d'activité/Indicateurs de résultats	Fin de l'action
6.2.1 Poursuivre la synthèse bibliographique sur les risques infectieux émergents dans la zone	100%	Une première synthèse bibliographique sur les risques infectieux émergents a été réalisée en 2012 par la CIRE. Elle a été publiée dans le Bulletin de la Société de pathologie exotique. (Information issue du tableau de Bord DEAL)	2012

IV.1.4-Analyse des mesures n'ayant pas abouti à la date d'échéance

La moitié de ces mesures ont des taux d'avancement supérieurs à 76% à la fin 2016 et seront achevées en 2017.

Certaines autres sont à un très faible niveau d'avancement du fait d'une mauvaise attribution du pilotage, ou d'un manque de moyens humains ou financiers.

Mesures	Taux d'aboutissement	Raisons du non-aboutissement à la fin du Plan
1.1.2 Identifier, aménager et sécuriser les pistes cyclables, les espaces de repos et les îlots de fraîcheur dans les cœurs de ville	1%-25%	La mise en place des pistes cyclables est une compétence des collectivités territoriales (les communes sur les voiries communales, les EPCI sur les voiries intercommunales, le département sur les RD et la Région sur les RN). Leur création dépend étroitement du budget que la collectivité peut allouer à cette thématique. Cette mesure n'était pas accompagnée d'une aide financière.
1.1.3 Poursuivre et développer des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et d'administrations (PDA)	1%-25%	Le pilotage de cette mesure ne devrait pas être assuré par la DEAL, qui n'est pas compétente pour favoriser le développement des PDE. Cette compétence est confiée par le code des transports aux autorités organisatrices de la mobilité, à savoir les 5 EPCI. Cette action est prévue à « l'Action 4 du SRIT » (schéma régional des infrastructures et des transports) qui encourage la réalisation de PDE/PDA (pilote de cette action du SRIT : Région Réunion). Il n'y pas eu de PDE depuis 2012. Le PDU de la CINOR comporte une action visant à inciter à l'élaboration et à la réalisation de PDA – PDE. - les projets de PDU de la CIREST et du TCO prévoient également des mesures en ce sens. - un séminaire sur les PDE/PDA a été organisé par l'Ademe et la DEAL en 2013, et a permis la rédaction d'un livre blanc sur les PDE, identifiant les freins à la mise en œuvre de cette démarche et les leviers pour inciter à leur développement. L'accompagnement financier de l'ADEME pour les études PDE/PDA s'achève en janvier 2017.

Mesures	Taux d'aboutissement	Raisons du non-aboutissement à la fin du Plan
1.1.8 Poursuivre la promotion des écoquartiers	51%-75%	La promotion des Ecoquartiers est une mesure permanente déclinée chaque année sous forme d'actions d'animation (formations, club, réunion de la commission régionale, etc.). Pour l'instant une dizaine de communes ont l'intention ou déjà intégré la démarche.
2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires	51%-75%	L'établissement des DTA n'est pas une priorité pour toutes les communes. Les petites communes ont répondu favorablement à la demande des courriers adressés par le rectorat. Beaucoup de ces communes ont transmis les DTA au rectorat et aux directeurs d'écoles. Il y a une réelle difficulté d'obtenir les informations auprès des grandes communes à l'exception de Saint-Paul. La priorité des communes demeure l'accessibilité des établissements recevant du public.
2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à la Réunion	76%-99%	L'enquête a été réalisée en 2016. Les résultats sont actuellement à l'examen du comité de suivi de l'étude pour validation scientifique avant diffusion et communication aux autorités sanitaires qui pourront les utiliser pour développer leur politique en matière de recommandations de gestion et d'actions de prévention. Ces étapes finales devraient avoir lieu au 1er trimestre 2017.
3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire	76%-99%	Les moyens disponibles affectés au service ne sont pas suffisants
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?)	76%-99%	Le pôle a effectivement été créé avec un plan d'actions, mais il n'y a pas eu véritablement d'animation. // Défaut d'animation du PDLHI: l'organisation initiale retenue (3 comités techniques, 1 comité plénier) s'est avérée trop lourde pour permettre une véritable animation du PDLHI d'autant que le pôle ne disposait pas d'animateur dédié. La DEAL et l'ARS ont conventionné avec l'ADIL afin d'externaliser le pilotage du PDLHI à compter de novembre 2016; en parallèle l'organisation sera resserrée autour d'un comité technique et d'un comité de pilotage (en formation plénière)

Mesures	Taux d'aboutissement	Raisons du non-aboutissement à la fin du Plan
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maitrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	76%-99%	La mesure a été effectivement mise en œuvre en juillet 2014 et elle est toujours en cours. Elle doit s'achever en juillet 2017 // La structuration progressive de la LHI a montré que l'échelon départemental n'était pas pertinent pour la mise en place d'une MOUS insalubrité: éloignement de l'animation territoriale, difficulté à dimensionner une équipe départementale. Il apparaît nécessaire de structurer des MOUS insalubrité, en appui des PCLHI/PILHI, au plus près de l'animation territoriale de la politique LHI. Une MOUS "insalubrité" a été créée sur le territoire de la ville de Saint-Denis à titre d'expérimentation; financée par l'ANAH et la ville de Saint-Denis, elle comporte 2 volets: volet amélioration de l'habitat et accompagnement social. Les missions "accompagnement social" des MOUS se développent par ailleurs au sein des équipes en charge de l'animation des PCLHI/PILHI, à l'image du TCO ou de la CIREST.
4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS)	26%-50%	Nécessité de prioriser les dossiers, manque de ressources internes DEAL, partenariat ARS/DEAL/préfecture/DJSCS à renforcer sur le suivi des dossiers nécessitant une intervention, collectivités à impliquer pour réaliser les travaux d'office. Difficultés de mettre en œuvre les travaux d'office sur des dossiers complexes.
4.3.3 Etablir un lien réactif avec les Parquets, la CAF et la DRFIP pour sanctionner les marchands de sommeil	76%-99%	Magistrat référent à identifier au Parquet de Saint-Pierre.
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	76%-99%	Cette mesure a été traitée à travers 2 actions : - la mise en place des OGRAL dans le cadre de la mise en œuvre du PILHI du TCO - une étude sur les freins à l'amélioration de l'habitat privé (notamment l'auto-amélioration)
5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries	76%-99%	Action à poursuivre dans le temps

Mesures	Taux d'aboutissement	Raisons du non-aboutissement à la fin du Plan
5.3.1 Apporter un appui professionnel à la police municipale en matière de lutte contre les bruits de voisinage	26%-50%	Manque de ressources internes pour mettre en place un réseau professionnel, et pas d'animateur identifié au sein des polices municipales: accompagnement professionnel au cas par cas, à la demande des communes.
5.4.1 Réaliser un fond géochimique urbain sur le paramètre plomb (pilotage ARS BRGM) - modification : Recherche de sites potentiellement pollués au plomb dans le cadre de la problématique de présence de plomb dans les déchets de végétaux collectés par la CIVIS et le TCO	1%-25%.	Le fond géochimique a été réalisé à la fois sur le territoire du TCO et celui de la CIVIS. Une action complémentaire est en cours pour affiner les résultats de ces études.
5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères	51%-75%	Les financements, car les collectivités n'ont pas pu profiter des moyens mis à leur disposition par l'Europe (fonds FEDER) notamment sur la période 2007-2013.

IV.1.5-Analyse des mesures non mises en œuvre à la date d'échéance

A l'échéance du plan, dix-sept actions n'avaient pu démarrer, sept mesures du thème 6 risques émergents et maladies vectorielles, 4 mesures du thème 2 Qualité de l'Air, 3 mesures du thème 3 Eau et Santé. **Lors d'une CSAR d'avril 2015 il a été décidé que quinze actions seraient reportées sur le PRSE3.** La documentation disponible sur le pilotage du PRSE2 ne permet pas d'analyser les motivations de ce report. Les pilotes interrogés lors de l'évaluation n'ont pas fourni plus d'explications. Les raisons évoquées de l'absence de mise en œuvre portent soit sur la pertinence de l'action soit sur sa faisabilité.

Mesure	Taux d'aboutissement	Raisons de non mise en œuvre de la mesure à la fin du Plan	Décision de report sur le PRSE3 (CSAR Avril 2015)
1.1.1 Promouvoir les mobilités douces et les transports actifs dans les politiques publiques de proximité	non réalisée	Le portage du thème n'ayant pas été clairement identifié lors de l'élaboration du PRSE2, il convient de ne pas retenir la mesure telle que libellée ; les campagnes de sensibilisation sur les mobilités douces restant du ressort des EPCI	PRSE3
2.2.3 Réaliser une étude bibliographique caractérisant le potentiel allergène des principaux pollens	non réalisée	Action non démarrée : faisabilité à évaluer	PRSE3
2.2.4 Mettre en place deux postes de conseillers médicaux en environnement intérieur CMEI ⁶	non réalisée	Action non démarrée : identifier un portage financier (FIR, CHU?)	PRSE3
2.3.2 Réaliser une synthèse bibliographique sur la cuisine au feu de bois	non réalisée	Etude jugée peu pertinente au regard de la faible puissance statistique disponible	
2.3.4 Evaluer les risques sanitaires liés au volcanisme	non réalisée	Proposition de réaliser une modélisation du panache journalier en période d'éruption : Pertinence sanitaire faible. Coût trop élevé d'une étude aux résultats incertains. Thèse réalisée sur la modélisation des polluants volcaniques de la Réunion	
3.2.3 Suivre l'expérimentation et la mise en œuvre de méthodes innovantes et promouvoir les bonnes pratiques agricoles dans les périmètres de protection et les aires d'alimentation de captage pilotage DAAF	non réalisée	en attente de retour d'information de la part de la DAAF	PRSE3
3.3.1 Mettre en place un observatoire des épandages de matières organiques en agriculture	non réalisée	Suite à l'opposition des acteurs agricoles à la mise en place de plans d'épandage de boues de STEP, dans le cadre du dossier de la STEP Grand Prado, cette action n'a pas pu progresser. Dans le cadre du PASEN 2016, il est prévu de relancer un processus de concertation pour essayer de lever les blocages du monde agricole.	

⁶ Ces postes ont été créés en fin 2016 après l'échéance du plan

Mesure	Taux d'aboutissement	Raisons de non mise en œuvre de la mesure à la fin du Plan	Décision de report sur le PRSE3 (CSAR Avril 2015)
3.4.3 Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la problématique des cyanobactéries dans les eaux de baignade	pas commencée	Etat d'avancement au 24/04/2014: campagnes de mesure ARS 2013 et 2014 en eau douce en vue de caractériser la présence de cyanobactéries à La Réunion ; prévoir un échange ARS - ARVAM au vu des résultats (absence jusqu'à présent) et de la bibliographie rassemblée par l'ARVAM	PRSE3
5.4.3 Sensibiliser les populations aux risques de saturnisme	non réalisée	Action non démarrée : faisabilité à évaluer	PRSE3
6.1.4 Mettre en place des plans de lutte communaux contre les zoonoses notamment contre la leptospirose	pas commencée	Quelques communes mettent en place des plans de dératisation, soit à titre préventif, soit en réponse à des cas de leptospirose signalés. Pour autant, aucune stratégie globale n'a pour l'instant pu être élaborée et mise en œuvre.	PRSE3
6.2.3 Etudier la possibilité de développer des outils biologiques de diagnostic de certaines maladies émergentes (faisabilité et pertinence)	pas commencée	information non disponible	PRSE3
6.4.2 Réaliser une synthèse des connaissances sur la résistance bactérienne existante dans les autres îles de l'Océan Indien	pas commencée	information non disponible	PRSE3
6.4.3 Réaliser un bilan des capacités à conduire des recherches dans les autres îles de l'Océan Indien	pas commencée	information non disponible	PRSE3
6.4.4 Définir les résistances à surveiller et mettre en place un outil de déclaration des résistances et de diffusion des données	pas commencée	information non disponible	PRSE3

Mesure	Taux d'aboutissement	Raisons de non mise en œuvre de la mesure à la fin du Plan	Décision de report sur le PRSE3 (CSAR Avril 2015)
6.4.5 Définir les mesures préventives et curatives qui pourront être prises suivant les résistances trouvées chez l'Homme et l'animal	pas commencée	information non disponible	PRSE3
6.5.2 Analyser les données issues de cette surveillance afin de caractériser les enjeux et les risques associés et définir, si besoin, des mesures adaptées	pas commencée	action tributaire de 6.5.1	PRSE3

IV.1.6-Action hors plan

Le premier COPIL⁷ a émis l'idée de concevoir un petit livret décrivant les gestes utiles en matière de santé environnement à destination du grand public. Sur le modèle produit par la DEAL Champagne Ardenne, la DEAL Réunion s'est chargée de l'éditer et de le diffuser auprès des professionnels de santé, des hôpitaux et cliniques du territoire.

Son contenu porte sur les bons gestes pour agir au quotidien sur l'environnement afin d'influer positivement sur sa santé et celle de ses proches. Les gestes à pratiquer sont résumés sur 10 fiches issues des thématiques du PNSE2/PRSE2 :

1. la préservation de la qualité de l'air intérieur
2. les gestes individuelles contribuant à la qualité de l'air extérieur
3. la qualité de l'eau, sa potabilisation, sa gestion au quotidien,
4. l'utilisation de moyens de transports moins polluants et plus économes en énergie,
5. l'usage raisonné des pesticides,
6. les bonnes pratiques de baignades
7. la bonne gestion des déchets individuels et du ménage,
8. la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies
9. la lutte contre le bruit
10. la prévention de la leptospirose.

La réalisation⁸ de ce livret a été confiée après mise en concurrence à l'agence 21° Sud.

Tous les cabinets de médecins ont été destinataires de ce livret. Le budget de réalisation s'élève à 9 350 €, financé par la DEAL.

Lors de l'évaluation nous n'avons pu obtenir d'information spécifique sur son impact éventuel.

IV.1.7-Bilan de la mise en œuvre

L'atteinte des objectifs fixés par action dépendait de la mise en œuvre des mesures qui y étaient attachées. Le tableau suivant indique pour chaque action, le nombre de mesures à mettre en œuvre et les résultats observés.

Trois actions se distinguent par un meilleur taux d'avancement des mesures avec une terminée et une à plus de 50% voire 75% :

- 2.1 Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics ;
- 4.1 Relayer et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne ;
- 5.1 Conforter les filières de traitement de déchets pérennes.

Une analyse objective des mesures montre qu'une grande partie d'entre elles se confond avec les missions des services notamment pour le thème 6 (missions des services de l'ARSOL (LAV, ...) et du CRVOI) et pour les thèmes 3 et 5 (missions régaliennes des services de la DEAL).

⁷ Compte rendu du COPIL du 24 mai 2012

⁸ Compte rendu du COPIL du 9 novembre 2012

L'impossibilité de caractériser la mise en œuvre de 29 mesures dans le cadre de l'évaluation provient soit de l'absence de données ou de leur ancienneté dans le tableau de bord de la DEAL, soit de l'impossibilité d'identifier le pilote de la mesure, soit s'il était identifié de son impossibilité à répondre du fait de sa récente affectation.

Bilan de la mise en œuvre du PRSE2

Thèmes	Actions	nbre de mesures	Nombre de mesures mises en Œuvre					
			100 %	76% 99%	51% 75%	< 50%	Non démarré	En cours
1. Aménagement, transport, santé	1.1 Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée	8	1	0	1	2	1	3
	1.2 Améliorer la qualité de l'habitat	1	0	0	0	0		1
2. Qualité de l'Air	2.1 Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics	2	1	0	1	0		
	2.2 Mieux connaître l'environnement allergénique à La Réunion pour adapter les mesures de gestion	4	1	0	0	0	2	1
	2.3 Mieux connaître l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique	4	1	1	0	0	2	
3. Eau et santé	3.1 Maitriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée	5	1	1	0	0		3
	3.2 Maitriser la qualité de l'eau brute captée	3	0	0	0	0	1	2
	3.3 Réduire les polluants à la source	2	1	0	0	0	1	
	3.4 Mieux gérer les eaux de baignade	3	0	0	0	0	1	2
4. Habitat indigne	4.1 Relayer et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne	2	1	1	0	0		
	4.2 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social	2	0	1	0	0		1
	4.3 Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil	3	1	1	0	1		
	4.4 Améliorer la connaissance des modalités de lutte contre l'habitat indigne à la Réunion et proposer des adaptations réglementaires	3	1	1	0	0		1
5. Points noirs environnementaux	5.1 Conforter les filières de traitement de déchets pérennes	2	1	1	0	0		
	5.2 Résorber les rejets aqueux urbains non traités et ou non conformes	1	0	0	0	0		1
	5.3 réduire les nuisances sonores	2	1	0	0	1		
	5.4 Identifier les sites et sols pollués pour réduire les risques sanitaires	3	0	0	1	1	1	
6. Risques émergents à La Réunion et maladies vectorielles	6.1 Renforcer au niveau régional les actions de veille, de surveillance, de recherche et de lutte sur les zoonoses notamment la leptospirose	4	0	0	0	0	1	3
	6.2 Evaluer et prévenir les risques d'introduction d'arboviroses et autres maladies vectorielles à La Réunion et adapter en permanence la stratégie de lutte	8	1	0	0	0	1	6
	6.3 Renforcer le dispositif de toxicovigilance	2	0	0	0	0		2
	6.4 Renforcer la surveillance des résistances bactériennes dans la zone Océan Indien et au-delà (Inde, Afrique, Australie ...)	5	0	0	0	0	4	1

	6.5 Renforcer la surveillance environnementale vis-à-vis des polluants émergents	2	0	0	0	0	1	1
	6.6 Renforcer les actions d'informations, de formation et de mobilisation sociale en matière de prévention des risques émergents, maladies vectorielles et zoonoses	1	0	0	0	0		1
6	23	72	12	7	3	5	16	29

IV -2 Cohérence (de la conception à la mise en œuvre)

IV.2.1-Démarche d'élaboration

Le PRSE2 a été co-construit par la DEAL et l'ARS, assisté par un consultant, selon un schéma méthodologique en 2 phases :

Phase 1 : Définition des orientations et thématiques à développer dans le PRSE2

- Validation des fiches actions du PNSE2, prise en compte du bilan du PRSE1 (actions à reconduire) et autres documents de planification régionaux ;
- Validation de la terminologie des thématiques et regroupement d'actions du PNSE2 ;
- Validation de la fiche type « Action PRSE2 ».

Phase 2 : Élaboration du programme d'actions du PRSE2

- Groupes de travail et réunions thématiques (2 séries de 6 ateliers ont été organisés en juin et septembre 2011) ;
- Élaboration de fiches actions ;
- Rédaction du document.

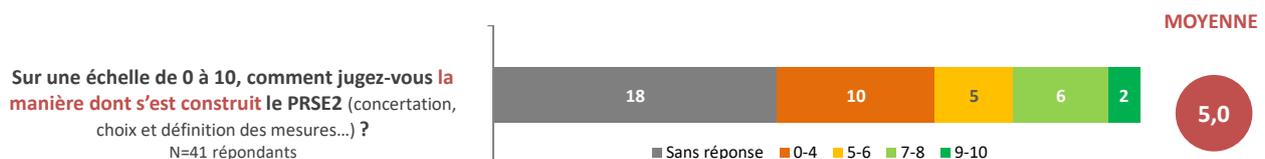
Deux temps forts durant cette élaboration :

- ◆ Un débat public sur la santé environnement s'est tenu en juillet 2011 ;
- ◆ Une consultation en ligne du public a eu lieu du 15 novembre 2011 au 15 décembre 2011 sur les sites de la DEAL et de l'ARS.

6 comités de pilotages ont été organisés tout au long du processus d'élaboration qui a duré 10 mois d'avril 2011 à février 2012.

IV.2.2-Les enjeux définis en 2011 ont-ils été partagés par tous les acteurs et partenaires

L'élaboration du PRSE2 a été l'occasion de rassembler plusieurs dizaines d'acteurs pour un travail participatif en atelier et lors d'un débat public. Sa construction a été consensuelle et a abouti à un plan couvrant la plupart des enjeux de Santé /Environnement à La Réunion. Toutefois, ceux qui en 2011 avaient participé à son élaboration sont un peu plus sévères 5 ans après sur son caractère participatif ou consensuel.



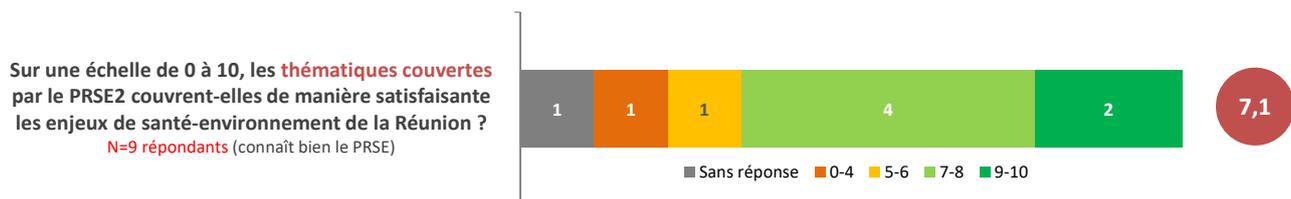
« Il y a eu une dynamique d'échanges au moment de l'élaboration »

Le comité de pilotage d'élaboration insistait sur le fait qu'il convenait de mobiliser à la fois le grand public et les collectivités locales sur les problématiques de santé environnement :

« Renforcer les actions de mobilisation sociale avec la population afin de modifier les comportements en matière de gestion des déchets. »

« Importance de la mobilisation des collectivités dans le domaine santé-environnement et du rôle des associations d'usagers. »

Les acteurs et partenaires estiment aujourd'hui que les thématiques et actions étaient appropriées à la situation locale. Ainsi ceux qui **connaissent bien** les actions du PRSE2 attribuent au plan une note moyenne de 7 à la couverture des enjeux de santé/environnement pour La Réunion. Il est cependant possible de penser qu'il y a là un biais cognitif et de justification auto référente.



Certains acteurs précisent :

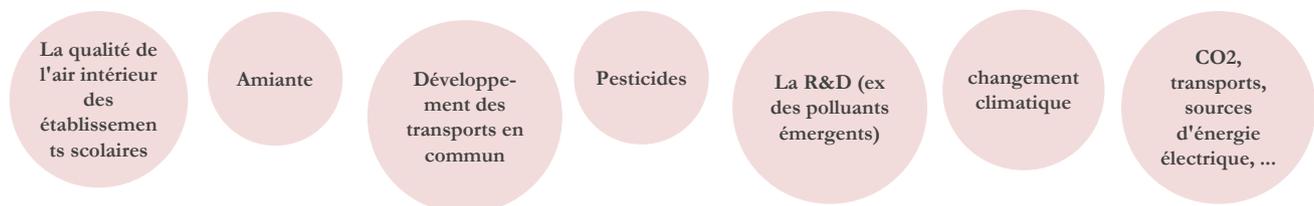
« Les préoccupations majeures en termes de santé et d'environnement sont à 100% dans les actions du PRSE2. » ;

« Tout le contenu du PRSE2 a du sens pour la population » ;

« Localement, les thématiques prioritaires sont l'eau et l'habitat Indigne. La thématique eau a été renforcée sur le PRSE2 pour l'eau de consommation humaine. Cela a donné une meilleure visibilité sur cette question cruciale. On avait des actions assez lourdes et on a été au-delà. »

« C'est assez global et une belle représentation des problématiques. Le document a du sens et est exhaustif... »

D'autres estiment toutefois que certains enjeux auraient mérité d'être pris en compte parmi lesquels :



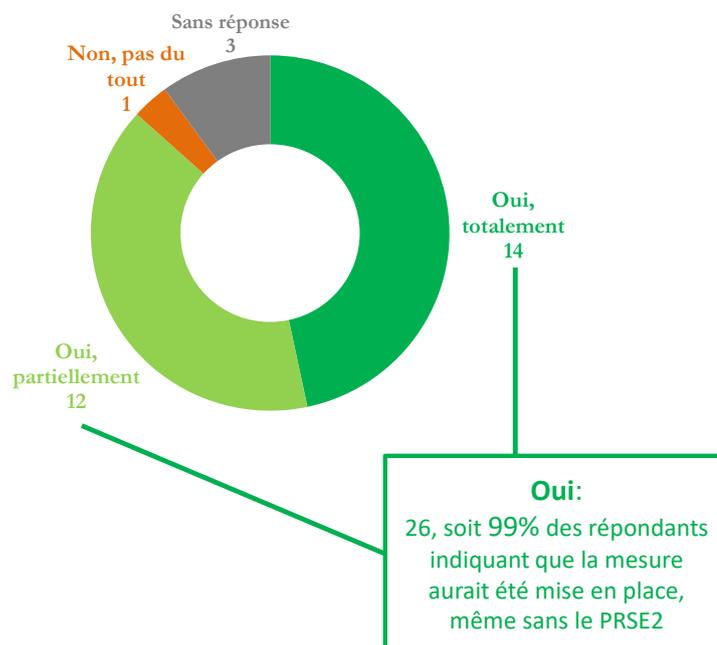
IV.2.3-Le PRSE2 est-il en adéquation avec le PNSE2 et les autres plans sectoriels ?

Les 6 thématiques et les 23 actions s'inscrivent parfaitement dans celles du PNSE2. La quasi-totalité des actions fait référence explicitement aux actions nationales. Toutefois, en cours d'élaboration, la volonté des promoteurs a été d'ancrer le PRSE2 dans la réalité du territoire « on pourra ressentir un décalage avec les orientations nationales sur certaines thématiques en raison des spécificités de La Réunion et notamment du rattrapage à effectuer en matière de développement de certaines infrastructures ». Ainsi l'action 1.2 « Améliorer la qualité de l'habitat » est une action spécifique du PRSE 2 Réunion, même si des liens avec d'autres actions du PNSE2 pouvaient se faire.

Le PRSE2 avait aussi pour ambition d'être complémentaire aux autres plans sectoriels « L'articulation du PRSE2 avec les autres plans animés par les services de l'Etat ou les collectivités (ex: plan éco-phyto, plan d'élimination des déchets spéciaux, ...) doit permettre de compléter les dispositifs existants ». Toutefois de nombreuses actions n'ont fait que reprendre les actions prévues dans d'autres plans ou celles émanant directement des services.

**Cette mesure spécifique du PRSE2 aurait-elle été mise en place sans le PRSE2
(Prérogative de vos services/ de votre institution / de vos partenaires) ?**

N=30 pilotes et co-pilotes ayant évalué des mesures



Ainsi la thématique 5 s'appuie largement sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pôle de Lutte contre l'habitat indigne (PLHI) et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

« Pour la mesure 4.1.1 : Créer le pôle, cela a été fait dans le cadre du PDLHI mais les raisons de réussite de la mesure sont externes au PRSE2, on avait déjà planifié de le faire sans le PRSE2.

« 4.1.2 : Sur l'aspect formation, la mesure a été réalisée via les financements traditionnels »

« 4.2.1 : Sur la mise en place d'une MOUS, cela a été fait avec un financement ANAH ».

Pour un autre acteur le PRSE2 est contraint par « un millefeuille de plan : PRSE2 en cohérence avec le PRST, maintenant je ne sais pas si le PRST est toujours en cohérence avec le PRSE2 ? Le PRSQA va un peu plus loin sur l'Air/Mobilité douce, ... ».

IV.2.4-Les moyens humains, financiers, juridiques, techniques, matériels étaient-ils adaptés ?

Si les enjeux font adhésion, les 23 actions prévues au plan et déclinées en 72 mesures opérationnelles paraissent lourdes à porter pour des acteurs qui disent avoir des moyens limités tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Lacune observée par toutes les personnes rencontrées en cours d'évaluation, les moyens financiers et organisationnels n'ont pas été prévus :

« Rien n'est pensé au niveau humain et financier avec un manque de cohérence entre les actions ponctuelles et les actions de fond... »

« Pas de moyens dédiés »

« On trouve les moyens sur une action déjà dans les «cartons» du service »

« Finalement ce sont les contributions en partie par rapport à nos propres missions qui ont pu être dégagées »

« Pas de moyens spécifiques pour les actions et les mesures, on utilise les canaux de financements traditionnels via le ministère du logement et de l'Outremer. »

Les concepteurs du PRSE2, page 44, notent *« à l'issue des réunions du COPIL, il a été décidé de ne pas faire apparaître les budgets relatifs à la mise en œuvre des mesures opérationnelles. Les moyens financiers et humains à engager sur chaque mesure seront définis avec les partenaires concernés (co-financeurs potentiels) à leur lancement »*.

Pourtant l'analyse des forces et faiblesses du PRSE1 mettait en exergue *« des moyens restreints pour la mise en œuvre et le suivi »* et aurait pu être prise en compte pour le PRSE2, la même erreur a été reproduite cinq ans après.

Lors d'une des premières réunions de comité de pilotage⁹ consacrée à la mise en œuvre il a été acté que les pilotes de thèmes seraient chargés de réaliser l'inventaire des besoins auprès des pilotes de mesures. Apparemment ce recensement des moyens n'a pas abouti faute d'un suivi rigoureux.

IV.2.5-Les différents objectifs étaient-ils cohérents entre eux?

Lors de la conception du plan, les objectifs ont été fixés tant pour les actions que pour les mesures. Les objectifs des actions sont généraux et peu précis ils s'expriment dans le titre même de l'action *« améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée »*.

Les mesures apportent du contenu à l'action et sont pour certaines dans leurs libellés très précises *« Réaliser une campagne de sensibilisation sur les transports actifs et leur impact sur la santé et l'environnement »* ou encore *« diffuser un bulletin pollinique hebdomadaire »*.

D'autres sont beaucoup moins précises dans leur définition, *« Mieux connaître le niveau de contamination par les fibres d'amiante dans les établissements scolaires »*. Le choix des mots a son importance pour ceux qui doivent mettre en œuvre.

⁹ Compte rendu du COPIL du 24 mai 2012

Mesure 1.1.1 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les transports actifs et leur impact sur la santé et l'environnement	Mesures 2.1.1 Mieux connaître le niveau de contamination par des fibres d'amiante dans des établissements scolaires
Verbe d'action qui donne à la fois de la lisibilité et de la visibilité à l'action. Le pilote et les partenaires savent ce qu'il faut faire.	On est ici dans l'intention sans que l'on sache comment atteindre ce niveau de connaissance. Cette mesure est le contenu d'une action qui est-elle même peu précise « Action 2.1 Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics »

Les objectifs opérationnels fixés sont pour certaines mesures assez vagues, nécessitant un travail préalable de clarification de la part du pilote et des partenaires associés, par exemple « Actions de communication multicanaux à l'attention du public » ou encore « Trouver des financements, augmentation du nombre de projets proposés à la démarche ».

Point remarquable du PRSE2, chaque mesure est accompagnée de deux indicateurs :

- Indicateurs d'activités et de réalisation (Qu'est-ce qui montre que la mesure est mise en œuvre ?)
- Indicateurs de résultats/bénéfices (nombre de plans mis en place...)

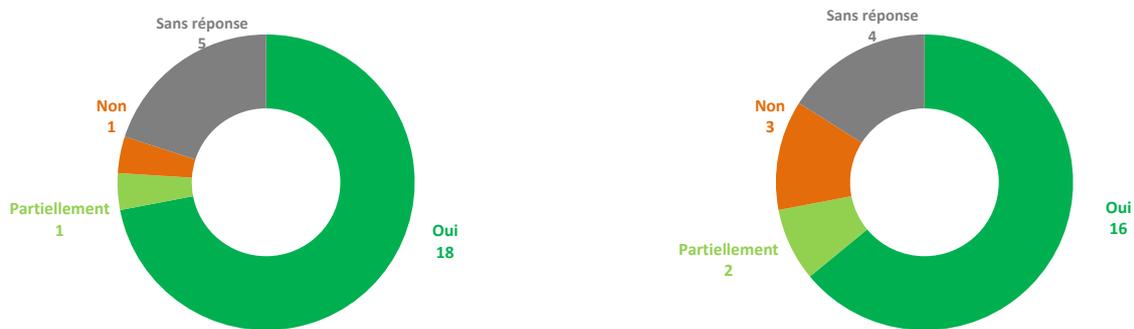
Ces indicateurs étaient, pour la plupart des mesures, décrits et relativement précis, toutefois, ils n'ont jamais été utilisés en cours de plan, par les organes de pilotage, pour évaluer l'état d'avancement des travaux. On peut noter que l'indicateur de résultat/bénéfice combine deux concepts distincts, le résultat de l'action se mesure par l'atteinte de l'objectif, alors que le bénéfice de l'action mesure l'impact de l'action.

Dans le plan, les indicateurs décrits ne font référence qu'au résultat le plus souvent quantitatif « *Nombre de maîtres d'ouvrage ou de collectivités qui s'engagent dans la démarche* » ou « *nombre d'arrêtés préfectoraux* » décrivant des moyens intermédiaires ou des conditions de réalisation mais pas des bénéfices des actions.

Lors du premier comité de pilotage de mise en œuvre du PRSE2, il a été décidé de mettre en place un tableau de bord destiné à suivre l'état d'avancement des actions. Sa conception ne permettait pas de compléter ces indicateurs.

Toutefois, les pilotes des 24 mesures qui ont pu être évaluées estiment pour les trois quart d'entre eux que les indicateurs ont été utilisés.

Le PRSE2 prévoyait des indicateurs d'activité/ de réalisation et des indicateurs de résultat/ bénéfique. Pour chacun d'entre eux, merci d'indiquer s'ils ont été mis en place et/ou le nombre ou le pourcentage associé à ce jour, en fonction de l'indicateur.



IV.2.6-Le programme d'actions a-t-il produit les résultats escomptés?

Les pilotes interrogés ressentent une certaine incohérence sur la priorisation des actions et des mesures. Lors de l'élaboration, il y a bien eu un effort des concepteurs pour prioriser, mais il s'est traduit par un trop grand nombre d'actions et de mesures toutes classées en priorité 1 !

« L'objectif de cette priorisation était d'éviter l'exhaustivité. Au total, 23 actions et 72 mesures opérationnelles de priorité 1 ont donc été retenues pour le PRSE2 »

Les pilotes interrogés n'ont pas le même sentiment et estiment que cette priorisation n'a pas été faite.

« C'est une question de priorisation, mais cette priorisation n'a pas été faite au moment du PSRE2. Le PRSE2 est comme un catalogue d'actions et de mesures à mener »

« Certaines actions sont intéressantes mais ce ne sont pas des priorités »

Le bilan des actions étant incomplet et parcellaire (tableau de bord DEAL), la réponse précise à cette question reste en suspens du fait que très peu de mesures ont été évaluées sous l'angle de leur impact et effet sur la population.

Pour autant toutes les mesures qui s'apparentent à des obligations régaliennes ou à des objectifs ou actions des services ont été mises en œuvre mais leur impact n'a pas été mesuré. Par exemple la mesure 1.1.6 « Actualiser le classement des points noirs « bruits liés au transport » a été totalement mise en œuvre (arrêtés préfectoraux signés), mais son impact sur la santé et l'environnement n'a pas été mesuré. Des pilotes estiment tout de même que certaines actions inscrites au PRSE2 ont permis d'aller au-delà de l'action des services

« La plupart des actions ont été menées mais pas toutes sur la durée du plan (2011-2015), certaines sont programmées en 2016 ou 2017. »

IV-3 Efficacité de la démarche PRSE

IV.3.1-Les effets propres de la démarche du PRSE2 sont-ils identifiables, mesurables et conformes aux objectifs

Les effets propres de la démarche PRSE2 ne sont, aujourd'hui, pas identifiables en tant que tel. Si la démarche d'élaboration semble avoir été participative voire consensuelle, il n'en a pas été de même pour sa mise en œuvre. On pourrait même dire que globalement cette dernière a été à l'inverse de la démarche d'élaboration. On note une absence générale de :

- ◆ communication entre pilotes de thème et de mesures, entre secrétariat technique et pilotes,
- ◆ pilotage du plan donc de décision et de réorientation des mesures laissant les pilotes seuls devant leurs « copies » (aucun Comité de pilotage de 2012 à 2016),
- ◆ assistance méthodologique aux pilotes de mesures.

Ces manquements ont conduit à une perte de sens du plan en termes de :

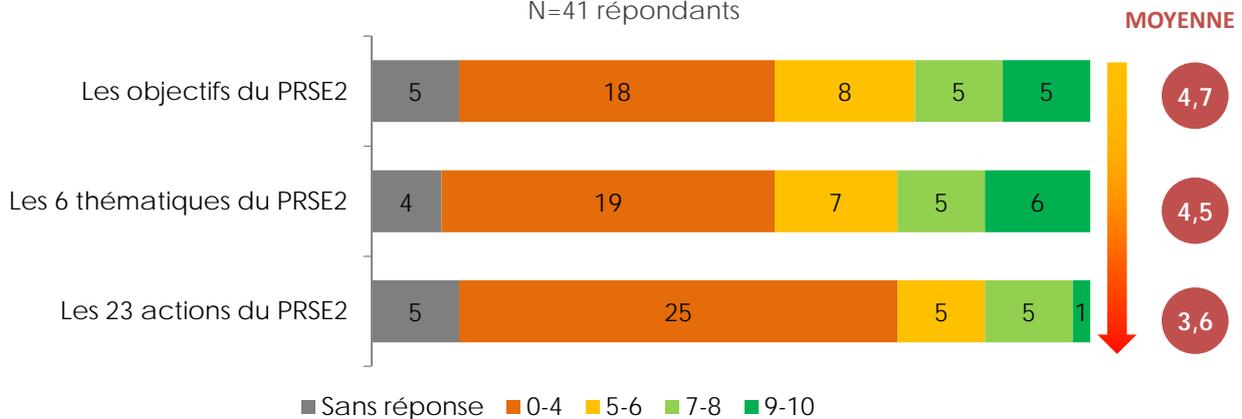
- ▶ Finalité et philosophie du PRSE
- ▶ De but à atteindre
- ▶ D'intérêt des personnels et des partenaires
- ▶ D'intérêt pour le territoire.

Il est aussi notable d'observer une méconnaissance du PRSE2. Ainsi la moitié des personnes interrogées ont du mal à évaluer leur niveau de connaissance et 1 sur 3 s'attribue une note inférieure à 5. La note moyenne de connaissance est donc particulièrement basse et explique la perte de sens des principes du PRSE.



Les objectifs, thématiques et actions sont encore moins appréhendés par les pilotes et partenaires.

Quel est votre **niveau de connaissance** sur les éléments suivants ?
N=41 répondants



Cette méconnaissance se traduit par l'abandon de l'action sans que l'on s'interroge sur la compréhension de la philosophie du PRSE2 par les pilotes.

Ainsi, la mesure «1.1.1 Promouvoir les mobilités douces et les transports actifs dans les politiques publiques de proximité» a été abandonnée dès le premier bilan début 2013 du fait que le pilote indique « *Le portage du thème n'ayant pas été clairement identifié lors de l'élaboration du PRSE2, il convient de ne pas retenir la mesure telle que libellée ; les campagnes de sensibilisation sur les mobilités douces restant du ressort des EPCI* ».

Cet exemple montre qu'il y a eu à la fois manque de gouvernance (explication, réorientation, ...) et absence de prise en compte des indications portées dans le PRSE2 (l'action est pilotée par l'ARS, **les partenaires à mobiliser** sont la DEAL, la Région, **les EPCI**, les Communes avec les contrats locaux de santé. Le plan précise le lien de cette action avec les autres procédures comme le PRAANS, les PDU, les CLS).

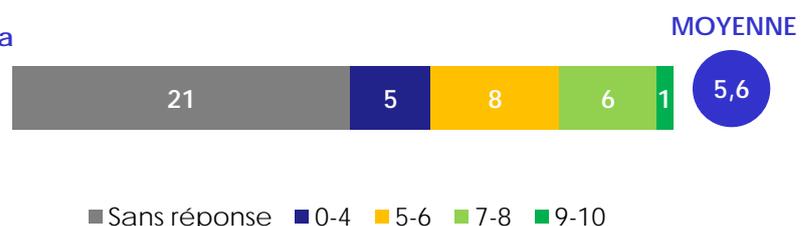
Ceci est aussi la conséquence d'une pratique de travail en « silo » où le service agit selon ses prérogatives sans communiquer avec son environnement partenarial. Le partenariat a été vécu plus comme une contrainte que comme un levier d'action dans le cadre du PRSE.

« *Pour les mesures que j'ai moi-même pilotées, cela a bien fonctionné mais pour celles pilotées par un autre service public ou un opérateur, je n'avais pas la main en tant que pilote d'actions. Le niveau de pilotage intermédiaire, pilote d'actions, ne fonctionne pas.* »

IV.3.2-La mise en œuvre a-t-elle été porteuse de partage, de dynamisme,... Et comment chaque partenaire a-t-il inscrit les actions du PRSE2 dans son programme d'activité ?

À quelques rares exceptions, la mise en œuvre du PRSE2 n'a pas été l'occasion de renforcer les partenariats ou le partage.

« **Le PRSE2 a-t-il permis de renforcer la coordination entre partenaires et acteurs de la santé et de l'environnement?** »
N=41 répondants



Si on observe une certaine complémentarité des actions du PRSE2 avec les actions des autres plans locaux, elle ne se traduit pas toujours par plus de communication entre services/ institutions mais par le sentiment que cela n'apporte rien d'intégrer des actions dans le PRSE2 qui sont déjà couvertes par ailleurs.

La plupart des services interrogés n'ont pas intégré les actions du PRSE2 dans leur propre programme d'activité, une grande partie travaillant déjà sur ces thématiques. On pensait PRSE2 au moment de la réception du « fichier Excel pour le bilan annuel ».

« J'ai l'impression que le PRSE2 n'apporte pas plus de partenariats que dans les missions régaliennes des services, après je peux me tromper car je ne suis pas dedans. Là où je n'ai pas de vision c'est sur la société civile... »

« Peut-être un renforcement des partenariats au moment de la rédaction du plan notamment avec la Région. Les partenariats avec les opérateurs ont peut-être été renforcés mais on se connaissait déjà sans le PRSE... Pour la société civile/associations ce n'est pas le cas car il n'y a pas d'interlocuteurs au niveau de la société civile. »

« On n'a pas développé de nouveaux partenariats. C'est dommage de ne pas avoir pu voir la transversalité dans un tel plan... »

D'autres services ont quand même renforcé leur partenariat ou en ont construit de nouveaux.

« Au niveau du Rectorat, cela n'a pas amené de nouveaux échanges, pas de grand changement. Cela a juste renforcé les échanges avec les autres services publics. Par contre, le PRSE2 a permis de travailler davantage avec des opérateurs comme l'ORA, on a eu plus d'échanges sur la qualité de l'air. »

« Des partenariats étaient déjà existants avec la DEAL car c'est déjà notre référent Etat pour tous les projets. Les partenariats avec l'ARS et la CIRE ont été en revanche renforcés sur les pollens, le CEI avec une collaboration plus développée. »

IV.3.3-En quoi l'évaluation à mi-parcours a-t-elle permis de donner un nouvel élan au PRSE2 ?

Il n'y pas eu d'évaluation à mi-parcours, ni même de bilan si ce n'est une présentation positive et partielle à la CSAR en avril 2015 à partir des indicateurs ayant pu être collectés grâce au tableau de bord.

IV-4 Efficience de la démarche

IV.4.1- Les ressources mobilisées par la mise en œuvre des 23 actions et 72 mesures ont-elles été bien utilisées ?

En tant que tel le PRSE ne disposait pas de ressources financières et de ressources humaines propres. La mobilisation des financements est prévue soit dans le cadre budgétaire classique BOP, soit par les budgets propres à certains plans, soit par l'entremise de fonds européens (FEDER, FSE, LEADER), soit l'apport spécifique d'agences comme l'ADEME.

Budget : 12 mesures sur 24 mesures évaluées avaient un **budget** prédéterminé par leur institution. Lorsque celle-ci est seule impliquée dans la mesure, il est alors aisé de visualiser le budget, cela devient plus compliqué lorsque plusieurs institutions sont impliquées. La culture d'un lien entre activités et coûts financiers afférent est généralement tenue.

Moyens humains : si les pilotes de mesures ont une **visibilité sur le nombre de personnes impliquées dans une mesure** au sein de leur institution pour la mise en place de leur mesure, et dans une moindre mesure sur les ressources globales, toute institution confondue, il leur est **impossible d'évaluer ce que ces ressources représentent en Equivalent Temps Plein (ETP)**, sauf dans les cas où une seule personne est dédiée à cette mesure.

Les pilotes sont critiques sur les moyens qui leur sont alloués pour réaliser les actions.

« Rien n'est pensé au niveau humain et financier avec un manque de cohérence entre les actions ponctuelles et les actions de fond... Finalement le PRSE2 est un outil de valorisation des réalisations mais pourtant, on ne rattache pas les réalisations au PRSE2. »

« Pas de moyens dédiés. On trouve les moyens sur une action déjà dans les « cartons ». »

« Pas de moyens spécifiques pour les actions et les mesures, on utilise les canaux de financements traditionnels via le ministère du logement et de l'Outremer. »

Certaines mesures qui nécessitent une continuité dans le temps s'arrêtent du fait de la rupture des financements.

« Les moyens n'étaient pas tout à fait en adéquation avec les moyens attendus pour mettre les mesures en œuvre car on n'a pas eu les moyens de tenir les mesures dans la durée, jusqu'à 2015. Pour le calendrier pollinique par exemple, j'ai dû solliciter des financements auprès des laboratoires pharmaceutiques afin de boucler le budget... Mais l'action n'a pu être pérennisée car la convention de l'ARS avait une durée limitée... En l'état, il n'y a pas de pérennité dans la surveillance des pollens et on ne peut aller plus loin dans l'analyse faute de financement pour l'achat de capteurs pollens. »

Certaines mesures tardent à se mettre en place ou sont écartées du fait de l'impossibilité de mobiliser les ressources financières et humaines à temps.

« La mesure 2.2.3 n'a pu être mise en œuvre par manque de moyens »

« Une dernière mesure pilotée par l'ARS sera mise en œuvre sur 2017 : CEI (CMEI)/CHS avec le recrutement d'un CEI pour 3 ans grâce aux aides de l'ARS... Il s'agit d'un poste pour le diagnostic Air Intérieur, mesures et prélèvements, conseils et prévention sur l'air intérieur. »

24 Mesures évaluées (source : Questionnaire en ligne)

Mesure	Budget		Personnes mobilisées		Nombre d'ETP
	Institution	Global y/c partenaires	Institution	Global y/c partenaires	
1.1.2 Identifier, aménager et sécuriser les pistes cyclables, les espaces de repos et les îlots de fraîcheur dans les cœurs de ville	nc ¹⁰	nc	1	2	nc
1.1.3 Poursuivre et développer des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et d'administrations (PDA)	nc	nc	2	8	nc
1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports	35 000 €	35 000 €	2	15	nc
1.1.8 Poursuivre la promotion des écoquartiers	nc	nc	1	nc	nc
2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires	nc	nc	1	1	1
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	50 000 €	nc	1	nc	nc
2.2.2 Elaborer et diffuser les calendriers sporo-polliniques représentatifs de l'île	15 000 €	60 000 €	2	2	1
2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à la Réunion	124 000 €	124 000 €	7	40	nc
3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire	nc	nc	5	5	nc
3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés	93 000 €	93 000 €	10	65	nc
3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)	nc	nc	5	nc	nc
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?)	15 000 €	nc	3 / 2	6	nc
4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilotage ARS	22 000 €	40 000 €	3	20	nc
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	68 970 €	243 000 €	1 / 2	10	nc
4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil	86 000 €	86 000 €	4	10	nc
4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS)	25 000 €	nc	1 / 2	nc	nc
4.3.3 Etablir un lien réactif avec les Parquets, la CAF et la DRFIP pour sanctionner les marchands de sommeil	nc	nc	2	10	nc
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	9 500 €	nc	1	nc	nc
4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL	12 360 €	12 360 €	2 / 1	3	nc
5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries	nc	nc	2	nc	nc
5.3.1 Apporter un appui professionnel à la police municipale en matière de lutte contre les bruits de voisinage	nc	nc	2	nc	nc
5.3.2 Contrôler les établissements diffusant de la musique amplifiée, en priorisant les sites critiques faisant l'objet de plaintes	nc	nc	2	20	nc
5.4.1 Réaliser un fond géochimique urbain sur le paramètre plomb (pilotage ARS BRGM) - modification : Recherche de sites potentiellement pollués au plomb dans le cadre de la problématique de présence de plomb dans les déchets de végétaux collectés par la CIVIS et le TCO	nc	nc	nc	nc	nc
5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères	nc	nc	1	26	nc

¹⁰ nc : non communiqué

Sur 24 mesures évaluées seules 9 ont nécessité une mutualisation de moyens financiers et humains complémentaires.

Enfin, est-ce que la mise en œuvre de la mesure a nécessité des moyens supplémentaires à ceux prévus initialement ?

N=24 mesures évaluées

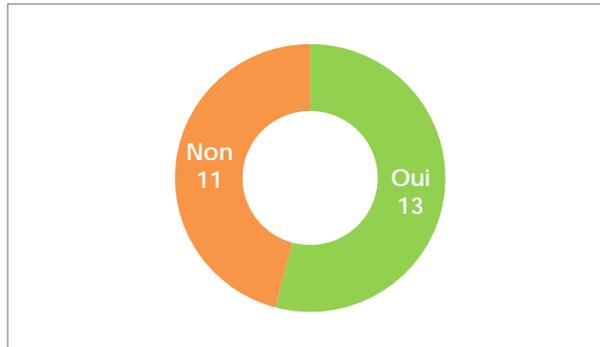


24 Mesures évaluées (source : Questionnaire en ligne)

Mesure	Moyens identifiés au préalable	Moyens supplémentaires
1.1.8 Poursuivre la promotion des écoquartiers	Budget plan ville durable	Soutien financier et logistique d'autres partenaires (caisse des dépôts et CAUE)
2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires	Non	1 chargé de mission pour les demandes de DTA auprès des collectivités et l'exploitation des données.
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	Financement des analyseurs PM2,5	Budget supplémentaire
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne – PDLHI (pilote SPCS ou SHLS ?)	Ressources humaines (à moyens constants) au sein des services impliqués	Nécessité de recruter un animateur du PDLHI; le recrutement est effectif depuis novembre 2016, pour un financement annuel de 30K€ financé pour moitié par l'ARS et pour moitié par la DEAL
4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilote ARS	Moyens internes + ressources des partenaires (DEAL, CNFPT), financements ARS	Conventionnement ARS/DEAL/CNFPT; financement ARS à hauteur de 10 K€ en 2012 puis 4K€/an (2014/2015/2016)
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	Budget pour la MOUS : - une équipe suivie d'animation, - comité de technique/pilotage	Il y a eu un déficit de signalement, pas de repérage, peu d'arrêtés... Financement ANAH
4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil	Moyens internes, opérateurs sous réserve de financement	ADIL: conventionnement ARS/ADIL à hauteur de 16 k€ (élaboration guide habitat dégradé + sessions de formation). AGORAH: convention ARS/AGORAH sur étude de repérage: faisabilité (10 K€) + étude sur 4 communes / an sur 3 ans (60 K€)
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	Financement de l'étude (9500 €), Financement des études pré-opérationnelles, des MOUS et une partie des matériaux	Budget complémentaire
5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères	Fonds FEDER 2007-2013 pour le financement. Sinon, pas d'autre moyen. D'autres moyens devront être trouvés pour aboutir aux objectifs fixés.	Des financements pourraient être à prévoir afin d'aider les collectivités dans les démarches de réhabilitation de ces anciennes décharges

IV.4.2-La mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur les actions et résultats obtenus par les autres plans sectoriels et départementaux ou par l'action propre de chacun des partenaires ?

La moitié des actions (24 mesures) qui ont pu être évaluées s'appuie **sur les actions et résultats obtenus par les autres plans sectoriels et départementaux** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan Régional pour la Qualité de l'Air, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées...).



Lorsqu'elles ne sont pas articulées ou issues d'un plan régional existant les actions du PRSE2 relèvent des missions dévolues aux différents services de l'État ou des collectivités :

« Les actions quotidiennes peuvent être raccrochées au plan PRSE2 mais ce n'est pas le plan qui va générer quelque chose. Il permet de faire un pont sur nos thématiques axées sur ces actions. »

Les mesures du thème 4 (habitat indigne) se sont appuyées sur les actions du PDALPD et du PDLHI. Ces plans ont notamment permis de bénéficier de financements supplémentaires.

Les PDU ont également alimenté le thème 1 (aménagement, transport, santé) qui a également pu bénéficier de financements additionnels.

Mesure	Actions et résultats sur lesquels la mise en œuvre de cette mesure s'est appuyée	Mise en œuvre qui s'est appuyée sur les actions et résultats d'autres plans
1.1.2 Identifier, aménager et sécuriser les pistes cyclables, les espaces de repos et les îlots de fraîcheur dans les cœurs de ville	Le Plan Régional Vélo élaboré par la Région et le projet de Voie Vélo Régionale	La Région a avancé dans la réalisation de la VVR. Le Plan Régional Vélo vise à mettre en place un budget destiné à financer les projets de pistes cyclables, en définissant des boucles prioritaires à mettre en place
1.1.3 Poursuivre et développer des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et d'administrations (PDA)	En théorie, le PDU de la CINOR de 2004, le PDU de la CIREST de 2007 et le PDU du TCO de 2007 comportaient des actions visant à développer les PDE sur leur territoire. Au bilan, peu de nouveaux PDE se sont réalisés. Et, parmi les PDE élaborés, peu ont eu des actions phares mis en place	La mesure s'est appuyée également sur un financement de l'ADEME, qui prenait en charge 50% du coût de l'élaboration du PDE.
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	Obligation européenne (directive 2008/50/CE) transposée par le décret 2010-1250 du 21/10/10, l'évaluer un Indicateur d'Exposition Moyenne pour les PM2,5. La détermination du nombre minimal de station et les conditions auxquelles doivent satisfaire ces stations sont définis dans la directive.	Mise en avant de cette obligation dans le PRSE afin de faciliter son financement

Mesure	Actions et résultats sur lesquels la mise en œuvre de cette mesure s'est appuyée	Mise en œuvre qui s'est appuyée sur les actions et résultats d'autres plans
3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)	Plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques - décret 2005-378 du 20 avril 2005	action identique à l'obligation réglementaire
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilote SPCS ou SHLS ?)	PDALPD : - Programme d'actions du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)	Financements additionnels
4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilotage ARS	Programme d'actions du PDLHI	-
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	Cette action était issue du PDALPD et PDLHI	La mise en œuvre de cette mesure résulte des réflexions et des difficultés rencontrées par les ménages modestes dans le parc privé, notamment au travers le traitement des arrêtés d'insalubrité. /Financements additionnels
4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil	Programme d'actions du PDLHI	Financements additionnels
4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilote SHLS)	programme d'action du PDLHI	Financements additionnels
4.3.3 Etablir un lien réactif avec les Parquets, la CAF et la DRFIP pour sanctionner les marchands de sommeil	programme d'actions du PDLHI	
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	PDALPD, PILHI	Permettre aux ménages en situation de précarité ou non propriétaire (indivision...) de pouvoir bénéficier d'aides pour réhabiliter leur logement
4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilote ADIL	programme d'actions du PDLHI /PDALHPD	Financements additionnels, connaissance des structures/associations œuvrant dans le domaine de l'habitat, social
5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries	Action des douanes : transferts transfrontaliers de déchets illégaux	Coordination des missions de la Douane, de la DEAL et des filières REP (ATBR et CRMM)- Informations et rappels à la loi des importateurs de s'inscrire dans les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) pour augmenter le nombre de point de collecte.

IV.4.3-Les résultats constatés sont-ils à la hauteur des attentes et des moyens mobilisés ?

Les pilotes jugent assez négativement les ressources mises à disposition par rapport aux enjeux du PRSE2.



Mais quelques fois, l'inscription au PRSE2 a permis de mobiliser des ressources supplémentaires ou l'obligation réglementaire était tellement forte, qu'il fallait trouver des moyens.

« Par exemple c'est l'inscription du calendrier pollinique dans le PRSE2 qui a permis de donner de la visibilité et de la légitimité pour chercher des moyens. On a eu également les fonds pour les postes de CMEI. »

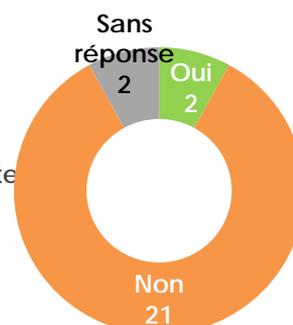
« C'est le Rectorat qui a décidé de disposer de moyens pour cette action qui était prioritaire. J'ai mobilisé mon équipe (1,5 ETP) sur ce sujet. Le rectorat a fourni mais c'était aussi pour faire un état des lieux pour l'académie. En interne, c'est une obligation règlementaire. On a sollicité les collectivités pour obtenir les informations sur le DTA. »

IV-5 Impact et valeur ajoutée

IV.5.1-Les impacts observés sont-ils bénéfiques au territoire. Quels effets les résultats du PRSE2 ont-ils produit sur chacune des thématiques?

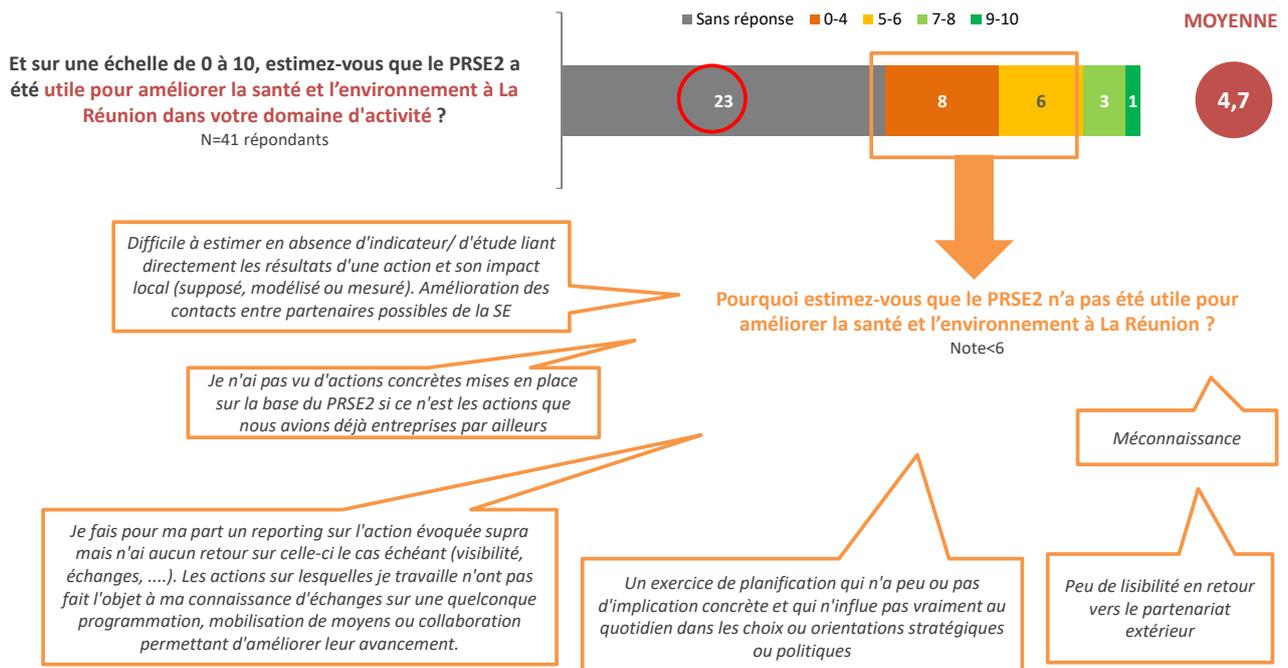
Sur les mesures évaluées, l'impact de la mise en œuvre totale ou partielle des mesures sur l'environnement et la santé n'a pas été mesuré du fait de l'absence de procédure de mesure et d'une culture qui ne se soucie pas assez de l'effet des résultats. Il y a aussi souvent une confusion chez les pilotes entre atteinte des objectifs, résultats obtenus et effet du résultat (impact).

Avez-vous mis en place des moyens pour mesurer l'impact de cette mesure sur la santé et l'environnement des Réunionnais ?
N=24 mesures évaluées

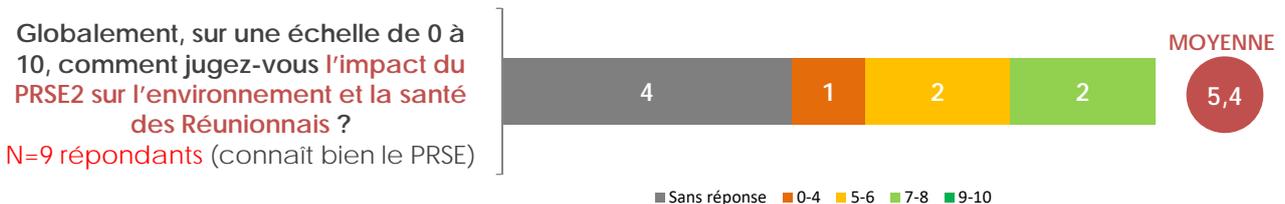


La quasi-totalité des répondants au questionnaire en ligne a du mal à évaluer l'utilité du plan pour améliorer la santé et l'environnement à La Réunion dans leur domaine d'activité. Plus de la moitié des répondants sont incapables d'apporter une réponse à cette question et n'apportent aucune réponse, l'autre partie attribuent une note souvent inférieure à 6/10.

Utilité ressentie du PRSE2



Finalement, peu de moyens ont été mis en place pour mesurer l'impact que les mesures ont eu sur la santé et l'environnement rendant difficile pour les pilotes d'évaluer les effets concrets produits par ces mesures. Seuls 9 pilotes parmi ceux qui ont une **bonne connaissance du PRSE2** ont pu estimer globalement et par thématique le niveau d'impact potentiel de la mise en œuvre du plan.



	Moyenne
Niveau de Connaissance du PRSE2 par le pilote	6,8
Aménagement, Transport et Santé	4,5
Qualité de l'air	7
Eau et Santé	7,7
Habitat indigne	6,3
Points noirs environnementaux	5,0
Risques émergents à La Réunion et maladies vectorielles	6,0

Lorsqu'il s'agit de leurs propres mesures, ils sont un peu plus nombreux (13) à estimer le niveau d'impact de leur mesure sur la santé et l'environnement. Certains pilotes jugent les effets de leur mesure très positivement leur attribuant des notes supérieures à 8. Certaines autres mesures sont jugées peu impactantes soit parce que la mesure a du mal à se poursuivre dans le temps comme la diffusion des calendriers sporo-polliniques, soit que la mesure en elle-même ne produit pas d'effet direct sur la santé et l'environnement comme l'animation du Pôle de lutte contre l'habitat indigne ou l'élaboration du guide de la LHI ou encore l'application de procédures d'exécution d'office des travaux.

Liste des mesures dont le pilote a pu attribuer une note sur le niveau d'impact potentiel de la mesure

Mesure	Impact de la mesure sur l'environnement et la santé
1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports	8
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	9
2.2.2 Elaborer et diffuser les calendriers sporo-polliniques représentatifs de l'île	5
2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à la Réunion	A venir
3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire	9
3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés	5
3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)	9
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?)	4
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	6
4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS)	1
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	9
4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL	5
5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries	10

Liste des mesures pour lesquelles le Pilote a pu décrire des moyens et des effets de la mesure

Mesure	Moyens pour mesurer l'impact de la mesure	Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des Réunionnais
1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports	Non	Limiter la création de nouveaux points noirs du bruit (comme indiqué dans l'intitulé de la mesure).
1.1.8 Poursuivre la promotion des écoquartiers	Un outil d'évaluation élaboré par le ministère du logement sera mis à disposition des collectivités pour leur permettre de mesurer l'impact d'un projet écoquartier selon différents critères (économie des ressources en eau, en énergie, gestion des déchets, etc.) dont celui d'un cadre de vie sain en faisant référence aux nuisances et pollutions (qualité de l'air, bruit, ...)	Aucune donnée collectée pour l'instant

Mesure	Moyens pour mesurer l'impact de la mesure	Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des Réunionnais
2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires	Non	Suivi médical et post-professionnel des agents de l'éducation nationale dans le cadre d'une exposition environnementale ou une exposition directe.
2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10	Non	Connaissance de l'état de la qualité de l'air relatif aux PM2,5
2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à La Réunion	Non	Aucune pour le moment car les mesures de gestion et de prévention qui pourraient découler des connaissances acquises par l'étude n'ont pas encore été prises.
3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire	Non	Cette mesure a constitué un moyen pour atteindre un objectif de santé, à savoir la fixation d'un échéancier aux collectivités organisatrices de service.
3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés	Non	Sensibilisation des collectivités locales et des distributeurs d'eau aux risques liées à la distribution d'eau ne répondant pas aux impératifs sanitaires. Mises en place de projets visant à mettre aux normes et à renforcer les équipements de traitement des eaux superficielles destinées à la consommation humaine.
3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU	Non	Réduction des substances dangereuses dans les milieux aquatiques - amélioration de la qualité de l'eau.
4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?)	Non	L'impact du pôle départemental de LHI est difficilement mesurable.
4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"	Non	Cette mesure a concerné 42 ménages dont 13 ont été relogés dans le parc social. De fait elles n'ont plus été en contact avec des risques électriques, humidité...
4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS)	Non	Mise en sécurité des familles concernées / Diminution du risque de mourir dans son logement
4.4.1 Développer l'auto amélioration encadrée	Non	Amélioration des conditions d'habitat
4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL	Non	Ce répertoire propose un outil de proximité essentiel à une bonne. Connaissance des multiples acteurs et permet une meilleure réactivité.
5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries	Bilan SICR du taux de collecte et de valorisation des batteries - quantité de de batteries récupérée via l'action des douanes.	Renforcement de la filière légale d'élimination des batteries limitant les transferts - transfrontaliers illégaux de déchets et les dépôts sauvages sur l'île et par conséquent les pollutions des sols et des eaux.
5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères	Non	Les sites ayant pour la plupart été mis en sécurité, la population a été préservée des impacts potentiels directs de ces décharges. Néanmoins, les diagnostics n'ayant pas tous été menés, il n'apparaît pas pertinent d'en faire l'analyse en l'état. En tous cas, cette mesure permettra le cas échéant d'éviter des impacts potentiels sur les eaux souterraines de La Réunion et sur la santé de la population.

La description des effets potentiels sur la santé et l'environnement des réunionnais reste encore très centrée sur les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la mesure.

IV.5.2-Quelle a été la plus-value réelle du plan par rapport aux programmes d'activités de chaque partenaire ?

Globalement, les personnes interrogées dans le cadre de cette évaluation indiquent que la plus-value du plan par rapport à leur mission ou à la mise en œuvre des actions est assez faible.

« Valoriser les actions auprès des décideurs, c'est un catalogue le PRSE2. Il est bien fait car j'ai pu m'en servir récemment en réutilisant la fiche de mesures qui n'a pas été mise en place, avec ça je pourrais peut-être la mettre en œuvre plus rapidement, 6 ans après l'élaboration ! »

« Un des avantages du PRSE2 est que nous avons eu plus d'échanges avec l'ARS notamment sur l'asthme. Tout l'enjeu du PRSE2 est quand même de communiquer sur les problématiques à l'attention du grand public.

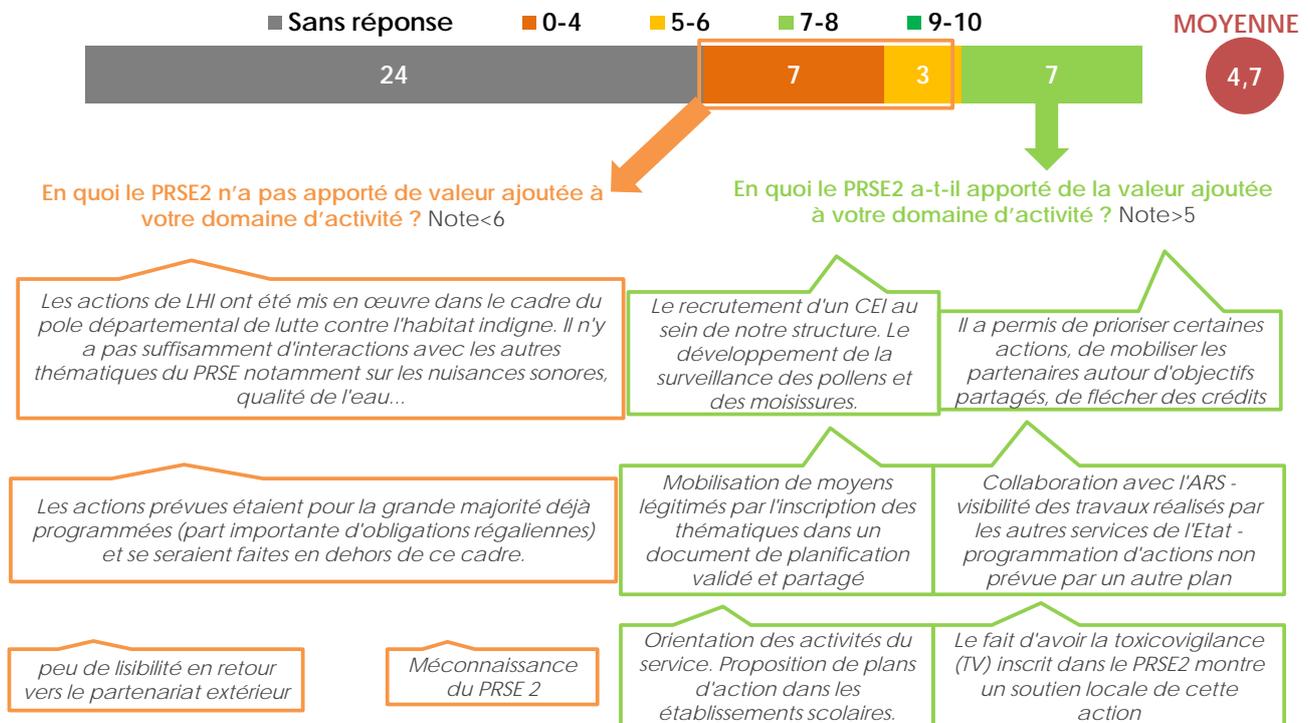
Les actions inscrites au PRSE2 étaient déjà programmées et inscrites dans notre plan, ce sont les mêmes et elles ne sont même pas approfondies ce qui donne une faible plus-value au PRSE2 en terme de performance. Je ne sais pas si on aurait pu mener à terme ces mesures si elles n'avaient pas été inscrites au PRSE2 (Calendrier, CMEI). La plus-value est que cela a appuyé les différentes démarches et les réalisations... »

« Le PRSE2 n'a pas donné plus de dynamique car les directives sont déjà là. Ce n'est pas un moteur mais cela permet de conforter les actions liées à la santé. C'est un plan de plus qui alourdit... Cela permet d'asseoir des financements « On doit faire... ». Le document pose un cadre, une justification mais pas une impulsion sur les différents sujets. À nous de nous débrouiller pour mettre en place. »

La plus-value du PRSE2 se situe donc surtout dans son affichage et la réaffirmation des priorités de l'État par rapport aux besoins locaux et a peut-être été utile pour obtenir des moyens supplémentaires ou pour prioriser certaines actions internes.

Plus de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire en ligne ne se prononcent pas, les autres ont un jugement négatif, leur note moyenne est de 4,7/10.

Quelle est la valeur ajoutée du PRSE2 dans votre domaine d'activité (visibilité, programmation, mobilisation de moyens, collaboration) ? N=41 répondants



IV.5.3-Peut-on dégager une typologie des actions (démarche conservatrice ou novatrice, ambitieuse ou restrictive, partenariale ou concurrente, fédératrice ou séparative, ...)?

L'absence d'une mise en œuvre caractérisée et suivie pendant la durée du plan n'a pas favorisé l'émergence d'une démarche spécifique. L'évaluation des 24 mesures ne permet pas de définir des caractéristiques communes en termes de réalisation permettant de dégager une typologie d'actions.

Toutefois on peut classer ces actions selon trois catégories dont les résultats ne peuvent être attribués au PRSE2 :

1. actions liées à un plan dont l'urgence sociale est reconnue à La Réunion et où les enjeux socio-économiques sont plus importants que ceux liés à la santé et à l'environnement, on peut citer celles issues du PDALPD ou/et du PDLHI.
2. actions mises en œuvre de par leur imbrication dans les missions régaliennes dévolues aux services de l'État.
3. Actions portées ou accompagnées par des opérateurs externes (ORA, CIRE, AGORAH,...) dont les plans d'actions intègrent celles mentionnées au PRSE2.

IV-6 Pertinence du PRSE2

IV.6.1-Les objectifs explicites de la politique préconisée dans ce PRSE2 étaient-ils en définitive adaptés à la nature du (des) problème(s) du territoire ?

Si la politique est conçue comme la mise en œuvre d'actions concertées en vue d'obtenir un résultat au profit de la population, le PRSE2 joue pleinement son rôle.

Il met l'accent sur les enjeux de santé et d'environnement auxquels sont confrontés les réunionnais tout en restant cohérent avec les plans d'actions thématiques nationaux et régionaux.

Plusieurs interlocuteurs ont confirmé la couverture des grands problèmes du territoire par les 6 thématiques du PRSE2. Selon les sensibilités de chacun les préoccupations majeures n'ont pas la même prégnance.

« Tout le contenu du PRSE2 a du sens pour la population. Des moyens importants sont alloués sur le plan local en matière de santé »

« Les préoccupations majeures en termes de santé et environnement sont à 100% dans les actions du PRSE2. »

« Localement, les thématiques prioritaires sont l'eau et l'habitat Indigne. La thématique eau a été renforcée sur le PRSE2 pour l'eau de consommation humaine. Cela a donné une meilleure visibilité sur cette question cruciale. On avait des actions assez lourdes et on a été au-delà. »

« C'est assez global et une belle représentation des problématiques. Le document a du sens et exhaustif... »

« L'intégration du Conseil régional est incontournable pour associer les cosignataires car avec la loi NoTRE, ils disposeront de fonds à venir. Intervention sur le plan politique et sur le plan étatique. Avec le Préfet, on sait accéder aux priorités. »

D'autres partenaires estiment que si le PRSE2 couvre toutes les thématiques essentielles, il faut aller plus loin sur certaines actions :

« Il aurait été utile de pouvoir aller plus loin dans les mesures et de corréliser le calendrier pollinique dans la continuité et de corréliser avec les mesures prises dans les stations... Mais ce n'est pas possible par manque de moyens humains et financiers (effectifs et pas de recrutement possible en interne sur ce poste)... »

« Toutes les thématiques ne sont pas totalement couvertes par le PRSE2, par exemple pour Eco-phyto on a une déconnexion par rapport au PRSE, c'est dommage. »

« Il manque tout de même l'Air intérieur. On parle de l'amiante mais ce n'est pas fiché sur l'air intérieur (confinement, autres composés toxiques que l'amiante,...) »

Si sur les grandes thématiques, la couverture des enjeux est totale, la mise en œuvre n'est que partielle. le PRSE 2 est beaucoup trop centré sur les actions des services sans aucune visibilité pour le grand public :

« Plus d'information au Grand Public sur les mesures et les résultats de ces mesures... »

L'ambition des concepteurs du PRSE2 était d'accroître la visibilité et la lisibilité des actions de santé et d'environnement auprès de différents publics (services de l'État, collectivités, grand public...). Force est de constater que 5 ans après, la mise en œuvre n'a pas permis de remplir cette ambition.

Le caractère technique des actions et mesures, la non diffusion de ce plan et la non implication de ceux qui devaient le faire vivre n'ont pas favorisé son appropriation.

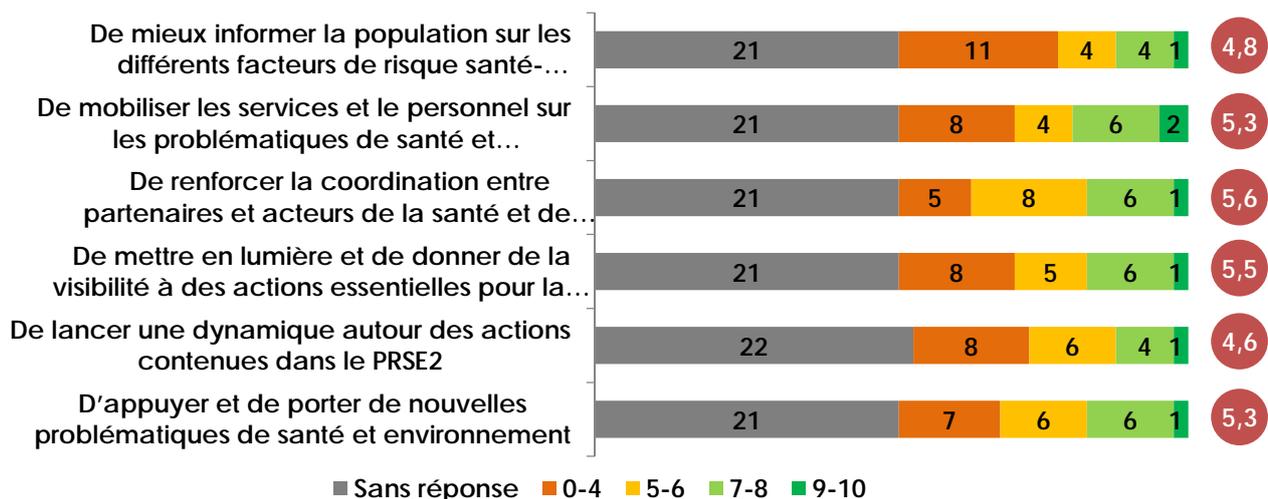
Les pilotes et partenaires en ont une vision pessimiste, non seulement la moitié des acteurs ne se prononcent pas mais ceux qui le font ont un jugement sévère (note <6/10) de sa pertinence en termes :

- d'outils de communication, d'information et de mobilisation
- de visibilité et d'impulsion de dynamique
- de portage de nouvelles actions en matière de santé environnement

Le PRSE2 a permis...

N=41 répondants

MOYENNE



IV.6.2-En quoi ce PRSE2 a concouru à la réduction des risques environnementaux pour la santé sur le territoire ?

Le bilan mitigé de ce PRSE2 réduit son impact sur la nature des risques environnementaux pour la santé du territoire. Si la cohérence entre la définition des thématiques des actions et des mesures devait concourir à réduire les situations problématiques, force est de constater qu'en fin de plan aucune action n'a été totalement terminée et que les résultats obtenus s'ils sont significatifs pour certains ne peuvent à eux seuls conduire à une réduction des risques à la hauteur des ambitions du PRSE2. Toutefois, le chevauchement des actions PRSE2 et mission des services laisse supposer que l'action de ces derniers a contribué à la réduction des risques environnementaux pour la santé.

IV-7 Gouvernance du PRSE2

IV.7.1-Les organes de pilotage

Le PRSE 2 prévoit un dispositif de gouvernance tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre du plan. Il est constitué de :

- ▶ **La Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion (CSAR) élargie aux acteurs de l'environnement** en lieu et place d'un GRSE (Groupe Régional Santé Environnement) tel que prévu par la circulaire du 16 octobre 2008. La non création d'un GRSE exprime la volonté de ne pas créer une autre structure paritaire lourde à gérer. Le rôle prévu au PRSE2 de la CSAR élargie porte sur :

1. coordination et suivi de l'élaboration du PRSE2 (en parallèle du PRS) ;
2. valide les actions et les priorités retenues ;
3. suit la mise en œuvre des actions ;
4. mobilise les parties prenantes autour des enjeux de santé environnementale.

Si la CSAR élargie aux acteurs de l'environnement s'est réunie 2 fois durant l'élaboration du Plan, en cours de mise en œuvre du plan, elle a été réunie, une seule fois en 2015 pour une présentation à mi-parcours. Les archives du PRSE2 ne disposent d'aucune feuille de présence, d'aucun compte rendu ni de relevé de décision sur cette séance. Le seul document à notre disposition est un PowerPoint qui présente de manière partielle le bilan à mi-parcours et indique à la CSAR le report de 15 actions dans le prochain PRSE3.

Au vu des documents en notre possession, la CSAR n'a pas pleinement joué le rôle qui lui a été dévolu dans le PRSE2.

- ▶ **Le Comité d'Animation et de Pilotage « environnement - santé - travail »**

Comité d'Animation et de Pilotage est un comité restreint et comprend la DEAL, l'ARS-OI, la DIEECTE, la DAAF, la Région, le Département et l'Association des Maires. Le rôle du Comité d'animation et de pilotage consiste à :

- ◆ Coordonner et suivre les travaux des ateliers ;
- ◆ Assurer la cohérence entre le PNSE2, le PRSE2 et les autres plans santé dont PRS et PRST2 ;
- ◆ Vérifier la prise en compte des conclusions de l'évaluation du PRSE1 ;
- ◆ Rédiger les propositions d'action ;
- ◆ Proposer des priorités ;
- ◆ Préparer le suivi de la mise en œuvre du PRSE2.

La mise en œuvre du PRSE 2 a débuté en février 2012¹¹ par un comité de pilotage dans lequel figure un relevé de décision portant notamment sur :

¹¹ Réunion du comité d'animation et de pilotage 10 février 2012.

- ◆ La transformation du Comité d'animation et de pilotage en «Comité de suivi»: «Le comité de pilotage devient le comité de suivi dans une composition similaire avec un co-pilotage DEAL-ARS-OI ».
- ◆ Une fois par an, une réunion des directeurs de l'ARS, de la DEAL et du Conseil Régional/Division Développement Durable pourra être organisée pour permettre de valider les décisions prises en COPIL et de partager les éventuelles difficultés rencontrées, en particulier d'ordre financier.
- ◆ Des actions de communication qui devraient être travaillées par les pilotes et le comité de suivi. Un diaporama pour la présentation du PRSE2, un film illustrant le PRSE2 accessible via internet, une brochure grand public à grand tirage/les gestes utiles en santé-environnement, une charte de mise en œuvre du PRSE2 qui pourrait être signée en juin 2012.

Le comité de suivi s'est ensuite réuni 2 fois en mai 2012 et novembre 2012, seuls la DEAL, l'ARS OI et la Région étaient présents.

Relevé des décisions des deux comités de pilotage

	24 mai 2012	9 novembre 2012
décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du comité 2 fois par an • Élaboration d'un tableau de bord • Tenue d'une conférence de presse • Recensement des pilotes mesures opérationnelles • Réaliser l'inventaire des actions déjà engagées et besoins financiers éventuels • Etat d'avancement des mesures opérationnelles • Rédiger la Charte qui pourrait être signée par l'ARS, la Préfecture et le Conseil Régional • Réaliser le Livret des Gestes utiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon du comité de pilotage stratégique • Renseigner le tableau de bord • Nécessité de définir les indicateurs, les cibles et les échéances • Livret Gestes utiles participation à l'avancement du livret • Diffusion - partage des éléments d'avancement aux pilotes et au grand public • Programmer une présentation devant la CSAR de juin 2013 • Présenter le plan lors du comité de suivi du Grenelle
Exécutées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord ➤ Recensement des pilotes ➤ Livret des gestes utiles mis en chantier ➤ Point d'avancement des Thèmes 1 et 2 au cours de deux groupes de travail réunissant des pilotes de mesures en aout et septembre 2012 	<ul style="list-style-type: none"> • Le premier tableau de bord a été produit le 5 novembre 2011. Puis 1 en 2013, 2 versions en 2014 complétées par le thème 4 en février 2015. Dernier tableau de bord en avril 2016. • Le livret des gestes utiles a été édité
Non exécutées	<p>Selon les informations disponibles lors de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Charte 	<p>Selon les informations disponibles lors de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs, cibles et échéances n'ont pas été définis • La diffusion partage des éléments d'avancement n'a jamais été mise en œuvre • Présentation devant la CSAR de juin 2013

Aucun autre comité de pilotage n'a eu lieu entre 2012 et celui du 26 octobre 2016 actant le démarrage de l'évaluation et de l'élaboration du PRSE3. Aucun écrit ne mentionne les raisons de son non fonctionnement.

D'après nos entretiens, les deux pilotes institutionnels (DEAL et ARS) se sont désintéressés progressivement de la mise en œuvre du PRSE2. L'abandon du Comité de pilotage stratégique (Directions DEAL/ARS/Région) acté par le comité du 9 novembre 2012 était le signe annonciateur que le PRSE2 devenait un simple objet d'ordre administratif ne nécessitant pas une implication particulière des administrations concernées.

► Le secrétariat technique

Le PRSE2 précise que « le secrétariat assure l'animation générale du PRSE2 ». Pendant la phase d'élaboration du PRSE2, le Secrétariat était constitué de la DEAL Réunion et de l'ARS-OI. Il s'est réuni régulièrement pendant toute la phase d'élaboration du PRSE2 pour préparer les réunions du GRSE, du Comité de pilotage, des Groupes de travail, et pour organiser la rédaction du PRSE2 ainsi que la consultation autour du projet. Il était assisté du Cabinet ASCONIT pendant l'élaboration.

Le PRSE2 ne précise pas les fonctions du Secrétariat technique durant sa mise en œuvre.

Jusqu'à l'évaluation, le PRSE2 a été porté sur le plan administratif par le service SPREI de la DEAL et consistait à transmettre aux pilotes de thème le Tableau de Bord annuel.

Tant du côté DEAL que de l'ARS l'implication dans le fonctionnement du secrétariat technique était contrainte par le manque de moyens alloués à ces tâches soit 0,1 ETP pour chaque administration.

IV.7.2-Quel a été le rôle du tableau de bord tenu par la DEAL ?

Quel a été son utilisation ? Y-a-t-il eu des bilans argumentés après chaque fin d'action ? Comment ont été gérées les actions du PRSE2 recouvrant en partie ou totalement les prérogatives des services ou des partenaires ?

Le tableau de bord a été conçu comme **un simple relevé** du bilan annuel de la mesure mais ne permettant pas de visualiser ni son avancement ni celui de l'action. Il ne permettait pas non plus de faire remonter les difficultés des pilotes dans la mise en œuvre de leur mesure.

Il était aussi **sans relation** avec les objectifs des actions et les indicateurs d'activité et de résultat des mesures.

La colonne bilan recouvre à la fois des appréciations diverses sur l'intérêt de la mesure, sur le descriptif de l'action, sur les raisons de non mise en œuvre, sur la responsabilité des autres partenaires ou sur le manque de financement.

Certains commentaires sont souvent sans lien direct avec les objectifs et indicateurs du plan. Certains autres ont été écrits en 2012 et 2013 sans qu'ils soient actualisés !

Chaque année le tableau de bord était envoyé au pilote de thème qui avait pour mission de consulter les pilotes de mesures afin de le remplir.

Le contenu du tableau de bord n'a été acté par aucune instance et aucune décision (reformulation de la mesure, évolution des objectifs et des indicateurs, choix des partenaires, allocations de ressources, priorisation..) concernant la mise en œuvre du plan n'a été prise à partir de cet outil.

Or le tableau de bord aurait dû être un outil essentiel de pilotage des mesures et actions, au service de l'efficacité, de trait d'union entre les acteurs du plan dans une optique de gestion prévisionnelle.

Dans la réalité, le tableau de bord a été perçu comme un acte administratif d'importance négligeable que l'on complétait ou pas selon l'intérêt de chacun.

« À titre personnel je complétais le tableau de bord avec les informations glanées mais je n'avais pas de retour explicite des pilotes de mesures... »

« On a réalisé des points annuels sur les mesures via le tableau de suivi de la DEAL. Aucun outil n'a été transmis hormis le remplissage du tableau de bord. On réalisait des remontées annuelles dans le cadre de la convention pluriannuelle sur les pollens. »

Les actions du PRSE2 se sont adaptées aux prérogatives des services qui priment tant en termes d'objectifs que de moyens. Globalement, il n'y pas eu de bilan argumenté après chaque fin de mesure. Aucun document spécifique ne permettait de réaliser ce bilan.

De nombreux pilotes ne comprenaient pas l'intérêt du tableau de bord alors que dans le suivi de leur propre mission, ils font de nombreux reportages d'où un sentiment de redondance. Ainsi les actions de la thématique 4 se confondaient avec celles des services en charge de mettre en œuvre les plans PDALPD et PDLHI. Il en est de même pour l'eau et santé où les reportages pour les instances gouvernementales ou européennes sont nombreux.

Sur 30 pilotes de mesures qui ont répondu à l'enquête en ligne, seuls 11 ont pu évaluer la pertinence de cet outil en lui attribuant une note de 5,8/10 car peu utilisé ou peu adapté (données difficilement quantifiables, rubriques non-explicites).

Un tiers affirme avoir été interrogé à mi-parcours sur l'état d'avancement de sa (ses) mesure(s)/ action(s) et avoir communiqué avec le secrétariat technique à ce sujet.

Par ailleurs, seuls 4 répondants affirment avoir réalisé un bilan argumenté de leur(s) mesure(s)/ action(s).

Les raisons de l'inefficacité du tableau de bord portent à la fois sur sa conception, sa redondance ou sa non adaptation aux réalités du service.

Perceptions du tableau de bord par les pilotes

	Interrogé à mi-parcours	A communiqué sur l'avancement	A fait un bilan argumenté	Sait qu'un tableau de bord a été mis en place	Evaluation du tableau de bord (uniquement à ceux qui en ont connaissance)
Base	30	30	30	30	11
Oui	11	12	4	11	5,8/10
Non	2	1	5	2	
Action/mesure non-terminée	-	-	4	-	
Sans réponse	17	17	17	17	
Raisons de l'inefficacité du tableau de bord	<p>Fichier factuel, mais certaines rubriques insuffisamment explicites pour estimer les moyens mis en œuvre, tirer une synthèse, évaluer une progression d'actions</p> <p>Il était adapté, mais il n'a que peu été utilisé faute de relance et d'accompagnement par le comité de pilotage</p> <p>Les mesures suivies ne sont pas toujours quantifiables. Lorsque la DEAL n'est pas elle-même compétente sur la thématique suivie (ex: sur les PDE, la DEAL n'est pas compétente pour inciter à leur élaboration. Ce sont des compétences des EPCI, et un financement de l'ADEME), la production de la donnée n'est pas forcément évidente.</p>				

IV.7.3-Implication et communication

L'implication des services dépend à la fois du niveau d'information des personnels et de l'impulsion du management. La mise en œuvre du PRSE2 est caractérisée par l'absence totale d'information et de communication du pilotage du plan renforcée par :

- ♦ la rotation élevée des agents (tous les 3 ans en moyenne) dans les services ;
- ♦ la non traçabilité des actions engagées par le prédécesseur sur le PRSE2 ;
- ♦ la désignation des pilotes de mesures sans réelle concertation (désignés par leur institution du fait d'une fonction proche de la mesure PRSE2).

« Je n'ai pas fait de transmission non plus à mon changement de fonction, je suis resté interlocuteur pour finir le PRSE2. »

« Je me souviens au début du PRSE2, j'ai eu du mal à y aller, cela tient aux volontés personnelles... Donc pas dans les priorités. C'est de la planification, c'est froid alors qu'au quotidien, on fait du chaud... »

« J'ai repris le sujet en cours. Il n'y a pas eu de transmission spécifique sur ce PRSE2 car il y a eu un mois entre le départ mon prédécesseur et ma prise de fonction. La transmission s'est faite sur les missions prioritaires mais pas sur ce dossier... J'ai dû faire un pointage par rapport aux propres missions du service avec l'avancement et les indicateurs. La remontée d'informations a consisté en quelques réunions annuelles... »

Les pilotes et partenaires n'avaient pas une vision claire du management du plan et tous regrettent qu'il n'y ait jamais eu, au cours des 5 ans, une quelconque information collective. L'absence d'indication et d'aide au pilotage des mesures sont aussi des reproches souvent formulés par les acteurs.

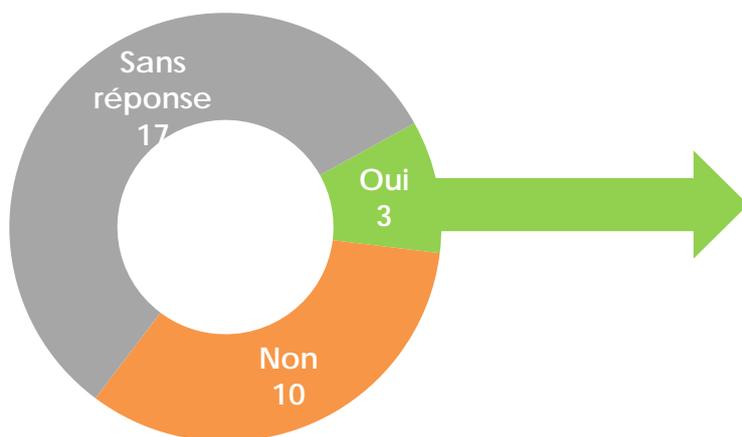
« Non, aucun outil pour le pilotage de la thématique n'a été communiqué. C'était essentiellement le tableau de bord Excel... »

« Pour l'élaboration du PRSE2, le pilotage a consisté en l'organisation de plusieurs groupes thématiques pour pouvoir recueillir les besoins, les souhaits, les réalisations auprès d'un maximum de partenaires. Mais le pilotage n'a pas veillé à la priorisation, à l'appui méthodologique des pilotes. Du coup seules les missions prioritaires sont effectuées ».

La plupart des pilotes et co-pilotes ayant répondu affirment n'avoir **reçu aucun accompagnement méthodologique pour exercer leur rôle**. Par ailleurs, ceux qui en ont reçu un le juge moyennement utile.

Accompagnement méthodologique pour exercer le rôle de pilote d'action/ de partenaire (consignes, outils, conseils...)?

Utilité de l'accompagnement



Note	Nombre de répondants
1	1
5	2
Moyenne	3,7

N=30 pilotes et co-pilotes ayant évalué des mesures

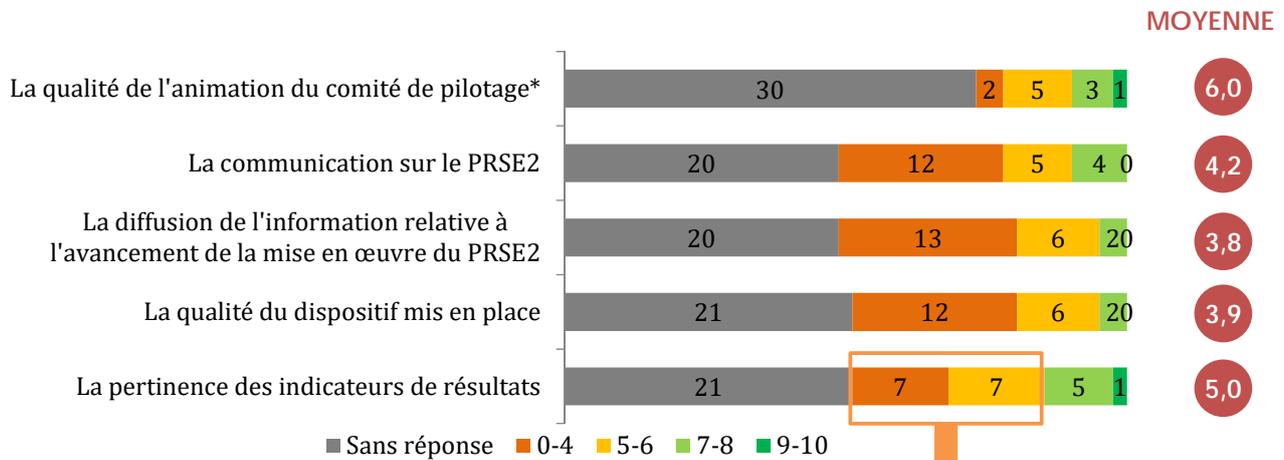
Globalement, la gouvernance du PRSE2 est jugée sévèrement par les personnes qui ont répondu à notre questionnaire en ligne (animation, choix des indicateurs) voire très sévèrement (communication, information sur l'état d'avancement, dispositif mis en place).

Sur 41 personnes, **la moitié** ne se prononce pas sur la communication, la diffusion de l'information, la qualité du dispositif mis en place et la pertinence des indicateurs. Ceci indique que les personnes sont dans l'incapacité de juger soit parce qu'elles n'ont pas été confrontées à la situation, soit que leur niveau d'information est très faible. L'autre moitié porte sur ces items un jugement très négatif.

Concernant la qualité de l'animation, seulement 11 personnes se prononcent mais leur jugement reste en deçà de 6/10.

Quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis des points suivants...

N=41 répondants



Méconnaissance

Indicateurs trop nombreux et non suivis

Vous avez indiqué que les indicateurs de résultats n'étaient pas très pertinents, pouvez-vous indiquer en quoi ces indicateurs n'étaient pas appropriés et comment auraient-ils pu, selon vous, être plus pertinents ?

Note < 6

Confusion entre indicateurs de moyens, de résultats, d'impact voire objectifs et découplage avec des notions de moyens à mettre en œuvre / effectivement mobilisés

Revenir à des indicateurs en lien direct avec le type d'action géré par les partenaires

V FORCES ET FAIBLESSES DU PRSE2

V-1 Elaboration du PRSE2

Le PRSE2 a été élaboré en tenant compte des orientations du PNSE2 et du PRSE1 dans une ambiance consensuelle et participative associant à la fois les services de l'État, les collectivités régionales et départementales, les EPCI, les communes et la société civile.

Le plan, doté d'une forte densité avec 6 thèmes, 23 actions et 72 mesures couvrant de très nombreux domaines de la santé et de l'environnement, répondait en 2011 et répond encore en 2016 aux principaux enjeux santé-environnement de La Réunion.

► Les forces

Ses principales forces sont :

- ◆ Sa **construction systémique** en Thématiques, Actions et Mesures. Ces dernières sont autant de points d'étapes pour réussir l'Action, l'ensemble des Actions finalisées forme la thématique qui répond ainsi à l'enjeu défini.
- ◆ Chaque Action et Mesure est décrite avec des objectifs et des indicateurs d'activité et de résultats, même si quelque fois ils restent imprécis ou confus.
- ◆ Les institutions sont formellement désignées comme pilote ou partenaire.

► Les faiblesses

L'élaboration du PRSE2 porte les prémices des faiblesses observées par la suite dans la mise en œuvre.

- ◆ Une dimension transversale faiblement marquée dans les actions et les mesures, même si le PRSE2 affiche pour la mise en œuvre, une dimension partenariale entre institutions.
- ◆ Les mesures se confondent pour la plupart avec les missions d'un service ou les actions prévues dans un autre plan régional.
- ◆ Le nombre d'actions et de mesures par thématique rendent l'ensemble PRSE2 complexe et l'absence de priorisation n'a pas permis de concentrer les efforts.
- ◆ L'absence « voulue » de ne pas attribuer de moyens ou de donner des pistes de solutions lors de l'élaboration du plan et de répercuter cette responsabilité sur le pilotage opérationnel a contribué à la complexité ressentie par les pilotes et à la non mise en œuvre de certaines mesures.
- ◆ La gouvernance du plan n'a pas été pensée en termes opérationnels. La confusion GRSE/CSAR ne répond qu'à une problématique de gestion interne aux institutions mais pas à une logique PRSE et de participation de la société civile à la santé environnement. La CSAR n'a jamais été élargie et n'a pas du tout fonctionné comme un organe de gouvernance.
- ◆ Le rôle flou attribué au Comité de pilotage (préparer le suivi de la mise en œuvre), la non définition de celui du secrétariat technique ainsi que la non attribution de moyens spécifiques pour les organes de pilotage ont conduit à la déliquescence de la gouvernance durant la mise en œuvre du plan.

V-2 Mise en œuvre

La mise en œuvre qui avait commencé dans l'euphorie participative de l'élaboration du plan a été très rapidement contrariée (dès la deuxième année) par une **absence totale de gouvernance** qui a provoqué une « désimplification » forte de l'ensemble des pilotes et partenaires. Les synergies créées entre acteurs lors de l'élaboration ont été perdues ce qui a conduit à une perte de sens de la philosophie et de l'intérêt du PRSE2 pour la Santé Environnement à La Réunion.

Malgré ce manque, 19 mesures ont pu être mises en œuvre à plus de 75% dont 12 à 100%. La « paternité » du PRSE2 dans la réussite de ces actions peut être discutée mais si ce plan est la traduction de la valorisation des actions des services ou des plans sectoriels, on pourrait évoquer une « co parentalité ».

De la même manière, l'échec de la mise en œuvre des mesures abandonnées (16) et des mesures en cours (37) ne peut être attribué au seul PRSE2.

► Les forces

Elles s'expriment surtout par le seul engagement de certains acteurs :

- ◆ L'implication forte de certains services comme le SPREI de la DEAL ou la Région en 2012, pour faire vivre le PRSE2 s'est traduite par l'organisation de 3 comités de Pilotage, la constitution de 2 groupes de travail sur les thématiques « Aménagement, transport et Santé » et « Qualité de l'air », l'édition du livret sur les « bons gestes au quotidien », la création du tableau de bord.
- ◆ L'implication de certains opérateurs externes (ORA, CIRE, AGORAH) dans la réalisation de leur mesure, notamment dans la recherche de financement.
- ◆ La continuité assurée par le secrétariat technique de faire vivre un tableau de bord même imparfait.

► Les faiblesses

L'absence de gouvernance est la faiblesse majeure de la mise en œuvre du PRSE2, les nombreux dysfonctionnements constatés en sont la conséquence directe :

- ◆ Absence de suivi et d'animation du plan ;
- ◆ Absence d'arbitrage en cours de plan ;
- ◆ Absence d'assistance, d'information et de directives aux pilotes ;
- ◆ Traçabilité très faible des événements du plan, écrits partiels et peu explicatifs ;
- ◆ Absence de communication sur les réalisations ;
- ◆ Pas de véritable bilan de la mise en œuvre à mi-parcours ;
- ◆ Un tableau de bord descriptif sans lien avec les objectifs et les indicateurs et qui en définitive n'a pas servi la mise en œuvre du plan.

Certaines faiblesses sont à la fois issues de la conception du plan et de sa mise en œuvre chaotique :

- ◆ Confusion des actions PRSE2 et missions régaliennes ;
- ◆ Confusion des actions PRSE2 et actions des différents plans sectoriels ;
- ◆ Absence de système et d'outils d'évaluation des résultats ;
- ◆ Oubli des objectifs et des indicateurs d'activité et de résultats contenu dans chaque Mesure et Action ;

- ◆ Remplissage du tableau de bord sans liens avec les pilotes et partenaires des mesures ;
- ◆ Non mise à jour des informations contenues dans la colonne bilan du tableau de bord, certaines datant de 2012 !

D'autres faiblesses sont intrinsèques au fonctionnement des services de l'État et des collectivités :

- ◆ Le renouvellement d'une grande partie des pilotes en cours de plan sans « passation du témoin » ;
- ◆ Absence de traçabilité du travail effectué sur le thème, l'action ou la mesure ;
- ◆ Absence de relations fonctionnelles entre missions du service et mesures du PRSE2 dans le travail quotidien ;
- ◆ La verticalité des missions de certains services ne conduit pas à rechercher les partenariats entre acteurs.

VI ATTENTES ET AMBITIONS POUR LE PRSE3

L'évaluation avait aussi pour ambition de permettre aux acteurs d'exprimer des attentes et ambitions pour le prochain PRSE3. Ils ont pu le faire en cours d'entretiens durant les phases 1 et 2 et en participant aux ateliers de concertation.

Le premier atelier regroupant les directions a permis de répondre aux questions suivantes «quelle organisation et gouvernance pour le PRSE3 au regard des points forts et faibles relevés dans l'évaluation du PRSE2 en termes de moyens et de mobilisation des acteurs?» et « comment améliorer l'articulation avec les autres plans et mission des services ?»

Le deuxième atelier, regroupant les pilotes a permis d'apporter un éclairage sur «quels enjeux régionaux et priorités pour le PRSE3 au regard des nouvelles thématiques du PNSE3, des risques émergents sur le territoire, des actions du PRSE2 non abouties, de l'actualité et des avancées en matière de R&D ?».

Les ambitions et attentes s'expriment sur 3 axes pour le prochain PRSE3, la Gouvernance, la conception et le suivi du plan et les thématiques représentant les enjeux santé environnement pour La Réunion.

VI-1 Axe Gouvernance

Les faiblesses du PRSE2 en la matière ont marqué les esprits. Les propositions d'évolution portent à la fois sur les principes du pilotage et son opérationnalisation.

- **Principes**
 - Plus de cohérence, synergie entre les différents acteurs ;
 - Prendre en compte les autres démarches/plans élaborés et s'appuyer sur les dispositifs de suivi et pilotage mis en place ;
 - Disposer d'un comité de pilotage et de suivi qui est le garant de la mise en œuvre opérationnelle du plan avec des points à mi-parcours.
- **Organisation du pilotage**
 - Prévoir une instance de suivi opérationnel des actions avec une fréquence de réunion suffisante (techniciens tous les 2 mois).
 - la gouvernance politique serait assurée par les représentants des institutions (une à deux fois par an).

• Moyens

- Disposer d'outils de pilotage performants et de moyens humains pour l'animation du plan et investir les directeurs sur le sujet.
- Avoir une information et communication régulières et adaptées aux cibles visées (technicien vs grand public).
- Faire des points d'étape plus fréquents afin de prévenir les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'amélioration sur la périodicité des échanges d'informations, des réunions et des restitutions. Identifier au sein de chaque structure un référent pour le suivi du PRSE3. Organiser des réunions périodiques afin de faire le point sur la mise en œuvre des actions du PRSE3.
- Renforcer l'animation en l'externalisant si besoin, en se dotant d'une AMO.

VI-2 Conception et suivi

Il convient de porter une attention particulière à la conception et au suivi du Plan. Le PRSE2 qui était parfaitement structuré dans sa conception était en définitive trop lourd donc trop complexe. Il s'agit de préférer l'efficacité en privilégiant l'action qui donne des résultats observables. Les acteurs formulent des principes d'élaboration, portent une attention à la façon de fixer les objectifs mais surtout insistent sur l'inscription des moyens budgétaires et humains dès l'intégration de l'action dans le plan.

• Principes d'élaboration du PRSE3

- Une élaboration concertée incluant une étape de priorisation.
- **Intégrer la société civile** à l'élaboration du PRSE3 afin de ne pas limiter la réflexion aux autorités et "experts". Mettre en place un site internet permettant de faire des propositions d'actions et de favoriser les échanges entre les acteurs.
- Ne pas se contenter de lister les propositions de tout le monde et de les inscrire dans le plan, mais en discuter, **les prioriser** et exclure celles qui ne sont pas pertinentes ou qui sont infaisables.
- Chacun défend ses propres thématiques. Il faut une démocratie participative avec la population. Il ne faudrait pas reprendre ce qui est dans d'autres plans. Il faut **se concentrer sur les problématiques de La Réunion** : notamment de quoi y meurt-on ? de quoi y souffre-t-on ? (alimentation, ...).
- Limiter le nombre de mesures et les élaborer sur la base d'un financement raisonnablement mobilisable. Regrouper les mesures en thématiques (5 maxi) et constituer un comité de pilotage pour chacune d'entre elles.
- Se concentrer sur quelques actions phares permettant une réelle mobilisation des acteurs créant une **dynamique partenariale** à toutes les étapes.
- **Fédérer en transverse** au-delà des actions de tous les jours.

• Fixation des Objectifs

- Clarifier les liens entre les objectifs pour le suivi ; les leviers d'actions disponibles puis les prérogatives et les missions des partenaires. Les objectifs fixés doivent certes être ambitieux, tout en étant réalistes au vu de la situation de départ.

• Moyens

- Quels financements pour le PRSE3 ? Formuler les dotations de moyens nécessaires aux actions du plan dès l'élaboration, ne pas reporter sur la mise en œuvre.
- Désigner des pilotes ayant les moyens de réaliser cette mission.
- En fonction des ambitions fixées, il convient également d'élaborer une programmation financière des actions.
- Définir les pilotes dès l'élaboration du plan d'action et les responsabiliser via un guide. Définir les moyens dès l'élaboration du plan.
- S'accorder sur les moyens nécessaires à mettre en regard de chaque action. Etudier la faisabilité de lancer des appels à projet pour les actions retenues.

VI-3 Thématiques

Les propositions de thématiques dépendent bien entendu du centre d'intérêt de chaque personne ayant donné son avis. On cite souvent des actions et mesures qui figuraient déjà dans le PRSE 1. Par contre, certaines propositions sont innovantes parce qu'elles sont transverses à plusieurs thématiques.

▪ Actions innovantes

- Préciser les interactions entre les différentes actions du PRSE et la politique de l'habitat (et peut-être pas seulement celle de habitat indigne), notamment sur la localisation des nouvelles opérations par rapport aux nuisances sonores ou par rapport aux politiques de transport, d'assainissement, le développement de jardins partagés pour une meilleure alimentation et une végétalisation des espaces communs des opérations, etc... ou favoriser encore davantage de cohésion et d'entraide. Des pistes sont à rechercher au niveau de la rénovation énergétique (cf. appel à projet de l'ADEME et la SPL énergie Réunion sur les plates-formes de rénovation énergétique dans l'habitat privé).
- Prise en compte du changement climatique (sujet majeur de la COP 21 et des orientations du ministère de l'écologie).
- Éducation au développement durable : promouvoir et sensibiliser par le biais du tissu associatif.
- Le développement de la mobilité électrique.
- Améliorer la coordination des acteurs pour une santé communautaire. Agir pour un cadre de vie sain et agréable. Améliorer la prévention par un changement des mentalités.

▪ L'air, et plus particulièrement l'air intérieur, est souvent cité

- Les impacts sanitaires et environnementaux des polluants de l'air ambiant.
- La caractérisation des polluants atmosphériques d'origine anthropique et naturelle.
- La qualité de l'air intérieur dans les écoles.
- Amiante.
- Urbanisme et santé.

- Etude d'impact sanitaire.
 - Risque solaire.
 - Santé et environnement en milieu scolaire.
 - L'air intérieur.
 - La pollution volcanique.
 - Les pollens et les moisissures.
- **Ce qui existe dans les autres plans**
 - Déchets et économie circulaire.
 - Biodiversité et eau.
 - Recyclage et valorisation des déchets.
 - L'agro-écologie.
 - L'alimentation.
- **Actions structurantes et permanentes**
 - Maintien de la qualité de l'eau à long terme (évolution des pratiques et des usages en amont de la ressource).
 - Usage des ressources alternatives (eaux usées ou eaux de pluie en tant que ressources).
 - Vulnérabilité des îles de l'Océan Indien face aux maladies infectieuses. La résistance aux antibiotiques.
 - Poursuite de l'investigation et de la surveillance des zoonoses prévalentes à un niveau régional. Développement de méthodes de lutte anti vectorielles utilisant les bactéries endosymbiotiques Wolbachia. Développement de méthodes diagnostiques adaptées.

L'ensemble de ces thématiques pourront être évoquées pour bâtir le PRSE3. Elles présentent des degrés de priorité, de complexité et de réalisation très divers, que l'ingénierie d'élaboration du futur plan, ainsi que son caractère évolutif et partenarial devront pouvoir prendre en compte.

Au-delà, en raison des durées nécessaires à la progression de ces thématiques – biodiversité, changement climatique, urbanisme...-, des efforts de diagnostic et de suivi sur une durée supérieure aux 5 ans d'un PRSE pourraient fournir des conclusions pertinentes pour mesurer des progrès à l'échelle de l'île en matière de santé et d'environnement.

VII ANNEXES

VII-1 Annexe 1- Lexique des acronymes

Acronymes	Définition
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AGORAH	Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
ARDA/CBEM	Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture/ cellule Biotechnologie et environnement marin
ARMSE	Association Réunionnaise Médicale Santé- Environnement
ARS-OI	Agence Régionale de Santé – Océan Indien
ARS-OI (DVSS)	Direction Veille et Sécurité Sanitaire
ARS-OI (DSP)	Direction de la Stratégie et de la Performance
ARS LAV	Direction de la Lutte Anti Vectorielle
ARVAM	Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines
ASCONIT	Bureau d'études en environnement
ASLL	Accompagnement social liée au logement Public
ATBR	Association de Traitement des Batteries de La Réunion
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CG	Conseil Général
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CINOR	Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRE-OI	Cellule de l'Institut de veille sanitaire en région Océan Indien
CIREST	Communauté Intercommunale Réunion EST
CIVIS	Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Acronymes	Définition
CMEI	Conseiller Médical en Environnement Intérieur
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique
COFIL	Comité de Pilotage
CR	Conseil Régional
CROS	Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto 2018
CRVOI	Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien
CSAR	Conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Réunion
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Réunion
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DEAL -SCETE	Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique
DEAL – SADEC	Service Aménagement Durable Energie Climat
DEAL - SEB	Service Eau et Biodiversité
DEAL – SHLS	Service Habitat et Logement Social (Unité Politique et Planification de l'Habitat)
DEAL – SPREI	Service Prévention des Risques et Environnement Industriels
DIECCTE	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRFIP	Direction Régionale des Finances publiques
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DTA	Diagnostic Technique Amiante
EMAP	Ecole des métiers de l'accompagnement de la personne
EnR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de développement Régional
FSE	Fonds Social Européens
FIR	Fonds d'Intervention Régionale (ARS OI)
GRSE	Groupe Régional Santé Environnement

Acronymes	Définition
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
InVS	Institut de Veille Sanitaire
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
IRTS	Institut Régional du Travail Social
LAV	Lutte anti-vectorielle
LEADER	Fonds de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LHI	Lutte contre l'habitat indigne
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MISE	Mission Interservices de l'Eau
MOUS	Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale
OGRAL	Opérations Groupées d'Améliorations Légères
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORA	Observatoire Régional de l'Air
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PCLHI/PILHI	Plans Communaux et Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne
PDA	Plan de Déplacement Administration
PDAHI	Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDE	Plan de Déplacement Entreprise
PDEPMA	Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDHLPD	Plan Départemental d'hébergement et de logement pour les Personnes Défavorisées
PDU	Plan de Déplacements Urbain
PLHI	Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PM2,5/PM10	Particulate Matter – particule de diamètre 2,5µm ou 10 µm

Acronymes	Définition
PNSE	Plan National Santé Environnement
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRERURE	Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
PRAANS	Programme Alimentation Activités Nutrition Santé
PREDIS	Plan Régional d'Elimination des Déchets
PRSQA	Plan Régional de la Qualité de l'Air
PRS	Projet Régional de Santé
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
PRST	Plan Régional Santé au Travail
PSQA	Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air
PSRS	Plan Stratégique Régional de Santé
PST	Plan Santé Travail
R&D	Recherche et Développement
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SICR	Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SREPEN	Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement
SRIT	Schéma régional des infrastructures et des Transports
SRP	Schéma Régional de Prévention
SST	Service Santé du Travail
STATISS	Statistiques et Indicateurs de la Santé et du Social
STEP	Station d'Épuration
SYDNE	Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est
TCO	Territoire de la Côte Ouest

VII-2 Annexe 2- Evaluation détaillée de mesures

Thématique	1. Aménagement, transport, santé				
Action	1.1 Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée				
Mesure	1.1.2 Identifier, aménager et sécuriser les pistes cyclables, les espaces de repos et les îlots de fraîcheur dans les cœurs de ville				
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DEAL				
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL				
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-				
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Région Réunion : Direction Transport et Déplacement, Jean-Philippe Desby				
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, plutôt		
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Le Plan Régional Vélo élaboré par la Région et le projet de Voie Vélo Régionale	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	La Région a avancé dans la réalisation de la VVR. Le Plan Régional Vélo vise à mettre en place un budget destiné à financer les projets de pistes cyclables, en définissant des boucles prioritaires à mettre en place.		
% de réalisation de la mesure fin 2016	1%-25%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	La mise en place des pistes cyclables est une compétence des collectivités territoriales (les communes sur les voiries communales, les EPCI sur les voiries intercommunales, le département sur les RD et la Région sur les RN). Leur création dépend étroitement du budget que la collectivité peut allouer à cette thématique. Cette mesure n'était pas accompagnée d'une aide financière.		
 ECHÉANCES					
Prévues au plan	2015	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Non, plutôt pas	Facilement mesurables ?	-	Ont évolué en cours de plan ?	-
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Identifier des financements et les maîtres d'ouvrage			-	
Indicateurs résultats/bénéfices	Linéaire de tronçons réalisés ou nombre d'aménagements réalisés			-	



MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Aucun	Moyens supplémentaires nécessaires	-	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	2	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Non évalué

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un schéma directeur vélo et de deux schémas directeurs intercommunaux (CINOR, TCO). Celui de la CIVIS est en cours. - Réflexion à mener concernant les îlots de fraîcheur - Les abris bus sont prévus dans les PLU & ZAC - le plan régional vélo est une démarche volontariste de la collectivité régionale, entrant dans sa politique de transport et de déplacement public, notamment en complémentarité au TEE (plus axé sur les réseaux de bus et la construction de TCSP en faveur des EPCI, plus aussi un volet de matériel roulant dans le champ de l'urbain/subvention Région) - C'est une action partenariale menée avec l'ensemble des acteurs institutionnels (5 EPCI, CG, 24 Communes), mais aussi le monde associatif et militantisme et de promotion du vélo comme moyen de déplacement au quotidien, et tous les autres structures (DEAL, IRT, ONF, PARC National, etc.); - la Région Réunion est le maître d'ouvrage de cette étude passée avec le groupement composé des bureaux d'études Roland Ribl & Associé (mandataire/basé à Strasbourg) / Zone UP / 21° Sud (notification du contrat en mars 2013; - cette mission d'amo comprend 3 phases [1/diagnostic prospectif sur 3 mois => achevé à la mi-juin 2013, et dont la présentation a eu lieu le 18 septembre en comité de pilotage; 2/plan d'orientations stratégiques entamé depuis fin juillet 2013 => achèvement prévu pour la mi-décembre; 3/plan d'actions et d'opérations qui devrait se terminer en janvier, voire février 2014]; - par ailleurs, la collectivité a voulu confié le suivi de ce contrat et son pilotage à la SPLA Maraina qui intervient donc depuis la mi-mai dans ce dossier; - la SPLA Maraina s'est vue également octroyé un mandat en maîtrise d'ouvrage pour 6 tronçons de la VVR, pour connaître les échéances en autre); - le PRV est ou plutôt sera "un chapeau" dans les projets à venir (vision partagée et reconnue de tous...), il pourra y avoir des maîtrises d'ouvrage communales, départemental, communautaire et bien sûr régionale (notamment pour la VVR => 210 km et dont près de 100 km ont déjà fait l'objet d'aménagement/BAU transformée en voie multi usages, mais en cas d'accident elle retrouve sa fonction de bande d'arrêt d'urgence.
Aspect financier décrit dans le bilan final	Non définis	Cible décrite dans le bilan final	EPCI, population réunionnaise

Thématique	1. Aménagement, transport, santé				
Action	1.1 Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée				
Mesure	1.1.3 Poursuivre et développer des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et d'administrations (PDA)				
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DEAL				
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL				
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-				
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Ademe (Roselyne Boucheron), DEAL (Sébastien Mariotti), CINOR (Boris Bègue : il est remplacé désormais par Mickaël Nacivet), CIREST (Teddy Viraye), TCO (Matthias Le Pesq), CIVIS (Yoguesh Kischenin), CA-SUD (René-Claud Law Man Too, remplacé désormais par Amine Mooland)				
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement		Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, plutôt	
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	En théorie, le PDU de la CINOR de 2004, le PDU de la CIREST de 2007 et le PDU du TCO de 2007 comportaient des actions visant à développer les PDE sur leur territoire. Au bilan, peu de nouveaux PDE se sont réalisés. Et, parmi les PDE élaborés, peu ont eu des actions phares mis en place.		En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	La mesure s'est appuyée également sur un financement de l'ADEME, qui prenait en charge 50% du coût de l'élaboration du PDE.	
% de réalisation de la mesure fin 2016	0%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Le pilotage de cette mesure ne devrait pas être assuré par la DEAL, qui n'est pas compétente pour favoriser le développement des PDE. Cette compétence est confiée par le code des transports aux autorités organisatrices de la mobilité, à savoir les 5 EPCI. En outre, l'ADEME dispose jusqu'en 2018 d'un accompagnement financier pour les entreprises souhaitant réaliser des PDE. La porte d'entrée de cette mesure n'aurait pas dû être la DEAL, qui a des difficultés à suivre cette thématique, pour laquelle elle n'a pas de compétence propre.		
 ECHÉANCES					
Prévues au plan	2015	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Non, plutôt pas	Facilement mesurables ?	-	Ont évolué en cours de plan ?	-
		Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation		Nombre d'études financées	-		
Indicateurs résultats/bénéfices		Nombre de plans établis	-		

MOYENS MIS EN PLACE					
Moyens identifiés au préalable	L'accompagnement financier de l'Ademe		Moyens supplémentaires nécessaires	Non	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2		Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	8	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés -

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Non évalué

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<ul style="list-style-type: none"> - Action 4 du SRIT (schéma régional des infrastructures et des transports) prévoit d'encourager la réalisation de PDE/PDA (pilote de cette action du SRIT : Région Réunion) - les PDE./PDA à la Réunion : <ul style="list-style-type: none"> PDE de la Poste (2007) PDIE ZAC 2000 (2010) PDA DEAL (2010) PDE Crête d'Or entreprise (2011) PDE Clinifutur (2011) PDIA Moufia (2012) - Le PDU de la CINOR comporte une action visant à inciter à l'élaboration et à la réalisation de PDA – PDE - les projets de PDU de la CIREST et du TCO prévoient également des mesures en ce sens - un séminaire sur les PDE/PDA a été organisé par l'Ademe et la DEAL en 2013, et a permis la rédaction d'un livre blanc sur les PDE, identifiant les freins à la mise en œuvre de cette démarche et les leviers pour inciter à leur développement. - l'accompagnement financier de l'Ademe pour les études PDE/PDA s'achève en janvier 2017.
Aspect financier décrit dans le bilan final	L'Ademe n'apportera plus de soutien financier à compter de janvier 2017.	Cible décrite dans le bilan final	Population réunionnais

Thématique	1. Aménagement, transport, santé
Action	1.1 Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée
Mesure	1.1.6 Actualiser le classement sonore pour limiter les points noirs "bruit" liés aux transports
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DEAL
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	conseil Régional, conseil Général, communes concernées (22 sur 24), Préfecture, CETE/CEREMA (en tant qu'expert)

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	-

ECHEANCES

Prévues au plan	2012	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	2014
-----------------	------	--	------	---------------------------	------

OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
-------------------------	------------------	-------------------------	------------------------------	-------------------------------	-----

	Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs
Indicateurs d'activités/réalisation	Etude d'actualisation	Oui - 100%
Indicateurs résultats/bénéfices	Arrêtés préfectoraux	Oui - 22 communes de l'île sur 24 concernées par le classement des voies bruyantes (un arrêté préfectoral pris le 16/06/14 pour chaque commune concernée)



MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Aucun	Moyens supplémentaires nécessaires	-		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	35 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	35 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	15	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	-



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	8/10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Limiter la création de nouveaux points noirs du bruit (comme indiqué dans l'intitulé de la mesure)

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	terminée	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	-Publication des arrêtés préfectoraux le 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre pour chacun des territoires concernés (22 communes sur 24). Les informations correspondantes ont été communiquées aux différents partenaires et sont consultables sur le site « Internet » de la DEAL avec des données géolocalisées sous « Cartélie ». Rappelons que les cartes et les arrêtés sont à annexer aux documents d'urbanisme (PLU) afin que les constructions neuves respectent des normes d'isolation acoustique. - Publication des arrêtés préfectoraux le 07 avril 2011 et le 26 août 2014 portant approbation des cartes stratégiques de bruit des routes nationales et départementales (respectivement "phase 1" de la directive européenne 2002 concernant les voiries de plus de 16 400 véhicules/jour et "phase 2" concernant les voiries entre 8 200 et 16 400 véhicules/jour). Les données correspondantes sont également consultables sur le site « Internet » de la DEAL conformément au décret du 24 mars 2006 et doivent servir de support aux collectivités (conseil Régional, conseil Général, intercommunalités,...) chargées d'établir leurs plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
Aspect financier décrit dans le bilan final		Cible décrite dans le bilan final	Population réunionnaise exposée

Thématique	1. Aménagement, transport, santé
Action	1.1 Améliorer le cadre de vie vert en zone urbanisée
Mesure	1.1.8 Poursuivre la promotion des écoquartiers
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DEAL
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	CROAR, CCI, CMA, associations, ARMOS, CAUE, CDC, ADEME, etc.

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	51%-75%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	La promotion des Ecoquartiers est une mesure permanente déclinée chaque année sous forme d'actions d'animation (formations, club, réunion de la commission régionale, etc). Pour l'instant une dizaine de communes ont l'intention ou déjà intégré la démarche.

ECHÉANCES

	Prévues au plan	2013-2020	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
--	-----------------	-----------	--	------	---------------------------	---

OBJECTIFS

	Clairement déterminés ?	Non, plutôt pas	Facilement mesurables ?	-	Ont évolué en cours de plan ?	-
		Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Nombre de projets répondant à l'étude		Une quinzaine de projets inscrits dans la démarche: un nommé, un labellisé, 2 sont engagés dans la labellisation, une dizaine de projets sont inscrits dans les chartes écoquartier signées par les collectivités, maîtres d'ouvrage, et d'autres sont en attente de la décision du conseil municipal.			
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de projets en phase opérationnelle		4 projets sont en phase opérationnelle (1 nommé, 1 labellisé, 2 en cours de labellisation)			

MOYENS MIS EN PLACE				
Moyens identifiés au préalable	Budget plan ville durable	Moyens supplémentaires nécessaires	Soutien financier et logistique d'autres partenaires (caisse des dépôts et CAUE)	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	-	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	-	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés -

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Un outil d'évaluation élaboré par le ministère du logement sera mis à disposition des collectivités pour leur permettre de mesurer l'impact d'un projet écoquartier selon différents critères (économie des ressources en eau, en énergie, gestion des déchets, etc) dont celui d'un cadre de vie sain en faisant référence aux nuisances et pollutions (qualité de l'air, bruit, pollution des sols, champs électromagnétiques...) et la manière dont le projet contribue à les réduire.
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Aucune donnée pour l'instant

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'outils de référentiel qualité Projet de label national éco-quartier: L'idée est de tester les 20 indicateurs adaptés aux spécificités Outre-Mer L'enjeu est d'être en lien avec le référentiel national 17 projets ont été recensés dans le cadre d'un appel à projet - Animation de réseaux Faire connaître le label national et amener les acteurs à avoir une culture Mettre en place des ateliers débats sur les éco-quartiers en partenariat avec le CAUE; développement des jardins familiaux, programmation de formations sur les éco-quartiers Réflexion à mener sur les incitations financières (bonification FRAFU, bonification COS) Démarche qui s'inscrit dans le temps et nécessite la mise en place d'une structure porteuse localement pour analyser les projets.
Aspect financier décrit dans le bilan final	A définir	Cible décrite dans le bilan final	Porteurs de projets publics et privés

Thématique	2. Qualité de l'Air		
Action	2.1 Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics		
Mesure	2.1.1 Evaluer et maîtriser le risque amiante dans les établissements scolaires		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	Rectorat		
Répondant(s) à l'évaluation	Rectorat		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Le SDIS : lors des visites périodiques des établissements scolaires, le sapeur-pompier prévisionniste demandait les DTA. ARS		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	51%-75%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	L'établissement des DTA n'est pas une priorité pour toutes les communes. Les petites communes ont répondu favorablement à la demande des courriers adressés par le rectorat. Beaucoup de ces communes ont transmis les DTA au rectorat et aux directeurs d'écoles. Il y a une réelle difficulté d'obtenir les informations auprès des grandes communes à l'exception de Saint-Paul. La priorité des communes demeure l'accessibilité des établissements recevant du public.

ECHEANCES

Prévues au plan	2012-2014	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
-----------------	-----------	--	------	---------------------------	---

OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Etablissement des diagnostics techniques amiante (DTA) / Campagnes de mesures d'empoussiérage		-		
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de DTA fournis par les mairies rapportées au nombre d'écoles (% de DTA réalisés) / Nombre de campagne de mesures réalisées rapporté au nombre d'écoles concernées (% de mesures réalisées)		50% des DTA ont été réalisés dans les écoles. 100% des DTA dans les collèges avec une mise à jour en 2014 pour tenir compte de l'évolution de la réglementation. 100% des DTA dans les lycées, mais absence de mise à jour systématique sauf dans le cadre de la réhabilitation des lycées. Aucune mesure d'empoussiérement réalisée.		

MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Aucun	Moyens supplémentaires nécessaires	1 chargé de mission pour les demandes de DTA auprès des collectivités et l'exploitation des données.		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants			
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	1	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	1

 IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-				
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun				
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Suivi médical et post-professionnel des agents de l'éducation nationale dans le cadre d'une exposition environnementale ou une exposition directe.				

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	DTA de 22 lycées réalisés en 2004. Il n'y pas eu de mise à jour. Les mises à jour sont réalisées lors des travaux de réhabilitation. Les diagnostics avant travaux assurent la mise à jour. Pour le collèges, 62 DTA ont été réalisés en 2014. 37 établissements sont concernés par la problématique amiante (Actuellement, l'ISST ne dispose pas de ces DTA afin de déterminer la localisation des matériaux et connaître l'état de conservation).
Aspect financier décrit dans le bilan final	A définir	Cible décrite dans le bilan final	La population exposée à ce risque

Thématique		2. Qualité de l'Air			
Action		2.1 Mieux connaître la nature des polluants pour contrôler la qualité de l'air notamment dans les lieux publics			
Mesure		2.1.2 Mieux connaître les concentrations en PM2,5 particules plus dangereuses pour l'homme que les PM10			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		ORA			
Répondant(s) à l'évaluation		DEAL // ORA			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		DEAL, ARS			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		MEEM - financement d'une partie des équipements - DEAL - service chorus (financement) - DEAL - SPREI (suivi des investissements de l'ORA) - ORA - mise en place des analyseurs, maintenance et suivi des mesures - Conseil Régional - financement d'une partie des équipements			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas		
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Obligation européenne (directive 2008/50/CE) transposée par le décret 2010-1250 du 21/10/10, l'évaluer un Indicateur d'Exposition Moyenne pour les PM2,5. La détermination du nombre minimal de station et les conditions auxquelles doivent satisfaire ces stations sont définis dans la directive.	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Mise en avant de cette obligation dans le PRSE afin de faciliter son financement		
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Le financement		
 ECHEANCES					
Prévues au plan	2012	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	2015 //2016
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Oui, plutôt //Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Mise en place du dispositif de mesures de PM2,5 / Prélèvement en continu sur filtres par l'ORA et analyse en laboratoire			75% - Pas de station PM 2,5 sur Saint Paul	
Indicateurs résultats/bénéfices	% de disponibilité des équipements de mesure des PM2,5 / Calcul de l'Indice d'Exposition Moyenne (IEM)			OUI	



MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Financement des analyseurs PM2,5	Moyens supplémentaires nécessaires	budget supplémentaire	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	50 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants		Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	9 / 5
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Connaissance de l'état de la qualité de l'air relatif aux PM2,5

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Les mesures des PM2,5 sont effectives sur les stations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joinville – station urbaine, Saint-Denis (effectives depuis 2009), - Luther King – station urbaine, Saint-Pierre (effectives depuis 2009 avec une coupure de 2011 à 2012), - Rambaud – station trafic, Saint-Denis (effectives de 2008 jusqu'en 2009 lors du déplacement de la station ; manque de financement les mesures n'ont pas été reprises sur le nouveau site du Boulevard Sud), - Grand Coude – station rurale, Saint-Joseph (effectives depuis 2012). <p>D'autres mesures en PM2,5 ont été faites sur le territoire, notamment autour des sites industrielles (Bois Rouge, Le Gol, Le Port, Plateau Caillou).</p> <p>Les résultats de 2009 à 2014 ne mettent pas en évidence de zones sensibles</p> <p>La commune de Saint-Paul ne fait pas l'objet d'une surveillance PM2,5.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final		Cible décrite dans le bilan final	Population sensible (enfants, personnes âgées ...)

Thématique	2. Qualité de l'Air		
Action	2.2 Mieux connaître l'environnement allergénique à La Réunion pour adapter les mesures de gestion		
Mesure	2.2.2 Elaborer et diffuser les calendriers sporo-polliniques représentatifs de l'île		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ORA		
Répondant(s) à l'évaluation	ORA		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	ARS, AREFORCAL, CIRE, RNSA		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	ARS, RNSA		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Non, pas du tout	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, plutôt
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	-

 ECHEANCES

Prévues au plan	2013	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	2015
-----------------	------	--	------	---------------------------	------

 OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
-------------------------	------------------	-------------------------	----------------------------	-------------------------------	-----

	Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs
Indicateurs d'activités/réalisation	Nb bulletins polliniques diffusés	0
Indicateurs résultats/bénéfices	% praticiens informés par bulletin hebdomadaire	-

MOYENS MIS EN PLACE					
Moyens identifiés au préalable	Aucun	Moyens supplémentaires nécessaires	-		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	15 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	60 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	2	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	1

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	5/10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Mise en place d'un réseau de surveillance, analyse des données polliniques réalisées de octobre 2009 jusqu'à juin 2012 et diffusion d'un bulletin pollens et spores hebdomadaire. Elaboration de calendriers sporo-polliniques par l'ORA sur Saint-Denis et Saint-Paul (diffusion faite). A prolonger sur St Pierre et St Benoît.
Aspect financier décrit dans le bilan final	Total subventions ARS = 77 M€	Cible décrite dans le bilan final	Praticiens, ARS, Cire/InVS, population sensible

Thématique	2. Qualité de l'Air
Action	2.3 Mieux connaître l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique
Mesure	2.3.3 Actualiser les données relatives à la prévalence de l'asthme à la Réunion
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ABAMA, SPOI
Répondant(s) à l'évaluation	ARS
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Service études et statistique de l'ARS OI, Service des Affaires générales (affaires juridiques et commande publique) de l'ARS OI, Direction des Régions de Santé publique France, direction des maladies infectieuses de Santé publique France, Université de Bordeaux, Bureau d'études SYNTHÈSES.

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, pas du tout
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	L'enquête a été réalisée en 2016. Les résultats sont actuellement à l'examen du comité de suivi de l'étude pour validation scientifique avant diffusion et communication aux autorités sanitaires qui pourront les utiliser pour développer leur politique en matière de recommandations de gestion et d'actions de prévention. Ces étapes finales devraient avoir lieu au 1er trimestre 2017.

ECHÉANCES

	Prévues au plan	2013	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	2017
--	-----------------	------	--	------	---------------------------	------

OBJECTIFS

	Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
		Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Réalisation de l'étude			OUI, l'étude a bien été réalisée.		

Indicateurs résultats/bénéfices	Publication et communication des résultats	Des résultats parcellaires ont été présentés lors des Rencontres de santé publique de l'océan Indien les 24-25-26 novembre 2016 mais la totalité des connaissances acquises n'ont pas encore été publiées et diffusées.
---------------------------------	--	---

 MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Un protocole d'enquête validé, un budget identifié, un prestataire retenu suite à appel d'offre dans le cadre d'un marché public.	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	124 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	124 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	7	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	40	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	

 IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	0				
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun				
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Aucune pour le moment car les mesures de gestion et de prévention qui pourraient découler des connaissances acquises par l'étude n'ont pas encore été prises.				

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	pas commencée	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Action projetée en 2015 : étude de la prévalence de l'asthme à la Réunion. Recherche des facteurs de risques de l'asthme connus ou suspectés
Aspect financier décrit dans le bilan final	à définir	Cible décrite dans le bilan final	Population réunionnaise

Thématique	3. Eau et santé
Action	3.1 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée
Mesure	3.1.2 Intensifier le programme d'inspection sur les réseaux prioritaires en vue de prévenir le contentieux communautaire
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ARS
Répondant(s) à l'évaluation	ARS
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	MIC (ARS OI)

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Les moyens disponibles, affectés au service.



ECHÉANCES

Prévues au plan	Pluriannuelle	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
-----------------	---------------	--	------	---------------------------	---



OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
-------------------------	------------------	-------------------------	----------------------------	-------------------------------	-----



	Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs
Indicateurs d'activités/réalisation	% réseaux-cibles inspectés	-
Indicateurs résultats/bénéfices	% réseaux présentant un risque de contentieux communautaire	-

MOYENS MIS EN PLACE					
Moyens identifiés au préalable	Nombre d'agents assermentés affectés à la thématique	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants			
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	5	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	5	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	9
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Cette mesure a constitué un moyen pour atteindre un objectif de santé ; à savoir la fixation d'un échéancier aux collectivités organisatrices de service.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Programme pluri-annuel d'inspection-contrôle engagé par l'ARS OI - en 2012: 3 inspections sur les services d'eaux de 3 communes ; en 2013 : 1 inspection sur un service d'eau d'une commune (2012: 3 inspections PP + 3 inspections liées au risque parasitaire - 2013: 1 inspection du service d'eau de Sainte-Marie + 2 inspections PP).
Aspect financier décrit dans le bilan final		Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	3. Eau et santé				
Action	3.1 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée				
Mesure	3.1.5 Améliorer la connaissance sur les habitudes de consommation d'eau et les risques sanitaires associés				
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	CIRE				
Répondant(s) à l'évaluation	ARS				
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-				
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Ensemble des membres de la CIRE Océan Indien, une trentaine de médecins libéraux, 12 services hospitaliers, laboratoire d'analyse de biologie médicale du CHU-Sud, service santé-environnement de l'ARS Océan Indien, cellule affaires juridiques et commande publique de l'ARS océan Indien, Direction des régions de Santé publique France, Direction Santé-environnement de Santé Publique France, Bureau d'études IPSOS Réunion				
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement		Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, pas du tout	
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun		En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-	
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%		Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	-	
 ECHEANCES					
Prévues au plan	2012	Echéance communiquée lors du bilan final	2012	Année de fin de la mesure	2015
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt difficilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Publication des résultats de l'enquête			Les résultats ont fait l'objet de rapports et de notes aux autorités sanitaires	

Indicateurs résultats/bénéfices	Evaluation de la proportion d'abonnés soumis à une exposition à risque	57%
---------------------------------	--	-----

MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	- Moyens humains au sein de la Cire océan Indien et du service santé environnement de l'ARS océan Indien - Budgets identifiés pour la réalisation des études d'acquisition des connaissances	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	93 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	93 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	10	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	6/5	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	

IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	5/5
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Sensibilisation des collectivités locales et des distributeurs d'eau aux risques liées à la distribution d'eau ne répondant pas aux impératifs sanitaires. Mises en place de projets visant à mettre aux normes et à renforcer les équipements de traitement des eaux superficielles destinées à la consommation humaine.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	terminée	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Etude réalisée par IPSOS
Aspect financier décrit dans le bilan final	Financement assuré par l'ARS : 40 000€	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique		3. Eau et santé			
Action		3.3 Réduire les polluants à la source			
Mesure		3.3.2 Rechercher les substances dangereuses dans les eaux de rejet des ICPE et IAA et des STEU (stations d'épuration urbaines)			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		DEAL, DAAF			
Répondant(s) à l'évaluation		DEAL			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		-			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		Industriels - DEAL-SPREI - DEAL-SEB			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2		Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3		Non, plutôt pas
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?		Plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques - décret 2005-378 du 20 avril 2005	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?		Action identique à l'obligation réglementaire.
% de réalisation de la mesure fin 2016		100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?		-
 ECHEANCES					
Prévues au plan	Sans objet	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	2016
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Nombre d'actes prescrivant une surveillance initiale / Nombre d'actes presc		22 arrêtés prescrivant la surveillance initiale (ICPE) - 11 arrêtés prescrivant la surveillance pérenne (ICPE)		
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de bilans de surveillance transmis aux services de l'État / Nombre de substances ayant fait l'objet d'une suppression ou d'une réduction du flux rejeté		21 bilans de surveillance reçus (ICPE), une installation à l'arrêt depuis, 6 plans d'actions prescrit pour réduire les flux rejetés.		

 MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Unités d'oeuvre associés à la mise en place de la mesure	Moyens supplémentaires nécessaires	Non	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	5	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	-	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés -

 IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	9 /10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Réduction des substances dangereuses dans les milieux aquatiques - amélioration de la qualité de l'eau.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	bilan à réaliser	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>21 ICPE concernés (dont 2 établissements DAAF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 APC prescrivant la surveillance initiale ; 1ere phase qui a consisté à rechercher dans les rejets aqueux des installations, des substances choisies en fonction du type d'activité de l'établissement, lors d'une campagne de 6 prélèvements pendant 6 mois. - 10 APC prescrivant la surveillance pérenne des substances identifiées lors de la première phase, dont 6 prescrivant l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire les émissions des substances prioritaires. Les rejets des autres établissements n'ont pas nécessité de poursuivre l'action. <p>Le bilan de cette action sera finalisé en 2017</p> <p>La note technique établie par le MEDDE en date du 19 janvier 2015 relative à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées a modifié la circulaire du 29 septembre 2010 relative au dispositif RDSE: compte tenu de l'impact financier de cette surveillance sur le budget des collectivités, il a été proposé de ne plus rendre obligatoire le suivi des substances pour les stations d'épuration de capacité nominale comprise entre 10 000 et 100 000 EH et n'ayant pas fait l'objet de détection notable de micropolluants par le passé. Les arrêtés préfectoraux visant à abroger cette obligation de surveillance pour les stations d'épuration inférieures à 100 000 EH de l'île ont été pris en septembre 2015, à l'exception de la STEP de Sainte Suzanne (CINOR). En effet pour la station d'épuration des Trois Frères (CINOR) où du Zinc a été identifié dans les rejets, il est prévu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre la surveillance de ce paramètre, - et de conduire une réflexion sur l'identification des activités raccordées en amont de la station susceptibles de rejeter du Zinc, afin de réviser les conventions de rejets, le cas échéant. <p>Seules 2 stations d'épuration de plus de 100 000 EH sont donc concernées par le dispositif RSDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la STEP du Grand Prado (CINOR), - et la Station intercommunale St Pierre – Le Tampon (CASUD) <p>A ce stade, il n'y a pas de substance quantifiée de façon significative dans le rejet de ces STEP. Une nouvelle campagne d'analyse est prévue en 2017.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	Mesure régaliennne pilotée par la DEAL - Réalisation de la campagne RSDE sous maîtrise d'ouvrage des collectivités - Financement : 100% collectivités - Subventions possibles de l'Office de l'Eau	Cible décrite dans le bilan final	1

Thématique		4. Habitat indigne			
Action		4.1 Relayer et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne			
Mesure		4.1.1 Créer et animer le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (pilotage SPCS ou SHLS ?)			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		SPCS, DEAL, ARS, DJSCS			
Répondant(s) à l'évaluation		DEAL // ARS			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		Membres du PDLHI			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		ars, djscs, adil // Tous les membres du PDLHI (environ 30 représentants des services de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et des associations) et principalement: Préfecture, DEAL, DJSCS, ARS, CAF, ANAH, Fondation Abbé Pierre, TCO, ADIL, AGORAH, PACT REUNION, Compagnons Bâisseurs			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2		Oui, totalement //Oui, partiellement		Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	
				Oui, plutôt //Oui, tout à fait	
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?		PDALHPD, Programme d'actions PDLHI		En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	
				Financements additionnels	
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Le pôle a effectivement été créé avec un plan d'actions, mais il n'y a pas eu véritablement d'animation. Défaut d'animation du PDLHI: l'organisation initiale retenue (3 comités techniques, 1 comité plénier) s'est avérée trop lourde pour permettre une véritable animation du PDLHI d'autant que le pôle ne disposait pas d'animateur dédié. La DEAL et l'ARS ont conventionné avec l'ADIL afin d'externaliser le pilotage du PDLHI à compter de novembre 2016: en parallèle l'organisation sera resserrée autour d'un comité technique et d'un comité de pilotage (en formation plénière).		
ECHÉANCES					
Prévues au plan	2011-2015	Échéance communiquée lors du bilan final		-	Année de fin de la mesure
					-
OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables// Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Il a paru nécessaire de financer une animation dédiée // A compter de 2014: modification de l'organisation du PDLHI pour passer de 3 comités techniques à un seul
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Nombre de réunions du PDLHI et des comités techniques		10 - 3 réunions plénières (2 en 2011, 1 en 2012) - 4 réunions du comité technique en 2014		
Indicateurs résultats/bénéfices	Taux de réalisation des actions du PDLHI		70 - PDLHI en cours d'évaluation - Pour les 12 mesures du comité technique piloté par l'ARS: 7 mesures terminées (ou à caractère pluriannuel), 4 mesures en cours, 1 mesure non réalisée		

MOYENS MIS EN PLACE			
Moyens identifiés au préalable	Ressources humaines (à moyens constants) au sein des services impliqués	Moyens supplémentaires nécessaires	Nécessité de recruter un animateur du PDLHI; le recrutement est effectif depuis novembre 2016, pour un financement annuel de 30K€ financé pour moitié par l'ARS et pour moitié par la DEAL
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	15 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	3 //2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	6
			Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés
			-

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	4
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	L'impact du pôle départemental de LHI est difficilement mesurable

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Etat d'avancement au 01/03/2016 : bilan de la mise en oeuvre de la mesure opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 2 : Observer et repérer <p>Action 1 : Inciter à la mise en place de PCLHI- poursuite de la mise en place des PILHI et PCLHI. (TCO, CIREST Petite Ile réalisé-la CIVIS a débuté en fin d'année 2015 les études adossées au PLH) objectifs: disposer d'une connaissance via un diagnostic régulièrement mis à jour par l'EPCI et alimentant l'observatoire+ Priorisation d'actions avec moyens et accompagnements pour la mise en oeuvre.</p> <p>Action 2 : Décliner à l'échelle des EPCI l'observation de l'habitat précaire et insalubre : chaque PILHI dispose d'un observatoire qui alimente l'observatoire de l'habitat indigne et réalisé par l'AGORAH.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Axe 3: Traiter l'insalubrité <p>Action 2 : Définir les conditions de mise en oeuvre d'un dispositif d'auto-amélioration encadrée pour les propriétaires occupants :encourager l'autoamélioration encadrée (via les OGRAL mis en place sur le TCO en 2015 avec les compagnons batisseurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 4 : Aménagement et foncier <p>Action 1 : Mettre en oeuvre les dispositions de la loi Letchimy prioritairement aux occupants en zones à risques : deux opérations de RHS mises en oeuvre avec qqes personnes identifiées en zones à risques mais difficultés / notion de "risque avéré pour la santé ou la sécurité des occupants ". Pour l'instant pas d'occupants dans ce cas.</p> <p>Action 2 : Participer aux réflexions autour de la création du futur GIP indivision : accompagnement du PILHI du TCO dans une démarche d'expertise sur une réflexion de conditions de sortie d'indivision dans le cadre de logements indignes avec professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 5 :Améliorer le pilotage de la LHI au niveau territorial <p>Action 1 : Mettre en place des équipes d'animation de la LHI au niveau des EPCI : actuellement une équipe PILHI TCO est déjà en place et la CIREST sollicite un chef de projet + une chargée d'affaires sociales pour esquisser son équipe</p>
--	----------	---	--

			<p>dans le cadre de la mise ne oeuvre des actions.</p> <p>Pour le comité technique animé par l'ARS, l'état d'avancement est le suivant :</p> <p>Sur les 5 axes d'actions = 12 mesures opérationnelles : 7 mesures terminées ou à caractère pluriannuel, 4 actions en cours, 1 action non réalisée</p> <p>Le budget global dédié par l'ARS à la conduite de l'ensemble ces actions sur la période 2011-2015 s'élève à 82,5 K€ ; 108 K€ sont prévus pour 2016 et 2017 (conventions ADIL, AGORAH et PACT REUNION) + formation LHI</p> <p>Etat d'avancement au 23/02/2015:Des réunions du comité technique du PDLHI ont porté au 2ns semestre de 2014 sur le déploiement de l'observatoire Habitat indigne, l'auto-amélioration. Plusieurs dispositifs ont été initiés sur dans différents territoires en 2013 et 2014 et le PDLHI aura davantage vocation en 2015 à l'animation de l'ensemble de ces politiques à l'échelle régionale</p> <p>Etat d'avancement au 16/06/2014:suite à la venue du PNLHI fin déc 2013, modalités d'animation revues: un comité technique resserré se tient chaque mois et est adossé au comité technique du PDALPD; animation du CT tournante (ARS/DEAL/DJSCS) et fonction de l'ordre du jour; 2 réunions du CT se sont tenues en 2014.Un planning précis des prochains CT est en cours de finalisation</p> <p>Etat d'avancement au 18/09/2013 :Une réunion plénière se tient chaque année. Un projet de charte (pilotage préfecture) a été soumis aux différents partenaires pour formaliser leur engagement au sein du pôle. Une réunion du comité technique ARS prévue en octobre pour faire le point sur les actions 2013 et programmer celles de 2014. Une formation avec des membres du pôle national de lutte contre l'habitat indigne est prévue les 12 et 13 décembre</p> <p>Etat d'avancement au 31/08/12 :Le PDLHI est installé depuis juin 2011. Un plan d'actions a été validé en novembre 2011. Certaines des actions de ce plan ont été engagées. Une réunion de suivi est organisée tous les trimestres avec les pilotes. Un projet de charte d'engagement est en discussion pour être soumis aux partenaires du pôle en vue d'une réunion en formation plénière vers novembre 2012.</p> <p>Etat d'avancement au 1/05/12 :Le PDLHI est installé depuis juin 2011. Un plan d'actions a été validé en novembre 2011. Certaines des actions de ce plan ont été engagées. Une réunion de suivi est organisée tous les trimestres avec les pilotes. Une prochaine réunion du pôle en formation plénière interviendra vers septembre 2012.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	Sans objet	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	4. Habitat indigne		
Action	4.1 Relayer et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne		
Mesure	4.1.2 Organiser une formation pluriannuelle sur le rôle des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne LHI pilotage ARS		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ARS		
Répondant(s) à l'évaluation	ARS		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	CNFTP		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	ARS, DEAL, DJSCS, ANAH, CNFPT, EPCI, communes, CAF, ADIL, AGORAH, Fondation Abbé Pierre, Compagnons Bâisseurs, Conseil Départemental		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Programme d'actions du PDLHI	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Financements additionnels
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	-

 ECHEANCES

Prévues au plan	2012 puis pluriannuelle	Echéance communiquée lors du bilan final	-	Année de fin de la mesure	-
-----------------	-------------------------	--	---	---------------------------	---

 OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
-------------------------	------------------	-------------------------	----------------------------	-------------------------------	-----

	Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs
Indicateurs d'activités/réalisation	Nb de sessions de formations organisées	8 sessions organisées: 2012: 2 sessions animées par l'ARS 2013: pas de session 2014/2015/2016: 6 sessions organisées en lien avec le CNFPT(3 animée par l'ARS, 3 animée par la DEAL) Action à caractère pluriannuel faisant l'objet d'une convention ARS/DEAL/CNFPT : une session sur les outils LHI en secteur diffus (animation ARS) et une session sur les outil LHI en secteur groupé (animation DEAL)
Indicateurs résultats/bénéfices	% de communes formées	13 communes sur 24, soit 54% 4 EPCI sur 5 soit 80%

MOYENS MIS EN PLACE					
Moyens identifiés au préalable	- moyens internes + ressources des partenaires (DEAL, CNFPT) - financements ARS	Moyens supplémentaires nécessaires	Conventionnement ARS/DEAL/CNFPT; financement ARS à hauteur de 10 K€ en 2012 puis 4K€/an (2014/2015/2016).		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	22 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	40 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	3	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	20	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	-

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	NSP
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	action à caractère pluriannuel	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Avancement au 23/02/2015 Une formation organisée par l'ARS et la DEAL s'est déroulée en octobre à destination des communes et des opérateurs sur les procédures du code de la santé publique et l'application de la circulaire Lechthimy</p> <p>Etat d'avancement au 31/08/12 : Les contacts pris avec le CNFPT n'ont pas permis de mettre en place cette formation dont la première session était prévue courant mars. L'ARS étudie la possibilité de mettre en place des sessions de formation sur fonds propres début novembre 2012.</p> <p>Etat d'avancement au 16/06/2014: rencontre prévue avec le CNFPT le 24/06 avec proposition d'organisation d'une session en septembre 2014, mais nécessité de retravailler le programme de formation à scinder en 2 sessions pour tenir compte des disparités entre collectivités : une session "initiation", une session "perfectionnement". Une formation sur l'application de la circulaire Letchimy est prévue courant du 2nd semestre</p> <p>Etat d'avancement au 17/09/2013 : Etat d'avancement au 17/09/2013 : pas de formation organisée en 2013 en raison de la défection du CNFPT; une intervention du PNLHI est prévue en décembre 2013 à destination des membres du PDLHI et des services de l'Etat sur les dispositions "Letchimy"; une intervention du PNLHI auprès de certaines collectivités bien engagées dans les PCLHI/PILHI est à étudier</p> <p>Etat d'avancement au 31/08/12 : Les contacts pris avec le CNFPT n'ont pas permis de mettre en place cette formation dont la première session était prévue courant mars. L'ARS étudie la possibilité de mettre en place des sessions de formation sur fonds propres début novembre 2012.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	Contribution ARS : 18K€ entre 2012 et 2015 Contribution DEAL à préciser : 5K€ en 2015	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	4. Habitat indigne
Action	4.2 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social
Mesure	4.2.1 Proposer la mise en place d'une MOUS (Maitrise d'œuvre urbaine et sociale) départementale "insalubrité en diffus"
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DJSCS
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL // ARS
Partenaires indiqués dans le PRSE2	Département, DEAL, CAF
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Commune Saint Denis, CINOR, ARS, DJSCS, DEAL, ANAH, Cœur Habitat

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement //Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas //Oui, plutôt
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Cette action était issue du PDALHPD et PDLHI	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	La mise en œuvre de cette mesure résulte des réflexions et des difficultés rencontrées par les ménages modestes dans le parc privé, notamment au travers le traitement des arrêtés d'insalubrité. // Financements additionnels
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	La mesure a été effectivement mise en œuvre en juillet 2014 et elle est toujours en cours. Elle doit s'achever en juillet 2017. // La structuration progressive de la LHI a montré que l'échelon départemental n'était pas pertinent pour la mise en place d'une MOUS insalubrité: éloignement de l'animation territoriale, difficulté à dimensionner une équipe départementale. Il apparaît nécessaire de structurer des MOUS insalubrité, en appui des PCLHI/PILHI, au plus près de l'animation territoriale de la politique LHI. Une MOUS "insalubrité" a été créée sur le territoire de la ville de ST DENIS à titre d'expérimentation; financée par l'ANAH et la ville de St Denis elle comporte 2 volets: volet amélioration de l'habitat, accompagnement social. Les missions "accompagnement social" des MOUS se développent par ailleurs au sein des équipes en charge de l'animation des PCLHI/PILHI, à l'image du TCO ou de la CIREST.

 **ECHÉANCES**

Prévues au plan	2012-2013	Echéance communiquée lors du bilan final	-	Année de fin de la mesure	-
-----------------	-----------	--	---	---------------------------	---

 **OBJECTIFS**

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait // Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Les résultats ont été un peu en deça des objectifs fixés du fait du manque d'arrêté d'insalubrité à traiter. // Abandon de la MOUS départementale insalubrité au profit de dispositifs à mettre en place au plus près de l'animation territoriale. Mise en place à titre expérimental d'une MOUS "insalubrité" sur la ville de ST DENIS
-------------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------	-------------------------------	---

 **Prévus au Plan** / **Niveau d'atteinte des indicateurs**

Indicateurs d'activités/réalisation	Nb de réunions avec les partenaires / Elaboration du cahier des charges	Elaboration du cahier des charges de la MOUS "insalubrité" de ST DENIS (ANAH, Ville de St Denis) en lien avec DJSCS, DEAL, et ARS. Mise en place de la MOUS à compter de juillet 2014 Environ 4 réunions/an pour le suivi des dossiers.
-------------------------------------	---	---

Indicateurs résultats/bénéfices	Mobilisation du financement de la MOUS / Sélection de l'opérateur / Comité de pilotage de la MOUS	Mobilisation du financement Mous : oui - Sélection opérateur : oui - Comité de pilotage : oui // Financement en place (ANAH, ville de St Denis), opérateur sélectionné (Cœur Habitat) et mis en place du comité de Pilotage (Ville de St Denis, ANAH, DJSCS, DEAL, ARS)
---------------------------------	---	---

MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	- budget pour la mous - une équipe suivie d'animation - comité de technique/pilotage	Moyens supplémentaires nécessaires	Il y a eu un déficit de signalement, pas de repérage, peu d'arrêtés...		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	68 970 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	243 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1 //2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	6 //10	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	-

IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	6
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Cette mesure a concerné 42 ménages dont 13 ont été relogés dans le parc social. De fait elles n'ont plus été en contact avec des risques électriques, humidité...

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Etat d'avancement au 01/03/2016 : , Bilan MOUS Insalubrité de Saint-Denis,: D'août 2014 à août 2015 : - 10 locataires relogés dans un logement décent, 6 restant à loger - 42 diagnostics sociaux réalisés - 7 propriétaires concernés par un diagnostic technique - 9 propriétaires ayant réalisés des travaux suite à une médiation, sans avoir recours à l'Anah - 14 logements restants fermés pour cause d'insalubrité, et sous contrôle ARS. Les logements restent vides car les propriétaires ne souhaitent pas faire des travaux. L'ARS procède à des visites pour vérifier la vacance des logements. La MOUS de Saint-Denis n'a pas permis de monter des dossiers Anah, mais a permis de résoudre des situations d'insalubrité. Il serait fondamental de pouvoir élargir cette MOUS sur l'ensemble du département. Etat d'avancement au 23/02/2015 :Pour l'action MOUS Insalubrité de Saint-Denis, elle a été effectivement lancée. Deux prestataires ont été choisis par la commune : SICA HR pour le volet technique et Coeur Habitat pour le volet social.Sur le financement total de la MOUS (243 000 €), l'ANAH finance 80 %, soit 206 910 € sur trois ans. La commune et la CINOR cofinancent les 20 % restant. En juillet 2014, l'opération a été engagée sur les fonds de l'ANAH et la convention ANAH/St-Denis signée.
Aspect financier décrit dans le bilan final	206910	Cible décrite dans le bilan final	-

Thématique		4. Habitat indigne				
Action		4.3 Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil				
Mesure		4.3.1 Améliorer le repérage des situations de marchands de sommeil				
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		ARS				
Répondant(s) à l'évaluation		ARS				
Partenaires indiqués dans le PRSE2		AGORAH, membres du PDLHI				
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		Pour la sensibilisation des partenaires: ADIL, DJSCS, Conseil départemental Pour les études de repérage: principalement AGORAH, CAF, communes et EPCI concernés, les études étant par ailleurs restituées au comité de pilotage (ARS, AGORAH, CAF, DEAL, ANAH, DRFIP, CD, CR, ADIL, ARMOS, Fondation Abbé Pierre, EPCI)				
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2		Oui, partiellement		Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3		
				Oui, plutôt		
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?		Programme d'actions du PDLHI		En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?		
				Financements additionnels		
% de réalisation de la mesure fin 2016		100%		Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?		
				-		
 ECHEANCES						
Prévues au plan		2012-2013		Echéance communiquée lors du bilan final		
				-		
				Année de fin de la mesure		
				-		
 OBJECTIFS						
Clairement déterminés ?		Oui, tout à fait		Facilement mesurables ?		
				Très facilement mesurables		
				Ont évolué en cours de plan ?		
				Mise en place d'une action complémentaire pour une recherche active des situations de "marchands de sommeil": étude de faisabilité confiée à l'AGORAH (convention ARS/AGORAH - 10K€); faisabilité avérée et reconduction sur 4 communes / an dans le cadre d'une convention ARS/AGORAH (2015-2017 - 60 K€)		
		Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation		Nb de réunions d'information et de sensibilisation des partenaires			Action à caractère pluriannuel 2013: 1 session auprès de la police nationale (10 professionnels) 2014: 3 sessions d'information pour un total de 83 professionnels (travailleurs sociaux CAF, ASLL, EMAP) 2015: 125 professionnels sensibilisés (ASLL, IRTS) - nb sessions à préciser par l'ADIL 2016: 4 sessions pour 410 professionnels (travailleurs sociaux) repérage actif: 5 communes + 4 en cours	

Indicateurs résultats/bénéfices	% de signalements effectués par les partenaires à l'ARS-OI rapporté au nombre total de plaintes et signalements reçus par l'ARS-OI	Indicateur à redéfinir, le signalement s'effectuant souvent par l'occupant mais sur conseil du travailleur social 4 dossiers traités en police administrative sur autosaisine ARS suite au repérage actif
---------------------------------	--	--

 MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Moyens internes Opérateurs sous réserve de financement	Moyens supplémentaires nécessaires	ADIL: conventionnement ARS/ADIL à hauteur de 16 k€ (élaboration guide habitat dégradé + sessions de formation) AGORAH: convention ARS/AGORAH sur étude de repérage: faisabilité (10 K€) + étude sur 4 communes / an sur 3 ans (60 K€)		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	86 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	86 000 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	4	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	10	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	

 IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	NSP
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	action à caractère pluriannuel	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Etat d'avancement au 16/06/2014: partenariat effectif avec les communes de St Denis, St André, et le TCO: en cours de finalisation avec Petite Ile: contact à prendre avec le nouveau service référent (CCAS) au Tampon. Etat d'avancement au 24/04/2014 : guide de repérage pour les travailleurs sociaux finalisé et en cours de diffusion; étude de faisabilité d'un repérage des "marchands de sommeil" confiée à l'AGORAH avec un rendu attendu en fin de 1er semestre 2014; partenariats établis avec St Denis, St André et le TCO pour structurer les circuits de signalements, partenariat en cours avec Le Tampon, Petite Ile et St Louis, contact pris avec la CIREST. Etat d'avancement au 31/08/12 : 2 actions contribuent à cette mesure: structurer les circuits de plainte et signalement à l'échelon communal, et renforcer la sensibilisation des acteurs clés au signalement de ces situations. Des rencontres ont eu lieu avec 3 communes et 2 d'entre elles (St Denis, St André) se sont engagées dans cette voie. Une rencontre est par ailleurs prévue courant octobre avec le TCO. La réalisation d'un guide de repérage à destination des travailleurs sociaux a été confié à l'ADIL: le travail est en cours.
Aspect financier décrit dans le bilan final	16 K€ sur 2 ans pour la sensibilisation des travailleurs sociaux (guide + formations) 10 K€ (convention PACT REUNION pour 2015)	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique		4. Habitat indigne	
Action		4.3 Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil	
Mesure		4.3.2 Appliquer les procédures d'exécution d'office des travaux en mobilisant les moyens financiers de façon adaptée (pilotage SHLS)	
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		DEAL	
Répondant(s) à l'évaluation		ARS // DEAL	
Partenaires indiqués dans le PRSE2		Membres du PDLHI	
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		ARS, DEAL, préfecture, DJSCS, collectivités concernées, ANAH, services fiscaux	
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement //Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	programme d'action du PDLHI	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Financements additionnels
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Nécessité de prioriser les dossiers, manque de ressources internes DEAL, partenariat ARS/DEAL/préfecture/DJSCS à renforcer sur le suivi des dossiers nécessitant une intervention, collectivités à impliquer pour réaliser les travaux d'office. // Difficultés de mettre en oeuvre les travaux d'office sur des dossiers complexes.

ECHEANCES

	Prévues au plan	2012 puis pluriannuelle	Echéance communiquée lors du bilan final	-	Année de fin de la mesure	-
--	-----------------	-------------------------	--	---	---------------------------	---

OBJECTIFS

	Clairement déterminés ?	Oui, plutôt //Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
		Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs			
Indicateurs d'activités/réalisation	Opérationnalité de la mobilisation des crédits pour travaux d'office	Crédits désormais fléchés sur la LBU, ce qui n'était pas le cas au lancement du PRSE : contrairement à la métropole aucune enveloppe n'était fléchée sur les crédits "lutte contre l'habitat indigne" attribués par le Ministère du logement partant du principe que ces crédits devaient être fléchés sur la LBU (Ministère de l'Outre mer) // La difficulté n'est pas tant de mobiliser les crédits, mais surtout de s'assurer une fois les travaux effectués que les sommes peuvent être recouvrées auprès du propriétaire. la seconde difficulté est la lourdeur du dispositif; Pour les travaux d'urgence il n'est pas nécessaire de passer par un marché de travaux alors que le procédure est obligatoire pour les travaux non urgents.				
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de procédures de travaux d'office lancées / % de recouvrement auprès des propriétaires	3 - 100%				

MOYENS MIS EN PLACE				
Moyens identifiés au préalable	moyens internes : ARS, DEAL, préfecture	Moyens supplémentaires nécessaires	Non	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	25 000 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1 // 2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	-	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés -

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	1/10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Mise en sécurité des familles concernées // Diminution du risque de mourir dans son logement

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Etat d'avancement au 01/03/2016 : en 2015, les dossiers d'insalubrité non pas justifiés la mise en œuvre des travaux d'office, du fait notamment que les occupants ont été relogés. En 2016, des TO devraient être en mis en œuvre pour un dossier sur st paul</p> <p>Etat d'avancement au 23/02/2015 : En 2014, réalisation d'une seule opération de TO. En 2015, 3 opérations en urgence sont prévues et 1 en insalubrité remédiable. Organisation d'un comité technique du PDLHI prévu en mars sur ce thème afin de s'assurer du recouvrement des sommes.</p> <p>Etat d'avancement au 18/09/2013 : 2 opérations de travaux d'office ont été menées en 2013. En 2013, la DEAL mis en recouvrement les sommes engagées pour la réalisation de ces travaux</p> <p>Etat d'avancement au 31/08/12: Cette action est mise en oeuvre en tant que de besoin sur sollicitation de l'ARS. En 2011, 1 opération a été menée. En 2012, l'objectif est de réaliser 4 interventions. D'ores et déjà, 2 opérations concernant 4 logements ont été mise en œuvre</p> <p>Etat d'avancement au 1/05/12: Cette action est mise en oeuvre en tant que de besoin sur sollicitation de l'ARS. En 2011, 1 opération a été menée. En 2012, l'objectif est de réaliser 4 interventions.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	BOP 123 – 100 000,00 € prévus	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	4. Habitat indigne
Action	4.3 Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil
Mesure	4.3.3 Etablir un lien réactif avec les Parquets, la CAF et la DRFIP pour sanctionner les marchands de sommeil
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ARS
Répondant(s) à l'évaluation	ARS // DEAL
Partenaires indiqués dans le PRSE2	Membres du PDLHI
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Parquet, Police, gendarmerie, CAF, DRFIP

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	programme d'actions du PDLHI	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Magistrat référent à identifier au Parquet de St Pierre.

ECHÉANCES

	Prévues au plan	2012	Echéance communiquée lors du bilan final	-	Année de fin de la mesure	-
---	-----------------	------	--	---	---------------------------	---

OBJECTIFS

	Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
		Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Adoption d'une procédure d'intervention conjointe			Mise en place d'une cellule de lutte contre les "marchands de sommeil" sous l'égide du Parquet de St Denis et composée de : Magistrat référent, ARS, CAF, DRFIP, Police/gendarmerie Révision du fonctionnement en 2016 suite au changement de magistrat référent Procédure à mettre en place avec le Parquet de St Pierre, sur la base d'un retour d'expérience du fonctionnement de celle de St Denis		
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de signalements effectués au parquet / % de poursuites engagées par les Parquets suite aux signalements			11 procès-verbaux transmis, 8 dossiers étudiés en cellule de lutte contre les "marchands de sommeil", 3 dossiers en enquête complémentaire police/gendarmerie		



MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Moyens internes + partenaires	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants			
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	10	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	NSP				
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun				
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-				

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	terminée	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Evaluation finale (fin 2015) : Une cellule de lutte contre les « marchands de sommeil » a été mise en place sous l'égide du Parquet de St Denis pour le territoire relevant de sa compétence ; elle est composée du magistrat référent, des services de police/gendarmerie, de la CAF et de la DRFIP ; les référents sont désignés au sein des services et les modalités de fonctionnement ont été ajustées courant 2016.</p> <p>Entre 2012 et 2015, 11 procès-verbaux ont été transmis et 8 dossiers ont été étudiés en cellule de lutte contre les « marchands de sommeil » (CCLHI) ; pour les dossiers étudiés en cellule, l'objectif est de caractériser l'existence de plusieurs types d'infractions (infractions liées à l'habitat indigne, fraudes aux prestations sociales, fraude fiscale, travail dissimulé).</p> <p>Si l'évaluation du dispositif est positive, une CCLHI sera à mettre en place auprès du Parquet de St Pierre.</p> <p>Une autre action concourt à la lutte contre les « marchands de sommeil » et permet d'alimenter la CCLHI : contrôles conjoints ARS/police-gendarmerie et ARS/CAF sur l'ensemble du parc locatif d'un propriétaire bailleur identifié comme « marchand de sommeil » potentiel ; 57 contrôles conjoints sur autosaisine ont été réalisés entre 2012 et 2015 pour un total de 104 logements.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	Sans objet	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique		4. Habitat indigne			
Action		4.4 Améliorer la connaissance des modalités de lutte contre l'habitat indigne à la Réunion et proposer des adaptations réglementaires			
Mesure		4.4.1 Développer l'autoamélioration encadrée			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		DEAL, communes, EPCI			
Répondant(s) à l'évaluation		DEAL			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		Ecole d'architecture, CAUE, ADEME, ARER, associations			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		Communes, TCO, fondation Abbé Pierre, compagnons bâtisseurs, CAF			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2		Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3		Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?		PDALHPD, PILHI	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Permettre aux ménages en situation de précarité ou non propriétaire (indivision...) de pouvoir bénéficier d'aides pour réhabiliter leur logement.	
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Cette mesure a été traitée au travers 2 actions : - la mise en place des OGRAL dans le cadre de la mise en oeuvre du PILHI du TCO - une étude sur les freins à l'amélioration de l'habitat privé (notamment l'auto-amélioration)		
 ECHÉANCES					
Prévues au plan	2012-2014	Echéance communiquée lors du bilan final		-	Année de fin de la mesure
 OBJECTIFS					
Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Mise en oeuvre de nouveaux dispositifs issues de la loi Lechtimy qui permettent d'intervenir rapidement dans les logements insalubres même pour des occupants sans droit ni titre.
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Création de la structure et recrutement du personnel Rapports d'activités annuels			- Etude sur les freins à l'amélioration en cours de finalisation - mise en place au TCO dans le cadre de la mise en oeuvre du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI) d'une équipe dédiée	
Indicateurs résultats/bénéfices	Nombre de logements sortis de l'insalubrité par an / Nombre de familles accompagnées par an			environ 30 logements	

MOYENS MIS EN PLACE			
Moyens identifiés au préalable	- Financement de l'étude (9500€) - Financement des études pré-opérationnelles, des MOUS et une partie des matériaux	Moyens supplémentaires nécessaires	Budget
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	9 500 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	-
			Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	9/10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Amélioration des conditions d'habitat.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Etat d'avancement au 01/03/2016 : En septembre 2015, conventionnement avec l'ADIL pour la réalisation de cette étude (cout de 9 500€). 2 comités techniques se sont déjà tenus. Le rendu de l'étude est prévu avril 2016 ;</p> <p>Etat d'avancement au 23/02/2015 : tenue d'un comité technique du PDLHI en novembre 2014 sur ce theme et mise en oeuvre sur le TCO en cours</p> <p>Etat d'avancement au 18/09/2013 : cette action a été lancée par le TCO. Une première réunion bilan aura lieu le 23/09/2013.</p> <p>Etat d'avancement au 31/08/12: Cette action n'a pas encore véritablement commencée. Elle suppose la mise en place des équipes d'animation des PILHI ou PCLHI. Sur le territoire du TCO, une convention expérimentale devrait être engagée dans les prochains mois. En parallèle, une réflexion sur les conditions de mise en oeuvre de mesures d'auto-amélioration encadrée sera lancée au 4ème trimestre 2012 dans le cadre des actions du PDLHI.</p> <p>Etat d'avancement au 1/05/12: Cette action n'a pas encore véritablement commencée. Elle suppose la mise en place des équipes d'animation des PILHI ou PCLHI. Sur le territoire du TCO, une convention expérimentale devrait être engagée dans les prochains mois. En parallèle, une réflexion sur les conditions de mise en oeuvre de mesures d'auto-amélioration encadrée sera lancée au 4ème trimestre 2012 dans le cadre des actions du PDLHI.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	BOP 123 – budget non-précisé pour le moment	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	4. Habitat indigne		
Action	4.4 Améliorer la connaissance des modalités de lutte contre l'habitat indigne à la Réunion et proposer des adaptations réglementaires		
Mesure	4.4.3 Elaborer un guide de la LHI à la Réunion à destination des locataires, des propriétaires et des travailleurs sociaux (rôle / responsabilités) pilotage ADIL		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ADIL		
Répondant(s) à l'évaluation	ARS // DEAL		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	Membres du PDLHI, ADIL, ARS, DEAL, DJSCS		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement //Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, pas du tout //Oui, plutôt
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Programme d'actions du PDLHI, PDAHLHPD	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Financements additionnels // Connaissance des structures/associations oeuvrant dans le domaine de l'habitat, social
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	-

ECHÉANCES

Prévues au plan	2013	Echéance communiquée lors du bilan final	-	Année de fin de la mesure	2015 //2014
-----------------	------	--	---	---------------------------	-------------

OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Elaborer un guide de la LHI		Plusieurs guides ont été élaborés: guide de l'habitat dégradé (ARS) comme support de sensibilisation aux travailleurs sociaux, répertoire de la LHI (DEAL) pour l'information des partenaires intervenant dans ce champ, guide de l'habitat non décent (CAF) pour rappel des obligations des locataires et des bailleurs		
Indicateurs résultats/bénéfices	Communication sur le guide / Nombre de guides distribués		Guide habitat dégradé distribué à environ 650 professionnels à l'occasion de sessions d'information Répertoire LHI mis en ligne sur les sites internet des partenaires Guide habitat non décent distribué via l'ADIL		

MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Conventionnement ARS/ADIL (élaboration du guide + diffusion à l'occasion de sessions de formation) à hauteur de 16 K€ // Budget/Ressources humaines	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	12 360 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	12 360 EUR		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2 //1	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	3	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	5/10				
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun				
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Ce répertoire propose un outil de proximité essentiel à une bonne connaissance des multiples acteurs et permet une meilleure réactivité.				

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	terminée	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Etat au 01/03/2016 : guide réalisée en ligne sur les sites internet des partenaires (DEAL/Pref/ADIL..) Etat d'avancement au 18/09/2013 : achevé pour la partie ADIL, en cours de validation au service communication de l'ARS Etat d'avancement au 31/08/12:Deux actions programmées dans le cadre du PDLHI contribuent à cet objectif : Le guide de repérage à l'attention des travailleurs sociaux est en cours de réalisation sous pilotage de l'ADIL et sera disponible fin 2012. Parallèlement, l'ADIL a élaboré avec la CAF un document à l'usage des bailleurs privés les informant de leurs obligations en matière de travaux et de décence. Cette dernière publication sera disponible sur le site de la CAF courant septembre et est en cours d'impression
Aspect financier décrit dans le bilan final	convention ARS	Cible décrite dans le bilan final	

Thématique		5. Points noirs environnementaux			
Action		5.1 Conforter les filières de traitement de déchets pérennes			
Mesure		5.1.2 Améliorer le fonctionnement de la filière "batteries" et lutter contre le recyclage illégal des batteries			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		ADEME, DEAL			
Répondant(s) à l'évaluation		DEAL			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		-			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		Douanes - ATBR (filière REP) - SICR pour le suivi des bilans - ADEME - Importateurs de batteries - Filière légale d'élimination des batteries (STARDIS)			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, plutôt		
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Action des douanes: transferts transfrontaliers de déchets illégaux	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	Coordination des missions de la Douane, de la DEAL et de la filière REP (ATBR et CRMM)-Informations et rappels à la loi des importateurs de souscrire à la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) permettant à ATBR d'augmenter le nombre de point de collecte.		
% de réalisation de la mesure fin 2016	76%-99%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Action à poursuivre dans le temps.		
 <p style="text-align: center;">ECHANCES</p>					
Prévues au plan	2015	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
 <p style="text-align: center;">OBJECTIFS</p>					
Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Réunions de concertations Nombre d'opérations coup de poing		De nombreuses actions ont été engagées depuis 2012 pour lutter contre les transferts illicites de déchets de batteries en partenariat avec le service des douanes. 280 tonnes de batteries ont été saisies par les douanes avec l'aide de la DEAL entre 2013 et 2015.		

Indicateurs résultats/bénéfices	Opérations de communication	Un courrier circulaire de rappel à la réglementation et de demandes d'informations a été transmis aux importateurs de batteries permettant d'augmenter le taux de collecte des accumulateurs dans la filière légale de 36% en 2012 à 50% en 2015. Les efforts sont à poursuivre.
---------------------------------	-----------------------------	--

 MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Aucun	Moyens supplémentaires nécessaires	-	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	0 EUR	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants		Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés

 IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	10/10
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Bilan SICR du taux de collecte et de valorisation des batteries - quantité de déchets de batteries récupérée via l'action des douanes.
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Renforcement de la filière légale d'élimination des batteries limitant les transferts - transfrontaliers illégaux de déchets et les dépôts sauvages sur l'île et par conséquent les pollutions des sols et des eaux aux métaux lourds.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	Etat d'avancement au 01/09/2014 : un courrier circulaire de rappel à la réglementation et de demandes d'informations a été transmis aux importateurs de batteries. Un bilan est en cours de finalisation sur la filière. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2012 pour lutter contre les transferts illicites de déchets de batteries. Plusieurs dizaines (voire centaines) de tonnes de batteries ont été saisies par les douanes avec l'aide de la DEAL depuis 2012.
Aspect financier décrit dans le bilan final	Sur fonds propres - pas d'action à financer à ce stade	Cible décrite dans le bilan final	0,8

Thématique	5. Points noirs environnementaux		
Action	5.3 Réduire les nuisances sonores		
Mesure	5.3.1 Apporter un appui professionnel à la police municipale en matière de lutte contre les bruits de voisinage		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	ARS		
Répondant(s) à l'évaluation	ARS		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	-		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, plutôt
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	26%-50%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Manque de ressources internes pour mettre en place un réseau professionnel, et pas d'animateur identifié au sein des polices municipales: accompagnement professionnel au cas par cas, à la demande des communes.

ECHÉANCES

Prévues au plan	2012-2015	Echéance communiquée lors du bilan final	2012-2015	Année de fin de la mesure	-
-----------------	-----------	--	-----------	---------------------------	---

OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Réflexion pour élargir à un réseau professionnel sur les compétences du maire en matière de salubrité publique mais manque de ressources internes pour mettre en place ce réseau professionnel + pas d'animateurs potentiels identifiés au sein des collectivités Retour à un accompagnement ponctuel sur problématique des bruits de voisinage, à la demande des communes
	Prévus au Plan			Niveau d'atteinte des indicateurs	
Indicateurs d'activités/réalisation	Nb documents-support produits			Pas de documents-support produits à l'exception d'un modèle d'arrêté municipal transmis au maire lorsque que la mesure acoustique effectuée par l'ARS en appui technique, fait ressortir une infraction 25 mesures acoustiques effectuées en appui des maires, à leur demande	
Indicateurs résultats/bénéfices	% communes adhérant au réseau			Pas de réseau structuré	



MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Ressources internes ARS	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants			
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants		Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	



IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Etat d'avancement au 25/08/2014: projet de développement d'un site intranet ouvert aux collectivités sur les thématiques de "salubrité publique", incluant la lutte contre les bruits de voisinage, soumis à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'ARS</p> <p>Etat d'avancement au 16/06/2014: accompagnement ponctuel des maires sur le traitement des plaintes; constitution réseau à initier</p> <p>Etat d'avancement au 24/04/2014: accompagnement ponctuel des maires à leur demande par la réalisation de mesures acoustiques (5 mesures effectuées en 2013) + appui à 2 communes (St Denis, St Paul) équipées de sonomètres; constitution programmée d'un réseau à initier en 2014.</p> <p>Etat d'avancement au 05/11/2012 : Action pluri-annuelle. Accompagnement professionnel des communes à la demande. Constitution du réseau programmée en 2013. objectifs de mise en place d'un extranet pour outil d'aide et journées d'échange et d'informations afin de rendre autonome le réseau.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final		Cible décrite dans le bilan final	

Thématique		5. Points noirs environnementaux			
Action		5.3 réduire les nuisances sonores			
Mesure		5.3.2 Contrôler les établissements diffusant de la musique amplifiée, en priorisant les sites critiques faisant l'objet de plaintes			
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2		ARS			
Répondant(s) à l'évaluation		ARS			
Partenaires indiqués dans le PRSE2		Police Nationale, Gendarmerie, Parquets, Préfecture			
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)		Préfecture, Sous-Préfectures, police, gendarmerie, polices municipales des collectivités concernées			
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, partiellement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Non, plutôt pas		
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?			-
% de réalisation de la mesure fin 2016	100%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?			-
ECHEANCES					
	Prévues au plan	2012-2015	Echéance communiquée lors du bilan final	2012-2015	Année de fin de la mesure
					-
OBJECTIFS					
	Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Très facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?
					Non
	Prévus au Plan	Niveau d'atteinte des indicateurs			
Indicateurs d'activités/réalisation	% établissements-cible contrôlés	Le gisement d'établissements est difficile à évaluer (environ 100), l'activité des établissements évoluant en permanence (cas des bars ou restaurants qui organisent des manifestations puis décident d'arrêter puis reprennent à l'occasion d'un changement de gérant...) Entre 2012 et 2016: 54 établissements contrôlés sur site + 17 contrôles sur pièce Action pluriannuelle (PRIC de l'ARS)			
Indicateurs résultats/bénéfices	% établissements contrôlés ayant engagé une mise en conformité	100%: procédure de police administrative calée avec les sous-préfectures pour aboutir si nécessaire à la suspension de diffusion de musique amplifiée: les établissements non conformes se mettent en conformité (étude d'impact+mise en place des recommandations) ou cessent la diffusion de musique amplifiée; en complément, la dérogation d'ouverture tardive est conditionnée à la mise en conformité.			

MOYENS MIS EN PLACE

Moyens identifiés au préalable	Ressources internes ARS + communes	Moyens supplémentaires nécessaires	Non		
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants			
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	2	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	20	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés	-

IMPACT ET EFFETS PRODUITS

Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	NSP
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	action à caractère pluriannuel	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>Evaluation (fin 2015) :</p> <p>Le gisement d'établissements reste difficile à évaluer : certains établissements de type bars ou restaurants cessent ou reprennent l'activité de diffusion de musique amplifiée au gré des changements de gérants. En première approximation, le gisement est évalué à 100 établissements.</p> <p>Les modalités de contrôle sont calées (contrôle sur pièce / contrôle sur site / contrôle inopiné) et une programmation est prévue chaque année dans le Programme d'inspection contrôle (PRIC) de l'ARS.</p> <p>Les contrôles sont priorisés sur les établissements faisant l'objet de plaintes et les discothèques, lesquelles diffusent de la musique à un niveau sonore élevé (dépassement potentiel de la limite de 105 dBA)</p> <p>Un travail a été réalisé en partenariat avec la préfecture et les sous-préfectures pour amener les établissements à se mettre en conformité : en particulier, les dérogations d'ouverture tardive jusqu'à 2h du matin sont conditionnées à la conformité de l'établissement à la réglementation applicable aux établissements diffusant de la musique amplifiée (étude d'impact des nuisances sonores et mise en œuvre des préconisations) ; ces dispositions ont été introduites dans l'arrêté préfectoral relatif aux débits de boisson.</p> <p>Par ailleurs, les procédures administratives sont engagées si nécessaire par la préfecture et les sous-préfectures pour mettre en demeure l'établissement de fournir l'étude d'impact des nuisances sonores voire pour suspendre l'activité de diffusion de musique.</p> <p>Une formation de 2j aux modalités de contrôles des établissements diffusant de la musique amplifiée a été organisée à destination des services de police/gendarmerie, de la préfecture/sous-préfectures et des polices municipales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54 contrôles sur site ont été effectués principalement sur les communes de St Paul, St Pierre et St Denis, et 17 contrôles sur pièces ont été réalisés ; - 39 avis sur les demandes de dérogation d'ouverture tardive ; - 10 procédures administratives engagées par arrêté préfectoral: 9 mises en demeure de réaliser l'étude d'impact, une procédure de suspension d'activité - 3 procès-verbaux dressés <p>Au regard de l'expérimentation conduite sur la commune de St Paul en 2012, tous les établissements se sont mis en conformité : sur les 22 établissements contrôlés, 19 ont réalisé l'étude d'impact et mis en œuvre ses prescriptions, 3 ont cessé la diffusion de musique.</p> <p>Les principales difficultés tiennent aux changements réguliers de gérants et aux modifications qui s'en suivent dans l'activité des établissements voire du matériel en place ; des réflexions sont à conduire avec les services de contrôle (police/gendarmerie/polices municipales) pour qu'elles procèdent à des contrôles réguliers afin de prévenir les dérives.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final		Cible décrite dans le bilan final	

Thématique	5. Points noirs environnementaux
Action	5.4 Identifier les sites et sols pollués pour réduire les risques sanitaires
Mesure	5.4.1 Réaliser un fond géochimique urbain sur le paramètre plomb (pilotage ARS BRGM) - modification : Recherche de sites potentiellement pollués au plomb dans le cadre de la problématique de présence de plomb dans les déchets de végétaux collectés par la CIVIS et le TCO
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	BRGM
Répondant(s) à l'évaluation	MESURE NON EVALUEE
Partenaires indiqués dans le PRSE2	DEAL, ARS, Communautés de communes
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	-

Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	-	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	-
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	1%-25%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Des études et diagnostics de sol doivent permettre de définir précisément les zones polluées sur le territoire notamment de la commune du Port. Pour ces études, le financement a été délicat à mettre en œuvre et reste incertain, et ce, jusqu'à la fin des différentes tranches prévues.

 ECHEANCES

Prévues au plan	Pluriannuelle	Echéance communiquée lors du bilan final	2015	Année de fin de la mesure	-
-----------------	---------------	--	------	---------------------------	---

 OBJECTIFS

Clairement déterminés ?	Oui, plutôt	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Au regard des résultats des premières campagnes (TCO), il a fallu réorienter les objectifs sur une problématique plus large.
-------------------------	-------------	-------------------------	------------------------------	-------------------------------	--

 Prévus au Plan

Niveau d'atteinte des indicateurs

Indicateurs d'activités/réalisation	Nb communes investiguées	5
Indicateurs résultats/bénéfices	Cartographie du fond géochimique urbain	100

MOYENS MIS EN PLACE				
Moyens identifiés au préalable	-	Moyens supplémentaires nécessaires	-	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	-	Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants	-	
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	-	Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	-	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés -

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	-
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	-

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)

Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	<p>2015 : réception des rapports d'étude à diffusion restreinte suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude du fond pédo-géochimique sur le territoire du TCO - rapport BRGM/RP-63730-FR de septembre 2014 - Étude du fond pédo-géochimique sur le territoire de la CIVIS - rapport BRGM/RP-63897-FR de Novembre 2014 <p>2016 : Programmation de 2 études complémentaires sur le secteur du Port : 1 sur les établissements sensibles (financement complet de l'étude (BRGM) par ARS sous maîtrise d'oeuvre de la commune du Port) ; 1 autre sur les autres sites en fonction des concentrations observées lors de l'étude de septembre 2014 du BRGM</p> <p>Etat d'avancement au 01/09/2014 : Missions confiées par la CIVIS et le TCO au BRGM - un rapport provisoire a été remis par le TCO.</p> <p>Etat d'avancement au 24/04/2014 : orientation de l'action modifiée significativement, absence de copilotage avec l'ARS, l'action se déroulant hors du PRSE sous la maîtrise d'ouvrage des EPCI (TCO et CIVIS) avec MOe BRGM - Etat d'avancement au 05/11/2012 : actions en cours suite à l'étude quartier Oasis Le Port. 76 cas de saturnisme avéré. L'ARS souhaite modifier le contour de la mesure opérationnelle pour un problème de coût qui serait occasionné par la réalisation d'un fond géochimique non ciblé : réaliser un inventaire des activités polluantes existantes ou ayant déjà existé, suspicion de sol pollué, croiser avec population à risque, cibler analyses du sol. L'ARS doit proposer un nouvel intitulé en justifiant le changement apporté.</p>
Aspect financier décrit dans le bilan final	Financement par les EPCI	Cible décrite dans le bilan final	2

Thématique	5. Points noirs environnementaux		
Action	5.4 Identifier les sites et sols pollués pour réduire les risques sanitaires		
Mesure	5.4.2 Réhabiliter les anciennes décharges d'ordures ménagères		
Pilote(s) indiqués dans le PRSE2	DEAL		
Répondant(s) à l'évaluation	DEAL		
Partenaires indiqués dans le PRSE2	-		
Partenaires qui ont effectivement accompagné le(s) pilote(s)	<p>On ne peut pas parler d'accompagnement puisque notre rôle est régalien aussi nous n'avons donné que peu de choix aux "partenaires" de commencer à avancer sur le sujet. Cependant, il est à noter que les différents interlocuteurs sont sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie Saint-Denis ; Mairie de Sait-Joseph ; Marie du Tampon ; Mairie de la Plaine des palmistes ; Mairie de Cilaos ; Mairie de Saint-Pierre ; - Le TCO ; la CIREST ; la CINOR ; - les bureaux d'études : ANTEA Group ; GEODE ; ENVIROTECH ; GIRUS ; ECO MED. 		
Cette mesure aurait-elle été mise en place sans le PRSE 2	Oui, totalement	Cette mesure devrait-elle reconduite dans le PRSE3	Oui, tout à fait
Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?	Aucun	En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans ?	-
% de réalisation de la mesure fin 2016	51%-75%	Si non aboutie ou aboutie partiellement, qu'est-ce qui a empêché la mise en place ?	Les financements, car les collectivités qui n'ont pas su profiter des moyens mis à leur disposition par l'Europe (fonds FEDER) notamment sur la période 2007-2013.

ECHÉANCES

					
Prévues au plan	2012-2016	Echéance communiquée lors du bilan final	Fin 2015	Année de fin de la mesure	-

OBJECTIFS

					
Clairement déterminés ?	Oui, tout à fait	Facilement mesurables ?	Plutôt facilement mesurables	Ont évolué en cours de plan ?	Non
	Prévus au Plan		Niveau d'atteinte des indicateurs		
Indicateurs d'activités/réalisation	Rappel réglementaire des acteurs concernés		1		
Indicateurs résultats/bénéfices	Mise en place de projets de réhabilitation		55% d'avancement sur les études et mises en sécurité, permettant à terme de définir les travaux à mettre en œuvre pour la réhabilitation de ces décharges.		

MOYENS MIS EN PLACE					
Moyens identifiés au préalable	Fonds FEDER 2007-2013 pour le financement. Sinon, pas d'autre moyen. D'autres moyens devront être trouvés pour aboutir aux objectifs fixés.		Moyens supplémentaires nécessaires	Des financements pourraient être à prévoir afin d'aider les collectivités dans les démarches de réhabilitation de ces anciennes décharges	
Budget consacré par l'institution de l'évaluateur	0 EUR		Budget global consacré à la mesure par tous les intervenants		
Personnel mobilisé par l'institution de l'évaluateur	1		Personnel mobilisé au global par tous les intervenants	26	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) consommés

IMPACT ET EFFETS PRODUITS	
Impact de la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais sur une échelle de 0 à 10	-
Moyens mis en place pour mesurer l'impact de la mesure	Aucun
Effet produit par la mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais	Les sites ayant pour la plus part été mis en sécurité, la population a été préservée des impacts potentiels directs de ces décharges. Néanmoins, les diagnostics n'ayant pas tous été menés, il n'apparaît pas pertinent d'en faire l'analyse en l'état. En tous cas, cette mesure permettra le cas échéant d'éviter des impacts potentiels sur les eaux souterraines de La Réunion et sur la santé de la population.

RAPPEL BILAN FINAL (TABLEAU DE BORD DEAL)			
Etat de la mesure au moment du bilan final	en cours	Bilan de la mise en œuvre de la mesure au moment du bilan final	- État d'avancement au 15/02/2016 : 55% des études historiques et documentaires réalisées ; 57% des études hydrogéologiques remises ; 50% des études géotechniques réalisés ; 52,5% des diagnostics reçus ; 38% des études de réhabilitation remises ; 67% des sites mis en sécurité ; 19% Avant projet travaux ; 5% des dossiers PRO ; 21 arrêtés de mise en demeure pris : état d'avancement global à 48,5% - Il est attendu pour 2016 : 2 études historiques et documentaires ; 2 études hydrogéologiques ; 2 études géotechniques ; 3 diagnostics ; 7 études réhabilitation ; 3 avant-projet travaux ; 2 dossier PRO : état d'avancement global à 62,5%
Aspect financier décrit dans le bilan final	Aucun	Cible décrite dans le bilan final	

VII-3 Annexe 3 - Questionnaire en ligne

EVALUATION DU 2^{ème} PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE2) QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE AUPRES DES ACTEURS AYANT PARTICIPE A LA MISE EN ŒUVRE DU PRSE2

Nous vous sollicitons pour participer à une enquête menée par la DEAL et l'ARS portant sur l'évaluation du deuxième Plan Régional Santé Environnement (PRSE2).

Cette enquête a été confiée au cabinet SYNTHÈSES. Elle doit évaluer la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact du PRSE2, votre satisfaction quant à sa mise en œuvre et sa gouvernance ainsi que vos attentes vis-à-vis du PRSE3. Votre participation est essentielle pour mener à bien l'évaluation du PRSE2 et pour prendre en compte vos attentes dans la mise en place du PRSE3.

Le temps de réponse évalué est d'environ 20 minutes pour la partie générale portant sur l'évaluation de la mise en place du PRSE2 et sur vos attentes dans la mise en place du PRSE3. Le temps nécessaire pour compléter la partie relative à l'évaluation de chacune des mesures, et qui ne concerne que les pilotes de mesure, est estimé à 40 minutes par mesure et dépend des mesures, de l'état d'avancement de la mesure et de la disponibilité des informations relatives à cette mesure.

Vous avez la possibilité de compléter cette enquête en plusieurs fois. Le lien qui vous a été envoyé est un lien unique vous permettant d'accéder à VOTRE enquête autant de fois que vous le souhaitez jusqu'à sa validation. Pour des raisons de sécurisation des données, vous ne pourrez plus accéder à votre enquête une fois que celle-ci sera validée. Par ailleurs, votre session expire au bout de dix minutes d'inactivité. Pour vous reconnecter, cliquez simplement de nouveau sur le lien menant à l'enquête.

A la fin de l'enquête, vous pourrez visualiser vos réponses. Vous pourrez également les imprimer à l'aide de la fonction 'Impression' de votre navigateur Internet.

Pour tout complément d'information sur cette étude, vous pouvez contacter :

Marine BATTISTINI, Chef de l'unité Déchets Air Santé - marine.battistini@developpement-durable.gouv.fr

Dominique MAISON, Agence de Santé océan Indien – dominique.maison@ars.sante.fr

SYNTHÈSES : Jean-François de BALBINE - jf.debalbine@syntheses-reunion.fr

Alexandra AUZOUX - a.auzoux@syntheses-reunion.fr

PRESENTATION

- 1) Vous êtes...
 1. Membre d'un service de l'Etat
 2. Représentant d'une collectivité locale
 3. Représentant d'une institution parapublique (fondation, organisation scientifique ou technique, de recherche et de formation...)
 4. Représentant d'une association ou d'un syndicat
 5. Représentant du monde économique (employeur, salarié d'un opérateur public ou privé, chambre consulaire...)
 6. Autre, précisez

- 1) Vous êtes intervenu dans le cadre du PRSE2 en tant que...
(Plusieurs réponses possibles)
 1. Membre du Comité d'Animation et de Pilotage « environnement-santé-travail »
 2. Membre du secrétariat technique
 3. Membre d'un ou plusieurs groupe(s) de travail et ateliers organisés pour l'élaboration du PRSE2
 4. Pilote de thème
 5. Pilote de mesure
 6. Acteur institutionnel ou associatif associé à l'élaboration du PRSE2 dans le cadre des groupes de travail organisés en 2011
 7. Acteur institutionnel ou associatif associé à la mise en œuvre concrète d'actions du PRSE2
 8. Autre, précisez

- 2) Vous-même, avez-vous participé à l'ELABORATION du PRSE2 (participation à des groupes de travail, propositions d'actions...) ?
 1. Oui
 2. Non

- 3) Votre institution a-t-elle participé à l'ELABORATION du PRSE2 ?
(Si Q3=1 → remplissage automatique Oui)
 1. Oui
 2. Non
 3. NSP

- 4) Le PRSE2 a identifié 72 mesures à mettre en œuvre. Avez-vous participé à la mise en œuvre de certaines de ces mesures ? Merci de cocher toutes les mesures pour lesquelles vous êtes intervenu, que ce soit en tant que pilote ou partenaire.
 1. 1.1.1 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les transports actifs et leur impact sur la santé et l'environnement
 2. 1.1.2

VOTRE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU PRSE2 ET VOTRE PERCEPTION DE SES OBJECTIFS ET DE SON CONTENU

- 5) Globalement, comment estimez-vous votre niveau de connaissance du PRSE2 (principe, thématiques, mesures qu'il contient) ? Merci d'indiquer votre niveau de connaissance sur une échelle de 0 à 10, 0 indique que vous ne connaissez pas du tout le PRSE2 et 10 que vous connaissez très bien le PRSE2, son principe et ses mesures. Vous pouvez donner une note intermédiaire pour nuancer votre réponse.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10

- 6) Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée, quel est votre niveau de connaissance sur les éléments suivants ?
 - a) Les objectifs du PRSE2 0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10
 - b) Les 6 thématiques abordées dans le PRSE2 0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10
 - c) Les 23 actions inscrites dans le PRSE2 0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 7) Les thématiques couvertes par le PRSE2 couvrent-elles de manière satisfaisante les enjeux de santé-environnement de la Réunion ? Merci de donner une note de 0 à 10, 0 indique que les thématiques du PRSE2 ne couvrent pas du tout les enjeux de santé-environnement de la Réunion et 10 qu'elles les couvrent tout à fait. Une note intermédiaire vous permettra de nuancer votre jugement.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 1) A votre avis, les priorités affichées dans le PRSE2 sont-elles à la hauteur des enjeux de santé-environnement de la Réunion ? Merci de donner une note de 0 à 10, 0 indique que les priorités du PRSE2 ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux de santé-environnement de La Réunion et 10 qu'elles le sont tout à fait. Une note intermédiaire vous permettra de nuancer votre jugement.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 2) Et les moyens affichés dans le PRSE2, sont-ils, selon vous, à la hauteur des enjeux de santé-environnement de La Réunion ? Merci de donner une note de 0 à 10, 0 indique que les moyens du PRSE2 ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux de santé-environnement de la Réunion et 10 qu'ils le sont tout à fait. Une note intermédiaire vous permettra de nuancer votre jugement.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 3) Quels sont les enjeux qui, selon vous, auraient mérité d'être pris en compte par le PRSE2 et qui ne l'ont pas été ?

- 4) Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée, comment jugez-vous la manière dont s'est construit le PRSE2 (concertation, choix et définition des mesures...) ?

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

Si connaît bien le PRSE2 (Q6>=5)

- 5) Globalement, sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la plus haute, comment jugez-vous l'impact du PRSE2 sur l'environnement et la santé des Réunionnais ? 0 indique qu'il n'a pas eu d'impact et 10 que son impact est significatif.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

Si connaît bien le PRSE2 et a participé à son élaboration (Q6>=5 et Q3=1)

- 6) Le PRSE2 porte sur les thématiques suivantes :

- Aménagement, Transport et Santé
- Qualité de l'air
- Eau et Santé
- Habitat indigne
- Points noirs environnementaux
- Risques émergents à la Réunion et maladies vectorielles

A votre avis, les actions et mesures prévues par le PRSE2 ont-elles eu un impact sur l'environnement et la santé des Réunionnais ? Pour chaque thématique, merci de donner une note de 0 à 10, 0 indique que le PRSE2 n'a eu aucun impact et 10 qu'il a eu un impact très fort. Une note intermédiaire permettra de nuancer votre jugement.

- a) Aménagement, Transport et Santé
- b) Qualité de l'air
- c) Eau et Santé
- d) Habitat indigne
- e) Points noirs environnementaux
- f) Risques émergents à la Réunion et maladies vectorielles

Si connaît bien le PRSE2 (Q6>=5)

- 1) Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la note la plus élevée, quelle est la valeur ajoutée par le PRSE2 dans votre domaine d'activité (visibilité, programmation, mobilisation de moyens, collaboration) ?

0|_|_|_|_|_|_|_|_|10

Si Q15 > 5 (VA supérieure à 5)

- 2) En quoi le PRSE2 a-t-il apporté de la valeur ajoutée à votre domaine d'activité ?

Si Q15 <= 5 (VA inférieure ou égale à 5)

- 3) En quoi le PRSE2 n'a pas apporté de valeur ajoutée à votre domaine d'activité ?

Si connaît bien le PRSE2 (Q6>=5)

- 4) Et sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la note la plus élevée, estimez-vous que le PRSE2 a été utile pour améliorer la santé et l'environnement à La Réunion dans votre domaine d'activité ?

0|_|_|_|_|_|_|_|_|10

Si estime que le PRSE2 n'a pas été utile (Q18<6)

- 18bis) Pourquoi estimez-vous que le PRSE2 n'a pas été utile pour améliorer la santé et l'environnement à La Réunion ?

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 5) Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la note la plus élevée, merci de noter les affirmations suivantes : « Le PRSE2 a permis...
- De mieux informer la population sur les différents facteurs de risque santé-environnement
 - De mobiliser les services et le personnel sur les problématiques de santé et environnement
 - De renforcer la coordination entre partenaires et acteurs de la santé et de l'environnement
 - De mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions essentielles pour la santé et l'environnement
 - De lancer une dynamique autour des actions contenues dans le PRSE2
 - D'appuyer et de porter de nouvelles problématiques de santé et environnement

Si connaît le PRSE2 (Q6>=5)

- 6) Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la plus basse et 10 la note la plus élevée, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis des points suivants :
- La qualité de l'animation du comité d'animation et de pilotage (*uniquement si Q3=1 → a participé à l'élaboration*)
 - La communication sur le PRSE2
 - La diffusion de l'information relative à l'avancement de la mise en œuvre du PRSE2
 - La qualité du dispositif de suivi mis en place
 - La pertinence des indicateurs de résultats

Si Q20e) <6 (indicateurs de résultats peu ou pas pertinents)

20bis) Vous avez indiqué que les indicateurs de résultats n'étaient pas très pertinents, pouvez-vous indiquer en quoi ces indicateurs n'étaient pas appropriés et comment auraient-ils pu, selon vous, être plus pertinents ?

Si est pilote de mesure/ de thème

1) Avez-vous reçu un accompagnement méthodologique pour exercer le rôle de pilote d'action/ de partenaire (consignes, outils, conseils...)

1. Oui
2. Non

Si a reçu un accompagnement

2) Cet accompagnement a-t-il été utile ? Merci de donner une note de 0 à 10, 0 indique que l'accompagnement que vous avez reçu n'a pas du tout été utile et 10 qu'il l'a été très fortement. Une note intermédiaire permettra de nuancer votre jugement.

0|_|_|_|_|_|_|_|_|10

Si est pilote de mesure/ de thème

3) A mi-parcours, avez-vous été interrogé, par le comité d'animation et de pilotage ou par le secrétariat au nom du comité de pilotage, sur l'état d'avancement de vos actions/ mesures ?

1. Oui
2. Non

Si est pilote de mesure/ de thème

4) Vous-même, avez-vous communiqué avec le comité d'animation et de pilotage ou le secrétariat du comité de pilotage sur l'état d'avancement de vos actions/ mesures ?

1. Oui
2. Non

Si Q24=2 (n'a pas communiqué sur l'état d'avancement)

5) Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas communiqué avec le comité d'animation et de pilotage sur l'état d'avancement de vos actions/ mesures ?

Si est pilote de mesure/ de thème

6) A la fin de la mise en œuvre de vos actions/ mesures, en avez-vous fait un bilan argumenté ?

1. Oui
2. Non
3. Actions/ mesures non terminées

Si est pilote de mesure/ de thème

7) La DEAL avait mis en place un tableau de bord/ des indicateurs de suivi permettant de suivre l'avancement des actions et des mesures du PRSE2. Saviez-vous que ce tableau de bord/ ces indicateurs de suivi avaient été mis en place ?

1. Oui
2. Non

Si Q27=1 (a connaissance du tableau de bord/ des indicateurs de suivi)

- 1) Sur une échelle de 0 à 10, comment jugez-vous l'efficacité de ce tableau de bord/ de ces indicateurs de suivi, 0 étant la note la plus basse et 10 la meilleure note ?

0|_|_|_|_|_|_|_|_|10

Si Q28<=6 (juge le tableau de bord peu ou pas efficace)

- 2) Pour quelle(s) raison(s) estimez-vous que ce tableau de bord/ ces indicateurs de suivi ont été peu ou pas efficaces ?

EVALUATION DES ACTIONS ET MESURES DU PRSE2

Si est pilote de mesure

A) Nous allons maintenant passer à l'évaluation de toutes les mesures dont vous êtes le pilote.

Merci de sélectionner la mesure par laquelle vous souhaitez commencer. Le questionnaire concernant cette mesure débutera alors. A la fin de l'évaluation de cette mesure, choisissez la deuxième mesure que vous souhaitez évaluer et ainsi de suite. Lorsque vous avez évalué toutes les mesures qui vous concernent, vous pouvez continuer le questionnaire principal.

Vous avez la possibilité d'imprimer le tableau récapitulatif ci-dessous à l'aide de la fonction 'Imprimer' de votre navigateur Internet.

Veillez sélectionner la mesure que vous allez évaluer :

1. 1.1.1 Réaliser une campagne de sensibilisation sur les transports actifs et leur impact sur la santé et l'environnement
2. 1.1.2

- B) A ce jour, où en est-on dans la mise en place de cette mesure ? 0% indique que la mesure n'a pas du tout été mise en œuvre, 100% que la mesure a été mise en œuvre dans son intégralité. Les tranches intermédiaires permettent de situer l'état d'avancement des mesures qui ont commencé à être mises en œuvre mais qui ne sont pas terminées.

0%
 1-25%
 26-50%
 51-75%
 76-99%
 100%
 NSP

Si B) <>100%

- C) Selon vous, qu'est-ce qui a empêché la mise en place / l'aboutissement total de cette mesure ?

Si B) >75% (la mise en œuvre >75%)

- D) En quelle année s'est terminée cette mesure ? |__|

- E) La mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur les actions et résultats obtenus par les autres plans régionaux et départementaux (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plan Régional pour la Qualité de l'Air, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées...) ou par l'action propre de chacun des partenaires ?

1. Oui
2. Non

Si E) = 1 (oui, s'est appuyé sur les actions et résultats des autres plan)

A) Sur quels autres actions et résultats la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée ?

Si E) = 1 (oui, s'est appuyé sur les actions et résultats des autres plan)

B) En quoi la mise en œuvre de cette mesure s'est-elle appuyée sur ces actions et résultats d'autres plans régionaux et départementaux (actions complémentaires, financements additionnels, ressources additionnelles...)?

Si B) >75% (la mise en œuvre >75%)

C) Globalement, sur une échelle de 0 à 10, 0 étant la note la moins bonne et 10 la plus élevée, comment jugez-vous l'impact de cette mesure sur la santé et l'environnement des réunionnais ?

0|_|_|_|_|_|_|_|_|10 NSP

D) Les objectifs de la mesure ont-ils été clairement déterminés ?

1. Oui, tout à fait
2. Oui, plutôt
3. Non, plutôt pas
4. Non, pas du tout

Si I)=1,2 (les objectifs ont été déterminés)

E) Ces objectifs étaient-ils très facilement, plutôt facilement, plutôt difficilement ou très difficilement mesurables ?

1. Très facilement mesurables
2. Plutôt facilement mesurables
3. Plutôt difficilement mesurables
4. Très difficilement mesurables

Si I)=1,2 (les objectifs ont été déterminés)

F) Ces objectifs ont-ils évolué en cours de plan ?

1. Oui
2. Non

Si K)=1 (les objectifs ont évolué)

G) En quoi ces objectifs ont-ils évolué ?

Si B)>0% (mise en œuvre, au moins partiellement)

Pour chacune des 72 mesures, le PRSE2 prévoyait des indicateurs d'activité/ de réalisation et des indicateurs de résultat/ bénéfice. Ces indicateurs pour la mesure que vous êtes en train d'évaluer sont décrits ci-dessous. Pour chacun d'entre eux, merci d'indiquer s'ils ont été mis en place et/ou le nombre ou le pourcentage associé à ce jour, en fonction de l'indicateur.

Indicateur d'activité : Mise en œuvre d'actions de communication

A) Activité mise en œuvre ?

Indicateur de résultat : Nombre d'actions de communication

B) Résultat aujourd'hui ?

C) Avez-vous mis en place des moyens pour mesurer l'impact de cette mesure sur la santé et l'environnement des Réunionnais ?

1. Oui
2. Non

Si O)=1 (a mis en place des moyens pour mesurer l'impact)

D) Quels sont ces moyens mis en place pour mesurer l'impact de l'action ?

E) Quel a été l'effet produit par cette mesure sur la santé et l'environnement des Réunionnais ?

F) Pour la mise en œuvre de cette mesure, y avait-il des moyens identifiés au préalable (budget, ressources humaines, matériel, moyens juridiques...) ?

1. Oui
2. Non

Si R)=1 (des moyens avaient été identifiés)

G) Quels étaient ces moyens identifiés ?

Si R)=1 (des moyens avaient été identifiés)

H) Finalement, est-ce que la mise en œuvre de la mesure a nécessité des moyens supplémentaires à ceux prévus initialement ?

1. Oui
2. Non

Si T)=1 (des moyens supplémentaires ont été nécessaires)

I) Quels ont été ces moyens supplémentaires (budget, ressources humaines, matériel, moyens juridiques ...) ?

LA PREPARATION DU PRSE3

1) L'élaboration du PRSE3 est prévue courant 2017. Souhaiteriez-vous participer à son élaboration ?

1. Oui
2. Non

2) Selon vous, quelles thématiques ou actions devraient être intégrés en priorité au PRSE3 ?

3) Et qu'elles sont les pistes d'amélioration pour l'élaboration des actions et des mesures du PRSE3 (détermination des thématiques, des objectifs, des moyens....) ?

4) Quelles sont, selon vous, les pistes d'amélioration pour le pilotage et l'animation du PRSE3 ?

Cette enquête est à présent terminée. Voici un récapitulatif de vos réponses :

Souhaitez-vous valider maintenant votre enquête ?

Oui

Vos réponses ont bien été prises en compte, vous pouvez fermer cette page Internet.

VII-4 Annexe 4 - Guide d'entretien

EVALUATION DU 2^{ème} PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE2) GUIDE D'ENTRETIEN – PILOTES PRSE2 (Thématique et Actions)

Je suis ... du cabinet SYNTHÈSES. Nous sommes missionnés par la DEAL et l'ARS sur l'évaluation du deuxième Plan Régional Santé Environnement (PRSE2).

Cette mission a pour but d'évaluer l'efficacité et l'impact du PRSE2, votre satisfaction quant à sa mise en œuvre et sa gouvernance ainsi que vos attentes vis-à-vis du PRSE3. Votre participation est essentielle pour mener à bien l'évaluation du PRSE2 et pour prendre en compte vos attentes dans la mise en place du PRSE3.

A ce titre, je souhaite échanger avec vous au sujet du PRSE2. Vos propos resteront anonymes, pas de bonnes ou mauvaises réponses, l'important est que nous puissions échanger dans la plus grande sincérité.

PRESENTATION ET CONTEXTE SANTE-ENVIRONNEMENT

1. Brève description de votre activité professionnelle

Présentez-vous en quelques mots.

2. Contexte général santé et environnement

- Selon vous, quelles sont les préoccupations majeures en ce qui concerne la santé et l'environnement à la Réunion ?

Relances : Préoccupations de la population locale, importance de la population concernée, risques sanitaires et environnementaux...

En quelques mots, quelles sont les priorités dans ces domaines (santé & environnement) sur le plan local ?

ROLE DE PILOTE ET MANAGEMENT DU PRSE2

3. Historique de votre implication dans le PRSE 2 en tant que pilote d'actions

Comment avez-vous été contacté(e) pour assurer ce rôle de pilotage d'action ? Quelles informations sur le rôle de pilote vous ont été données ?

Relances : Ces informations vous paraissent-elles satisfaisantes à l'époque pour comprendre les attentes de ce rôle ?

4. Votre prise en main du rôle de pilote

Avez-vous bénéficié d'un appui méthodologique pour assurer ce rôle de pilote ?

Relances : Quels « outils » de pilotage avez-vous mis en place ? (Comité de pilotage spécifique, réunions, feuille de route, planning, objectifs, appel à projets, recrutement de partenaires, sollicitation des autres institutions, etc.)

Comment avez-vous organisé la remontée d'information sur les mesures ? Comment avez-vous travaillé avec les membres du Comité de suivi et d'animation du PRSE2 ?

Avec le recul, que pensez-vous de ces outils ?

Avec le recul, que pensez-vous de la manière dont ce rôle de pilote a été conçu et vous a été présenté ?

1. Performance de l'animation et de l'organisation générales mises en place

Quelle est votre perception du pilotage et de l'animation du PRSE2 ?

Relances : Avec le recul, quelle perception avez-vous des points forts et des points faibles du pilotage global du PRSE 2 ? (clarté des attributions respectives, fonctionnement partenarial des instances, clarté du processus de prise de décision ...)

Comment avez-vous été impliqué(e) dans le processus de remontée d'information de l'avancement de votre fiche/vos mesures vers l'équipe d'animation (tableau de bord de suivi tenu par la DEAL) ? Ce processus aurait-il pu être perfectible ?

Comment définissez-vous le rôle assuré par l'équipe d'animation ?

Quelles seraient les conditions nécessaires à l'amélioration du pilotage et de l'animation du PRSE2 ? (postes dédiés, fréquence des réunions, communication interne, plateforme collaborative, évènements,...)

EVALUATION DES ACTIONS DU PRSE2

2. Moyens humains et financiers de mise en œuvre

Quels moyens humains/financiers ont été mis en œuvre pour atteindre les objectifs de votre fiche action/ vos mesures ?

Relances : Quels partenaires ont été sollicités dans le cadre de votre (vos) action (s) ? Pouvez-vous me préciser les référents et leurs coordonnées s'il vous plaît ?

Avez-vous fait appel à d'autres institutions (CG, communes, EPCI,...) pour contribuer financièrement à la mise en œuvre des actions ?

Quels sont les autres moyens qui ont contribué à la mise en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs de votre fiche action/ vos mesures ?

3. Bilan des réalisations du PRSE 2 sur votre (vos) fiche (s) action(s), facteurs de réussite et d'échec

Dans votre (vos) fiche(s) action, toutes les mesures ont-elles pu être mises en œuvre ?

Enfin, les moyens ont-ils été bien utilisés pour atteindre les objectifs des actions ?

Ces moyens ont-ils été suffisants pour les objectifs des actions ?

Les résultats constatés sont-ils à la hauteur des attentes et des moyens mobilisés ?

Relances : Quels sont les impacts/effets de ces mesures sur la thématique santé et environnement ?

Quels sont les bénéfices de ces mesures sur le territoire ? Les impacts observés ont-ils été bénéfiques sur le plan local ? Qu'est-ce que cela a apporté ?

Avez-vous eu accès à un bilan à mi-parcours ? Si oui, quand ? Par qui ? Comment ?

Y a-t-il eu des bilans argumentés à chaque fin d'actions ? Si oui, quand ? Par qui ? Comment ?

Selon vous, quelles sont les réussites du PRSE 2 en termes de réalisation ?

Comment avez-vous pu mesurer l'atteinte des objectifs ?

Relances : Quels ont été vos indicateurs de mesures pour vérifier l'atteinte des objectifs par fiche d'actions ? Sont-ils les mêmes que les indicateurs (suivi) des mesures ? Aviez-vous d'autres indicateurs de mesures pour votre fiche action(s) ?

Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Selon vous, quelles sont les réussites du PRSE 2 en termes de développement de nouveaux partenariats entre acteurs ?

Relances : Sur vos fiches actions, quel a été le degré d'implication des différents acteurs associés à la démarche : services de l'Etat, associations, collectivités locales, employeurs et employés, société civile...? La mise en œuvre du PRSE2 a-t-elle été porteuse de partages, de mise en commun, de dynamisme,... ?

- Le PRSE2 a-t-il renforcé la collaboration/ la coordination entre les services ?

1. Plus-value et effet levier du PRSE 2

Selon vous, en quoi une action inscrite au PRSE2 a-t-elle plus de chances d'être mise en œuvre et d'atteindre ses objectifs, que si elle était réalisée hors de ce Plan ?

Relances : Quelles sont les actions qui n'auraient pas été engagées sans l'existence du PRSE2 ?

Le PRSE2 a-t-il contribué à la réalisation des fonctions régaliennes ?

Les actions ou les mesures recouvraient-elles en partie ou totalement les prérogatives de vos services ? Les actions ou les mesures recouvraient-elles en partie ou totalement les prérogatives des partenaires ?

- En quoi le PRSE2 a-t-il joué son rôle d'information de l'action publique en matière de santé environnementale, de mobilisation et de sensibilisation des acteurs ?

- En quoi le PRSE2 a-t-il joué un rôle déterminant dans l'amélioration des facteurs environnants de la santé ? En quoi le PRSE2 a-t-il joué un rôle dans la réduction des risques environnementaux ?

- Selon vous quelle est la plus-value du PRSE2 et quel effet de levier produit-il ?

Donnez une note de 0 à 10 à ces affirmations :

✓ Le PRSE2 a permis de mieux informer la population sur les différents facteurs de risque santé-environnement.

Relance : Le PRSE2 a permis de mettre en lumière et de donner de la visibilité à des actions essentielles pour la santé et l'environnement. Pourquoi ?

✓ Le PRSE2 a permis de mobiliser les services et le personnel sur les problématiques de santé et environnement. Pourquoi ?

Relance : Le PRSE 2 a été l'occasion de créer de nouveaux partenariats, de nouvelles organisations, des actions partagées. Pourquoi ?

✓ Le PRSE2 a permis de renforcer la coordination entre partenaires et acteurs de la santé et de l'environnement. Pourquoi ?

✓ Le PRSE2 a permis de lancer une dynamique autour des actions contenues dans le PRSE2. Pourquoi ?

✓ Le PRSE2 a permis d'appuyer et de porter de nouvelles problématiques de santé et environnement. Pourquoi ?

Les thématiques couvertes par le PRSE2 couvrent-elles de manière satisfaisante les enjeux de santé-environnement de la Réunion ? Pourquoi ?

Relance : A votre avis, les priorités et moyens affichés dans le PRSE2 sont-ils à la hauteur des enjeux de santé-environnement de la Réunion ? Pourquoi

Selon vous, le PRSE2 a-t-il été utile ? Aurait-on pu s'en passer ?

2. Cohérence externe du PRSE 2 avec les autres plans et programmes existant dans le champ des politiques santé-environnement

Selon vous, comment cette démarche PRSE s'articule-t-elle avec d'autres démarches existantes par ailleurs dans le champ des politiques santé-environnement (PRSQ, PRST, PRS, Plan phyto, SDAGE...)?

Relance : Le PRSE2 vous semble-t-il complémentaire, ou au contraire redondant par rapport à ces autres programmes ?

Le caractère transversal du PRSE2, dans les problématiques qu'il aborde et les acteurs qu'il mobilise, est-il identifié comme tel par les acteurs qui portent les actions ?

Qu'en est-il de l'articulation des problématiques santé-environnement du PRSE2 et des plans d'aménagement du territoire (PLU, SCOT, Agenda 21, CLS, CUCS) ?

BILAN DU PRSE2 ET ATTENTES RELATIVE AU PRSE3

1. Forces et faiblesses du PRSE 2 et préparation du PRSE 3

Finally, what are the strengths and weaknesses of PRSE 2 ?

Relances : Quelles sont les bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des actions du PRSE 2 à retenir pour l'avenir ? (cadre partenarial, mode projet...)

Quels sont les critères permettant d'identifier une « bonne pratique » en matière de santé environnementale : modalités de portage (cadre partenarial, coordination d'ensemble, ...), mode de réalisation des actions (mode projet associant diverses parties prenantes, ...) ... ?

What are the pitfalls to avoid for this new PRSE2 ?

2. Attentes relatives la mise en place du PRSE 3

Finally, what do you expect for the next PRSE (3) ?

Relances : L'action ou les actions que vous avez pilotée(s) durant le PRSE2 sont-elles à reconduire lors du prochain PRSE (3) ?

Quelles actions pourraient être proposées pour le prochain PRSE (3) ? Pour atteindre quels objectifs ?

Quelles sont les actions à prioriser dans ce futur PRSE3 ?

3. Voyez-vous quelque chose à ajouter concernant le PRSE2 que nous n'aurions pas abordé ensemble ? Ou autre chose ?

Merci de votre participation.

